

Les services de la protection des végétaux :

de nouveaux emplois pour de nouveaux défis

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Observatoire des missions et des métiers

Les services de la protection des végétaux :

de nouveaux emplois pour de nouveaux défis

Etude réalisée par :

Catherine André
ISPV - DDSV de la Vendée,

Gilles Marsoni
Chef Technicien - DSV de la Guadeloupe,

François Granier
Responsable des études - OMM.

Octobre 2006

Ce document constitue la mise en forme des travaux du « *Groupe d'Etude de la Filière d'Emplois : Protection des Végétaux* » présidé successivement par Messieurs :

Alain Doussau – IG du GREF (2004 – 2005)

&

Alain Le Jan – IG du GREF (2005 – 2006)

*« Nous sommes tous membres d'un
village planétaire unique »*

Marshall Mac Luhan

Sommaire :

Avant propos	p. 11
Introduction générale	p. 15
Résumé	p. 17
Le cahier des charges	p. 21
Le contexte	p. 23
Présentation de la méthodologie	p. 41
Le cadre institutionnel français	p. 45
Enjeux et missions de la filière	p. 57
Les emplois types identifiés	p. 71
Perceptions externes et attentes	p. 95
Un essai de prospective	p.105
Les emplois de demain	p.115
Quels itinéraires professionnels ?	p.143
Des mesures d'accompagnement	p.147
Ultimes points de vigilance	p.151
Annexes :	p.155
○ Composition du Groupe d'Etude de la Filière d'Emplois,	
○ Liste des personnes sollicitées,	
○ Table des sigles.	

Avant propos

Les différentes composantes du ministère de l'agriculture et de la pêche, qu'elles oeuvrent au niveau de l'administration centrale ou au plus près des territoires ont le souci permanent de faire évoluer leurs contributions en écho aux demandes sociales. Personnels et cadres veillent tout particulièrement à l'ajustement de leurs modes d'action en étant à l'écoute de leurs interlocuteurs, en entretenant leurs compétences, en coordonnant de manière toujours plus précise leurs activités.... Ces préoccupations permettent ainsi d'assurer au quotidien des prestations de qualité et d'optimiser l'usage des deniers publics.

Les personnels dédiés aux politiques publiques de protection des végétaux constituent une communauté professionnelle qui répond depuis fort longtemps à cette option dynamique des services.

Cependant, au-delà des efforts quotidiens de chacun, il est nécessaire d'identifier et de mettre en oeuvre des actions de plus large portée.

C'est le challenge qui est adressée à une authentique gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences. Celle-ci a pour ambition, avec le concours de l'ensemble des acteurs concernés, de faire advenir une image prospective de l'action publique. Cette gestion des ressources humaines se préoccupe naturellement des paramètres démographiques et statutaires mais elle a aussi pour projet d'analyser les identités au travail, les relations professionnelles, les valeurs propres à chaque génération... afin de faire émerger des axes d'action fédérateurs et efficaces.

Cet effort, essentiel, ne saurait suffire. Une gestion publique se doit aussi de solliciter ses ayants droits en lien avec les axes politiques tracés par le législateur. Les politiques publiques en matière de protection des végétaux, ne sauraient s'affranchir de cet effort d'écoute des attentes sociales. Elles se trouvent aujourd'hui placées au cœur des questionnements majeurs de l'immense majorité de nos concitoyens.

Les exigences d'autosuffisance qui étaient ceux de nos parents au sortir du second conflit mondial sont, à présent, loin derrière nous. Les efforts conjugués des agriculteurs, de leurs organisations et des services publics ont largement porté leurs fruits.

Aujourd'hui, notre société concentre ses attentes sur la qualité, la salubrité, la traçabilité des aliments. Elle est en outre très vigilante quant à la gestion de notre environnement. Elle a fait le choix d'une gestion durable garante du bon état des nappes phréatiques, de la qualité agronomique des sols, de la pureté de l'air, de la préservation de la biodiversité des espèces animales et végétales...

Chacun mesure sans peine le caractère multidimensionnel et donc éminemment complexe de l'action publique en la matière.

En identifiant des repères pour les différentes étapes de la vie professionnelle, la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences fournit des jalons pour préparer l'action à venir. Les notions de métier, d'emploi-type, de parcours qualifiant, d'itinéraire professionnel... ont pour objectif de proposer à chacun des outils pour mieux assurer ses missions et organiser sa carrière professionnelle dans la durée. Ceux-ci sont aussi des références à la disposition de tout responsable pour conseiller, orienter, promouvoir les personnels oeuvrant dans son équipe.

C'est pour compléter l'action des directions et services qu'a été créé un observatoire des missions et des métiers au sein du ministère en charge de l'agriculture.

L'arrêté du ministériel du 24 janvier 2000 précise ses attributions :

« Compétent dans tous les domaines des politiques mises en œuvre par l'administration centrale, les services déconcentrés et les établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle, l'observatoire assure la veille prospective sur les missions et compétences requises pour les exercer. Il fait toutes recommandations utiles à la gestion des ressources humaines, notamment en matière de recrutement, de formation initiale ou continue, et de construction raisonnée des parcours de carrière ».

L'Observatoire s'efforce, en écho aux demandes qui lui sont faites, de promouvoir un regard prospectif. Il formule des analyses et recommandations en systématisant l'écoute et l'expression de chacun. Il apporte ainsi sa contribution à la mise en œuvre des politiques de gestion des ressources humaines portées par le Secrétariat général.

En répondant à la demande plus particulière de la Direction Générale de l’Alimentation et du groupement des DRAF dans l’étude de la filière d’emplois « *Protection des végétaux* », l’Observatoire a confirmé les missions éminentes des personnels affectés à cette mission.

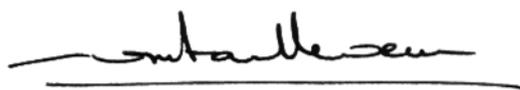
De très nombreuses contributions émanant des services déconcentrés et des structures centrales ont pu être recueillies tout au long des travaux. Il faut aussi mentionner celles émanant des partenaires extérieurs à notre institution : organisations professionnelles agricoles, entreprises, associations de défense des consommateurs et de l’environnement, acteurs de l’enseignement supérieur et de la recherche, autres administrations d’Etat... Grâce aux analyses et propositions de chacun, des axes de progrès ont pu être progressivement dégagés.

Les personnels et les services de la « *Protection des végétaux* » s’engagent ainsi dans un projet de grande portée : accompagner les exploitants agricoles vers une agriculture répondant toujours mieux à ses valeurs les plus fondatrices : apporter aux hommes une alimentation saine et diversifiée et les aider à être des acteurs de premier plan dans la préservation de notre environnement naturel.

Ces travaux n’auraient pu être menés à bien sans l’engagement successif d’Alain Doussau puis d’Alain Le Jan. Ils ont assuré avec vigilance et dynamisme la présidence du comité de pilotage qui a eu la responsabilité de guider les travaux des chargés d’études : Catherine André, Gilles Marsoni et François Granier. Que tous trouvent ici l’expression de ma gratitude pour leur engagement et leur persévérance !

Je forme enfin le vœu que chacun des personnels qui oeuvre au quotidien à l’élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques dédiées à la protection des végétaux trouve dans ces lignes des repères et des leviers pour conforter son professionnalisme.

*Le Président de l’Observatoire des
missions et des métiers*



Constant Lecœur

Introduction générale

Pour caractériser la progression spectaculaire de la production alimentaire au milieu du XXème siècle, on évoque la « révolution agricole » dans les pays industrialisés et la « révolution verte » dans certains pays en développement. L'utilisation des pesticides est une des clés communes à ces deux révolutions.

En France, les luttes contre les ennemis des cultures ont été portées par les agriculteurs, leurs organisations professionnelles et les services de l'Etat, tant pour éviter l'arrivée des ravageurs et autres nuisibles que pour assurer la qualité et la santé des végétaux. Le recours aux produits chimiques a marqué les pratiques agricoles car l'industrie a su mettre sur les marchés un nombre croissant de molécules afin de répondre aux besoins les plus divers.

Comme dans beaucoup d'autres domaines, l'autosuffisance alimentaire a permis l'émergence de nouvelles interrogations : les solutions d'hier ne sont-elles pas à l'origine des problèmes d'aujourd'hui ? ; les solutions d'aujourd'hui ne portent-elles pas les problèmes de demain ? ; ne convient-il donc pas de diversifier les outils de lutte contre les nuisibles ? En particulier, notre société formule à présent des exigences plus fortes en matière de sécurité des aliments, de qualité gustative, de protection des milieux (sols, eaux, air), de préservation du climat et de la biodiversité, ... Des agronomes, mais aussi des biologistes et des médecins, ont ouvert la voie à ces prises de conscience. C'est ainsi que la décennie écoulée a permis de mesurer finement les enjeux liés à une gestion raisonnée et durable des écosystèmes et de promouvoir les « bonnes pratiques agronomiques ».

Les services du ministère en charge de l'agriculture, tant à l'échelon central (Direction Générale de l'Alimentation) qu'à l'échelon régional (DRAF/SRPV), ont été parmi les toutes premières instances à favoriser des évolutions jugées nécessaires par toutes les composantes de la société. Les quelque quatre cent cinquante agents du ministère dédiés à temps plein aux politiques publiques de protection des végétaux sont ainsi engagés dans une évolution significative de leurs missions.

La plante n'est pas l'objet unique de l'action des personnels de la filière « *Protection des végétaux* ». Ils ont en charge non seulement toutes les composantes agronomiques mais aussi l'ensemble des préoccupations des femmes et des hommes qui concourent à la production agricole ou consomment des denrées végétales. Les fonctions qui en découlent sont décrites dans le présent document: veille, pilotage stratégique, information, contrôle, médiation, de contrôle et -si nécessaire- gestion de crise.

C'est pour clarifier les enjeux dans une vision prospective, pour apporter un appui aux services dans les évolutions déjà engagées, et pour guider les personnels dans leurs pratiques professionnelles, leur perfectionnement et la construction de leurs parcours, que la Direction Générale de l'Alimentation et le Secrétariat général ont sollicité l'Observatoire des missions et des métiers.

A cette fin, les chargés d'étude ont mis en place un dispositif d'écoute et d'analyse. Cette attention a tout naturellement concerné les acteurs de la filière, mais il a aussi rendu possible le recueil des points de vue et propositions de nombreux partenaires de la filière : organisations professionnelles agricoles, associations regroupant des consommateurs ou se préoccupant de la préservation de milieux naturels, entreprises, acteurs de la recherche et de la formation, autres services publics...

Tout au long des travaux, la disponibilité de chacun de nos interlocuteurs a toujours facilité la réalisation des objectifs inscrits dans le cahier des charges. Que tous ces interlocuteurs trouvent ici l'expression de ma reconnaissance pour l'esprit de coopération qui a prévalu lors des entretiens et des réunions .

Le présent document rend compte de manière synthétique des travaux conduits par le groupe d'étude de la filière d'emploi « *Protection des Végétaux* ». Ces travaux ont été portés pendant de deux années par un groupe de pilotage qui n'a jamais ménagé son engagement. Avec lui et avec les chargés d'étude, je forme le vœu que les commanditaires et plus largement l'ensemble des acteurs qui contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques dédiées à la protection des végétaux puissent y trouver des repères et des moyens pour consolider leur professionnalisme.

Le Président du Groupe d'Etude de
la Filière d'Emploi
« *Protection des Végétaux* »



Alain Le Jan

Résumé

L'étude engagée fin 2003 et close au printemps 2006, s'est déroulée en quatre phases.

1. *L'analyse de la commande formulée par la Direction Générale de l'Alimentation.* Il s'est agi d'identifier les questions clefs devant être traitées et de choisir une méthodologie.
2. *L'état des lieux.* Des observations de situations de travail et des entretiens ont été réalisés auprès de personnels en poste dans les trois régions constituant le panel de référence (Bretagne ; Champagne-Ardenne et Provence Alpes Côte d'Azur). Complétés par des entretiens conduits en administration centrale, ils ont permis de caractériser les emplois types actuels et les logiques d'action des services.
3. *Une phase prospective.* Celle-ci a eu pour objet essentiel de recenser et d'analyser les attentes des partenaires de la filière : organisations agricoles, entreprises, associations de consommateurs et de protection de l'environnement, institutions de recherche, autres administrations...
4. *Des préconisations à l'intention des différents services compétents :* Après avoir identifié les emplois de demain à partir du scénario d'évolution retenu, quatre réunions interrégionales avec des personnels de la filière ont été mises en œuvre. Elles ont permis de finaliser des recommandations notamment afin d'accompagner les évolutions des services, de favoriser les parcours professionnels, d'orienter les dispositifs de formation initiale et continue...

I - L'état des lieux

Les quelque quatre cent cinquante agents dédiés à la filière vivent une mutation significative. Historiquement dédiés au développement des productions végétales afin d'assurer d'abord l'autosuffisance alimentaire de la France puis le plein développement économique des exploitations agricoles, ceux-ci ont particulièrement développé une posture de conseil. Celle-ci se concrétise au travers d'outils d'information tels les avertissements agricoles, l'engagement dans des expérimentations agronomiques... Les personnels de la filière oeuvrent ainsi en coopération étroite avec les acteurs du monde agricole. Les agents en poste en service déconcentrés (DRAF/SRPV), forts d'une culture scientifique et technique avérée, sont pleinement reconnus par leurs partenaires de proximité. De ce fait, ils constituent une authentique ressource pour le niveau central qui la mobilise notamment dans des fonctions d'expertise.

Aujourd'hui et en réponse à des demandes sociales convergentes, ces services sont engagés à développer des activités de contrôle sur l'ensemble des composantes de l'environnement : sol, eau, air ... La plante n'est plus le seul objet de leurs activités. Celles-ci prennent résolument une dimension plus systémique intégrant des dimensions sanitaires, économiques, environnementales... dans un cadre d'action européen et mondial.

II - L'élaboration du scénario d'évolution

L'identification des tendances et des faits porteurs d'avenir pouvant structurer le cadre d'action des services publics dédiés à protection des végétaux a permis de mettre en évidence un scénario. Celui-ci est apparu comme assurant de manière durable la pleine légitimité des différentes composantes publiques en écho aux attentes des partenaires.

Structures régionales, laboratoires, échelon central, instances de recherche, autres administrations d'Etat... sont invités à assurer quatre grandes fonctions largement interdépendantes :

- *Un pilotage stratégique* qui incombe au niveau central en lien avec les représentants des différents acteurs de la filière. Ce pilotage implique une dimension communautaire et internationale croissante et sans doute déterminante.
- *Des fonctions de gestion des risques, de prévention et d'inspection* qui relèvent pour l'essentiel de la compétence des services régionaux en coordination avec d'autres services de l'Etat.
- *Des fonctions d'analyse des risques et de supra-veille* que les laboratoires (LNPV et LRPV) mais aussi des instances de recherche sont à même d'assurer.
- *Des fonctions de médiation* destinées à vulgariser les grands enjeux scientifiques tels la sauvegarde de la biodiversité, à favoriser l'émergence de projets locaux négociés, à contenir les contentieux...

III - Les mesures d'accompagnement

Parmi les pistes proposées et retenues par le comité de pilotage, plusieurs sont apparues comme particulièrement probantes.

- Si les services ont bien intégré les orientations à venir, ils souhaitent qu'un document de référence puisse formaliser le sens et les priorités de l'activité de leur service. Celui-ci pourrait notamment identifier le « *poids* » des missions à accomplir et les contributions des délégataires (FREDON et autres institutions). Par ailleurs, la mise en place de fiches d'emplois identifiant les activités à conduire et à privilégier est perçue comme un outil de progrès.

- Les emplois centrés sur la veille et l'analyse des risques sont déterminants pour le bon fonctionnement de la filière. Ces emplois exigent une forte technicité notamment pour faire valoir les points de vue français dans les négociations internationales. La formation de docteurs et le recrutement d'ingénieurs expérimentés constituent sans doute des réponses appropriées. Dans les laboratoires, l'existence d'une masse critique d'agents de haut niveau consolidée par des coopérations (INRA, CIRAD...) constitue un point de vigilance majeur.
 - L'intérêt d'un ou de premiers postes « *près du terrain* » a été largement validé. L'articulation des différentes missions dévolues aux services passe par une circulation des personnels dans les différentes fonctions. Ainsi, à titre d'exemple, une alternance entre fonctions de « *veille* » et de « *gestion opérationnelle* » paraît très pertinente.
 - Les formations initiales dispensées aux ingénieurs et aux techniciens sont apparues généralistes. Les connaissances approfondies en biologie végétale et la prise en compte d'une protection des végétaux systémique semblent encore trop peu présentes au regard des problématiques complexes devant être traitées. Le tutorat, modalité longtemps utilisée, ne peut plus être le seul mode d'apprentissage à la prise de fonctions. L'enseignement agronomique semble devoir intégrer plus largement des notions telles que les « *bonnes pratiques agronomiques* », « *l'agriculture durable* »... Il s'agit aussi de développer des savoir-faire en analyse des risques.
 - Pour les personnels de la filière administrative, une acculturation technique lors de la prise de fonction et l'organisation de sessions de perfectionnement en cours de carrière apparaissent indispensables.
 - Pour assurer les fonctions de médiation, la maîtrise de dimensions scientifiques, sociales et juridiques, de savoir-faire de communication et de négociation semble requise.
-

Chapitre I

Le cahier des charges

Durant les dix années à venir, l'activité des personnels publics dédiés à la « *Protection des végétaux* » sera amenée à évoluer sous l'influence de tendances déjà manifestes telles que la sensibilité grandissante de l'opinion publique à l'égard des préoccupations de santé publique et d'environnement, le recours de plus en plus fréquent des procédures contentieuses ... Elle sera aussi déterminée par des faits porteurs d'avenir dont nous ne mesurons pas entièrement la portée ni les caractéristiques précises : mondialisation des échanges, décentralisation de la gestion publique, développement durable...

Il revient au Groupe d'Etude de la Filière d'Emploi (GEFE) de déterminer, après avoir dressé un état des lieux et notamment une identification des emplois actuellement assurés, ces différents facteurs d'évolution et de les analyser pour définir quels pourraient être le contexte global et les problématiques intéressant aussi bien la lutte contre la dissémination des organismes nuisibles de quarantaine que l'emploi de produits phytosanitaires ou de tout autre sujet pouvant relever de la compétence des services publics.

Pour parvenir à l'établissement des scénarios les plus pertinents et les plus plausibles, il convient de recueillir, de la façon la plus large, les conceptions en matière d'évolution des problématiques ayant des implications phytosanitaires. A cette fin, un panel réunissant un échantillon des différents partenaires de la filière sera constitué. Il comprendra des acteurs du secteur professionnel (Chambres d'agriculture, Instituts techniques, FREDON...) du secteur privé (firmes, coopératives de distribution, négociants...), des instances représentatives de consommateurs et d'associations ayant pour objet la protection de milieux naturels, du secteur de la recherche (INRA, CEMAGREF, CIRAD...) du secteur administratif : autres ministères tels ceux de la Santé, de l'Environnement, de l'Economie... sans omettre les personnels et cadres du MAP (DRAF et Direction Générale de l'Alimentation notamment)

Les données recueillies doivent permettre de répondre tout particulièrement aux questions suivantes :

- 1 - Quels seront, dans les années à venir, les facteurs d'évolutions déterminants en matière de problématiques liés à la lutte contre les organismes nuisibles et à l'emploi des produits phytosanitaires ?
- 2 – Quelles seront, dans les années à venir, les autres problématiques dont la gestion incombera pour tout ou partie aux personnels de la filière « *Protection des végétaux* »
- 3 – Quels seront les places et rôles des services publics ?
- 4 – Quels seront les indicateurs qui permettront d'apprécier l'action conduite par les services publics qu'ils aient une compétence nationale ou territoriale ?

En aval de la mise en évidence de scénario et de leur validation par les commanditaires (Direction Générale de l'Alimentation, Direction Générale de l'Administration, Groupement des Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt), il est attendu l'identification des profils d'emplois nécessaires à un horizon de cinq à sept ans.

Enfin, le Groupe d'Etude de la Filière d'Emploi « *Protection des végétaux* » formulera toutes recommandations utiles en matière de gestion des ressources humaines afin d'accompagner les évolutions mises en lumière (Cf. recrutements, parcours professionnels, formation initiale et continue...).

Chapitre II

Le contexte

Pour le grand public, mais aussi pour une large part des personnels du MAP, les personnels de la filière « *Protection des végétaux* » sont le plus souvent assimilés à des agents en charge de conseiller les exploitants agricoles dans la lutte contre les nuisibles. Cette acception historique demeure t-elle fondée ?

Un examen, fusse t-il sommaire, des missions assurées par les personnels de la filière, une analyse de la nature de leurs actions et la prise en considération de la grande diversité de leurs nombreux interlocuteurs, conduit à amender assez sensiblement cette vision.

Aujourd'hui - et sans nul doute encore plus dans un avenir déjà engagé - les personnels de la filière sont confrontés à des problématiques bien plus vastes. La gestion de la ressource hydraulique figure en toile de fond de leurs missions. Le recours à des organismes génétiquement modifiés a ouvert des débats et la société civile attend des services publics qu'ils éclairent les prises de décision. Au-delà des travaux conduits par les organismes de recherche, des phases d'expérimentation « *grandeur nature* » sont identifiées comme pertinentes avant généralisation. Par ailleurs, la société française, à l'instar de toutes celles qualifiables de « *post-industrielles* », a une conscience aiguë des risques qu'elle encourt. Elle attend donc de la puissance publique qu'elle exerce pleinement ses responsabilités en matière de contrôle et d'application des réglementations. Enfin, l'existence de territoires marqués par des climatologies tropicales et équatoriales met en lumière la complexité des écosystèmes. La gestion des interactions bioclimatiques dans les départements d'outre-mer implique encore plus que dans les territoires métropolitains, une vision systémique.

Ces dimensions, présentées succinctement ci-après, visent à souligner l'extension considérable du champ d'action des personnels de la filière. C'est à partir de la nécessaire prise en compte de cette complexité qu'ont été engagés les travaux définis par le cahier des charges tel qu'il a été validé lors de la première réunion du groupe d'étude le 14 janvier 2004.

1 - L'eau

L'eau potable se raréfie tandis que les besoins en eau augmentent. L'eau est une ressource renouvelable dont la quantité est constante à la surface du globe, « *mais seulement 1% est propre à la consommation humaine et est réellement disponible* », nous dit Marie-Françoise Courel, Présidente de l'Ecole pratique des hautes études (EPHE) et spécialiste des zones arides au PRODIG¹.

Le problème est que l'eau potable tend à se raréfier à cause des pollutions domestiques, industrielles et agricoles. Par ailleurs les prélèvements en eau qui ont été multipliés par sept entre 1900 et 2000, seront encore plus importants demain : la population mondiale devrait dépasser les 8 milliards d'hommes en 2025, et les quantités nécessaires aux activités humaines, notamment à l'agriculture, vont s'accroître.

La diminution de la ressource, l'agriculture, la pollution, la distribution ne peuvent pas être seules incriminées individuellement : il faut prendre en compte tous les éléments du système, de la ressource aux pratiques locales, en passant par les acteurs du partage de l'eau.

L'agriculture est souvent perçue comme un gouffre qui engloutit, à lui seul, 69 % de la consommation mondiale de l'eau ! La partie la plus importante des prélèvements est destinée à l'irrigation. Dans les zones arides, elle entraîne toujours de grosses déperditions d'eau liées à son évaporation et seuls les systèmes de goutte à goutte économisent la ressource.

Dès lors, convient-il d'encourager certaines formes d'agricultures dans des régions où l'eau devient un bien rare et où par ailleurs le niveau d'autosuffisance alimentaire est atteint ?

La raréfaction de la ressource en eau et la dégradation des milieux aquatiques pose en France, comme dans la plupart des pays du monde, la question de la durabilité des usages actuels, et notamment, celle des pratiques agricoles. La gestion de l'eau constitue donc une préoccupation majeure des pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs engagés dans la restauration du bon état écologique des masses d'eau, selon la directive européenne sur l'eau.

¹ Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS/Université Paris I – IV 7/EPHE Paris)

Grâce à leurs travaux sur les interactions entre la ressource en eau et les activités agricoles, le CEMAGREF² et l'INRA apportent les connaissances, les méthodes et les outils pour la décision et l'action.

Ces travaux ont pour objet de limiter les effets indésirables dus à l'usage de pesticides agricoles ou non agricoles, tels que l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires, le traitement du bois, ou encore divers usages privés : jardinage, traitement des locaux, ... L'agriculture évolue vers une amélioration de leur usage visant à réduire leur dispersion en dehors des zones traitées et leur impact sur l'environnement.

Afin de réduire les risques liés aux usages de pesticides, une expertise collective scientifique réalisée par l'INRA et le CEMAGREF a permis d'identifier de nombreuses pistes d'action.

On comprend mieux dès lors pourquoi les services de la protection des végétaux sont souvent sollicités par les Préfets de Région lors de réunions consacrées à la gestion de l'eau.

1.1. Agir sur les conditions d'emploi.

La dispersion des pesticides dans l'environnement peut être significativement limitée si l'on prend soin de limiter les usages de ces produits aux conditions du milieu et de réduire les pertes au moment de leur application.

La réduction des pertes lors de l'application passe par l'amélioration des propriétés physico-chimiques des préparations commerciales, le contrôle assidu des techniques d'épandage : réglages des pulvérisateurs, buses à injection d'air et le respect des conditions d'application et notamment des périodes d'épandage.

Il est nécessaire, aujourd'hui, d'aménager les paysages ruraux et les espaces exploités afin de réduire les transferts de pesticides dans et hors des parcelles traitées. Un certain nombre de principes culturaux peuvent être mis en application comme, par exemple, le maintien d'un couvert végétal (Cf. implantation d'une interculture, enherbement de inter-rang en culture pérenne, comme la vigne ou même annuelle, comme le maïs).

² Le Cemagref organise un colloque en partenariat avec l'Inra, le Ministère de l'Agriculture, Arvalis-Institut du végétal, qui s'intitule : "*Agriculture et ressource en eau : comprendre, diagnostiquer, innover*".

A l'échelle du bassin versant, certains dispositifs permettent d'intercepter des flux de pesticides vers les eaux de surface. Il s'agit notamment des zones tampons enherbées.

D'autres aménagements paysagers tels que les bandes boisées et haies, les fossés végétalisés, les zones humides peuvent également s'avérer très efficaces.

1.2. Limiter l'utilisation des pesticides³

La question d'une limitation des pesticides est posée depuis plus de vingt ans.

Les instituts techniques et les DRAF/SRPV cherchent depuis plusieurs années à promouvoir une utilisation plus raisonnée des pesticides et à mettre au point des outils d'aide à la décision dans ce domaine. Si cette utilisation raisonnée permet de supprimer quelques traitements systématiques, son coût reste élevé : surveillance assidue des parcelles fortes consommatrices de temps de travail qualifié, risque de pertes important en cas d'erreur de diagnostic, etc.

Un travail de recherche des utilisateurs de pesticides autres que les agriculteurs est en cours d'élaboration. Il a pour but de les sensibiliser aux précautions d'emploi garantissant la protection de l'utilisateur, la santé publique et le bon état de l'environnement. Ces opérateurs sont la SNCF, les sociétés d'autoroutes, les collectivités locales, les DDE... La réglementation implique les distributeurs de produits phytosanitaires dans le conseil. Des contrôles ont pour objet de vérifier que les utilisateurs disposent des connaissances permettant d'assurer ce rôle dans chaque unité et chaque service régional de la protection des végétaux s'attache à recenser et informer ce type d'utilisateurs.

2 - Les Organismes Génétiquement Modifiés

La recherche depuis trente ans avance dans le domaine de la manipulation génétique pour obtenir, ici, une résistance à un insecte agresseur, là, un maïs produisant de la lipase gastrique utile aux malades atteints de mucoviscidose. Il est cependant un domaine jusqu'à présent peu productif : celui du débat démocratique sur l'usage et la réglementation d'organismes génétiquement modifiés.

³ Sources :

- Le journal du CNRS
- INRA : Fiche du dossier de presse du 14 février 2006 : "*Pesticides et milieux aquatiques : quels impacts et quels risques ?*"
- CEMAGREF : "*Les recherches pour l'eau et l'agriculture durable*"

Il semble que les OGM soient rejetés par le consommateur français au niveau de l'alimentation, mais qu'il soit mieux accepté comme auxiliaire de la recherche médicale. Le débat est loin d'être clos. Les arguments comme l'irréversibilité du processus en cas de dissémination dans le milieu naturel est un des éléments de poids dans les controverses.

Le législateur tente donc d'encadrer cette activité afin de répondre aux attentes de chacun : étiquetage des produits contenant des OGM, déclaration de parcelles d'essais de plein champ...

Pour ce faire, il organise des contrôles et pré-enquêtes d'autorisation confiées aux services compétents : la DGCCRF et les DRAF/SRPV notamment.

C'est donc aux SRPV qu'incombe la responsabilité de vérifier la faisabilité d'une telle culture en plein champ et de s'assurer qu'il n'existe pas de dissémination fortuite dans le milieu. Cette mission s'avère délicate et souvent, à contre-courant de l'opinion publique.

Enfin, la diffusion dans le milieu d'organismes génétiquement modifiés vient parfois contrarier une autre mission du service : le maintien de la biodiversité.

3 - Les expérimentations

L'activité d'expérimentation a longtemps permis aux services régionaux de la protection des végétaux de tisser des liens avec la profession en négociant des protocoles d'essai en situation. Ces expérimentations nécessitent une présence régulière sur le terrain et sont le plus souvent conduites en lien avec la mission de surveillance du territoire (cf. mêmes espaces, réduction des temps de déplacement...) : mêmes espaces : temps, déplacement, coût. Cet aspect ne devra pas être négligé, surtout lorsque nous aborderons les dispositions propres à la LOLF et le calibrage des budgets de fonctionnement de l'exercice précédent.

Il faut également tenir compte de l'impact de cette mission en terme d'image du service qui, de fait, se trouvant en amont de la mise sur le marché, est détenteur d'une information sur les nouvelles molécules en cours de test.

Des conflits d'intérêt pouvaient certes naître de cette situation de prestataire de service et d'organisme de contrôle avant et après agrément, ou encore en cours d'usage si l'on prononçait un retrait de molécule comme dans les dossiers abeilles ou chlordécone. L'administration s'est ainsi trouvée alors en situation de revenir sur les conditions de sa propre décision en auto-contrôle de fait.

Le retrait de cette mission est, suivant les générations, plus ou moins bien vécu. Cependant, il faudra tenir compte des effets induits par cette nouvelle situation. On peut lister ainsi la démarche de formation utile au procès expérimental. Elle représente un apport non identifié clairement et, cependant, bien réel, qui marque et modélise l'action des différents services. Les liens tissés au fil des tests et des enquêtes sont en effet porteurs d'informations réinvesties dans les avertissements agricoles.

Cette présence constante et tenue dans le paysage des agriculteurs avec une mission utile à la profession est chaque fois l'occasion d'échanges et de dialogues. Les services de la protection des végétaux d'aujourd'hui doivent donc travailler sur sa nouvelle image de service : être garant de la qualité des produits végétaux grâce à son action auprès de la profession et par ses contrôles pour confirmer l'efficacité et la pertinence des mesures prises.

La présence du service sur le terrain a été identifiée par nombre de nos interlocuteurs comme garante de la qualité de l'action publique et du maintien des compétences. *A contrario*, une activité plus sédentaire serait synonyme pour une large majorité d'entre eux d'une perte de technicité.⁴

4 - Aspect réglementaire

4.1. La Directive Nationale d'Orientation

La DNO⁵ tourne définitivement la page de la protection des végétaux ancienne formule. En effet, ce document d'orientation fait une place plus importante au résultat de l'action en termes de santé publique. Le consommateur se trouve placé au centre des préoccupations. L'entrée unique par le soutien à la production est abandonnée pour une déclinaison associant la responsabilisation de tous les acteurs de la filière, un appui technique, des contrôles à tous les stades de productions dans le respect de l'environnement.

Ce recadrage correspond aux attentes de la société qui se font jour, mais accompagne également la modernisation du service public, la recherche de la performance au service des citoyens, une plus grande coordination des services du ministère, avec les autres administrations pour un travail en commun.

⁴ Cf. infra Ch. VII

⁵ Circulaire DGAL/C2002-8012 du 30 Décembre 2002 : Directive nationale d'orientation en matière de sécurité sanitaire et phytosanitaire.

Les priorités d'action sont la gestion de crises, la maîtrise des risques et l'amélioration des performances. Au service de ces objectifs cinq modes d'action :

- **Détecter** les risques,
- **Contrôler** les conditions de production,
- **Promouvoir** des modes de production adéquats,
- **Inform**er,
- **Accroître l'efficacité** des services,
- **Détecter les risques**, c'est déjà se prémunir contre les nouvelles maladies véhiculées à la faveur des échanges internationaux, ce qui implique une surveillance accrue aux frontières. Les risques liés à l'emploi des pesticides sont également une priorité du service avec la mise en place de la bio vigilance qui est une nouvelle mission du service. L'accent est mis sur les actions de veille, d'évaluation et de gestion du risque.
- **Contrôler les conditions de productions** : Nous ne pouvons aller plus avant dans ce domaine sans rappeler cette phrase inscrite dans la DNO : « *La responsabilité appartient d'abord à ceux qui élaborent les produits et les proposent aux consommateurs* ». La responsabilisation des acteurs de la production doit les amener à prendre toutes dispositions en matière d'autocontrôle, de bonnes pratiques d'hygiène et de traçabilité des produits. Les contrôles de l'Etat devenant de fait des contrôles de deuxième niveau.

Pour sa part, l'Etat en matière réglementaire élabore les dispositifs destinés à assurer l'hygiène des produits alimentaires, la protection des végétaux, la santé et la protection animale, mais également d'expliquer ces règles aux administrés et de sanctionner les manquements constatés lors des contrôles. En matière pratique, il a un rôle d'incitation et de prévention, de préconisation de traitement, ou de stratégie de protection, notamment par les avertissements agricoles.

Il lui incombe aussi des actions à caractère public et collectif : luttes à grande échelle, surveillance des frontières. En outre, il veille à l'équilibre économique des filières touchées par les crises.

L'action de l'Etat se décline sur deux thèmes aussi importants l'un que l'autre qui sont l'information et la formation à de nouvelles techniques ou méthodes d'une part, et le contrôle à tous les stades de la production d'autre part. La mise en œuvre de cette nouvelle approche fait appel à des compétences et savoir-faire présents et bien identifiés au sein de la protection des végétaux. Cependant, certains domaines d'intervention sont en devenir ou pour d'autres n'ont pas (ou plus) fait l'objet d'un entretien suffisant pour être immédiatement opérationnels.

Il s'agit de données sur le milieu végétal au sens large, c'est à dire ce qui existe autour de la culture, mais également des personnes ressources à même de

diffuser des savoirs tels ceux dont disposent des biologistes généralistes. Or de tels agents semblent de moins en moins mobilisables par les DRAF/SRPV.

Des départs à la retraite d'anciens et l'orientation des jeunes générations vers les sciences qui s'intéressent à la micro biologie et à la génétique expliquent pour l'essentiel ce constat.

Cet état de fait est à prendre en considération au regard de l'important chantier qui s'ouvre avec la mission de bio vigilance et les engagements pris par l'Etat s'agissant du maintien de la biodiversité. Le développement de l'action de veille suppose la mise en place et le renforcement d'un réseau de formation d'observateurs, base de la nécessaire modélisation des procédures d'observation.

Cette activité génère d'autres besoins et actions tels que l'appropriation des données recueillies après leur mise en valeur et la transmission vers les organisations traitant la gestion du risque. Ces tâches viennent alourdir le plan de charge d'un service qui ne pourra remplir sa mission qu'à la condition de mettre en œuvre un partenariat avec des professionnels, des organismes délégataires et d'autres administrations. Le rôle d'animateur de ces cellules d'actions et de réflexions qui est dévolu à titre d'expert DRAF/SRPV et se trouve confirmé par la DNO. Les outils propres à la prévention tels que les « *Avertissements Agricoles* » participent à la réalisation des objectifs de lutte contre les ennemis des cultures.

L'animation, la mise en commun des moyens de l'Etat sur des missions communes ou complémentaires coordonnées par la Protection des Végétaux nécessite l'acquisition de compétences propres à ce type d'activité. A ce stade nous citerons la connaissance des services de l'Etat, leurs moyens d'actions, leurs champs de compétences, les modes opératoires possibles et la capacité de mettre à leur service l'expertise utile à tous les arbitrages de situations complexes dans des délais compatibles avec leur temps d'action.

Pour mener à bien ces actions, les mesures relatives à la conditionnalité des aides et le paquet hygiène constituent des leviers importants pour atteindre les objectifs fixés.

4.2. La conditionnalité

L'adoption en juin 2003 d'une réforme de la PAC introduit des changements importants au niveau du fonctionnement de cette politique et des responsabilités des agriculteurs.

La conditionnalité subordonne les paiements directs aux agriculteurs au respect de normes. Les agriculteurs doivent se conformer à l'ensemble de la législation

applicable à leur exploitation. Cette obligation a été étendue au-delà de la conformité avec les règles en matière d'environnement pour inclure de nouvelles exigences concernant la santé publique, animale et végétale, le bien-être des animaux et le maintien de toutes les terres agricoles dans des conditions agronomiques et environnementales satisfaisantes.

C'est dans le lien qui est établi entre le respect de cette condition et la perception d'aides directes par l'agriculteur que réside l'importance de l'écoconditionnalité. Il ne s'agit pas d'un nouveau concept, la conditionnalité était une mesure volontaire pour les États membres même si jusqu'ici elle ne s'appliquait qu'aux normes environnementales.

La conditionnalité renforcée est une évolution importante vers l'agriculture durable au plan écologique et une réponse à d'autres exigences de la société en rapport, par exemple, avec le bien-être des animaux, la sécurité alimentaire, etc. Elle souligne également la nature internationale non génératrice de distorsions commerciales des paiements directs de l'UE aux agriculteurs. L'exigence de respect de conditions agronomiques et environnementales satisfaisantes devrait garantir une bonne gestion des terres dans toute l'UE. Les exigences de conditionnalité devraient être revues d'ici à la fin 2007.

Si l'agriculteur concerné ne respecte pas les obligations réglementaires de gestion ou ne maintient pas des conditions agronomiques et environnementales satisfaisantes, les paiements directs auxquels il peut prétendre pour l'année de calendrier au cours de laquelle a lieu la non-conformité seront partiellement diminués, voire totalement supprimés.

Un système d'audit agricole prévoit un service aux agriculteurs. Ceux-ci doivent recevoir des informations sur la façon d'appliquer certaines normes et bonnes pratiques aux processus de production. Ce système d'audit devrait aider les agriculteurs à se conformer aux normes de conditionnalité.

4.3. Le Paquet Hygiène.

Le paquet hygiène consiste à responsabiliser les acteurs économiques en professionnalisant les responsables.

La nouvelle réglementation européenne relative à l'hygiène des aliments nécessite un cadre législatif commun pour assurer la circulation et les échanges des produits agricoles.

Elle a pour objectif d'assurer un niveau élevé de protection du consommateur par une approche intégrée de toute la filière, depuis la production primaire

jusqu'à la table du consommateur. A chaque étape existe un transfert de responsabilités quant à la qualité du produit.

La réforme a pour buts :

- la simplification par la création d'un cadre unique pour toutes les denrées alimentaires ;
- la suppression des détails superflus ;
- les procédures uniformes (HACCP) ;

Mais elle intègre une certaine flexibilité pour les produits traditionnels.

La législation est fondée sur l'analyse des risques, la responsabilisation des exploitants (production primaire⁶) ainsi que la traçabilité permettant le retrait ou le rappel des lots.

Les bonnes pratiques agricoles et la traçabilité des traitements et interventions sur les cultures feront l'objet de contrôles aléatoires⁷ des services de la protection des végétaux et constitueront la base de calcul des aides en application des règles liées à l'écoconditionnalité.

5 - Les spécificités des DOM

La particularité des DOM, c'est qu'ils sont d'abord des régions monodépartementales. La Réunion, la Guadeloupe et la Martinique représentent des surfaces en cultures sans rapport avec les régions de la métropole. *A contrario*, la Guyane possède un territoire immense (83.500 km², soit l'équivalent de quinze départements métropolitains) et pratique des cultures vivrières sur abattis.

Ces données soulignent que les missions dévolues aux services de la protection de végétaux de régions de métropole incombent également à ceux des DOM, créant une charge de travail fixe en variété de missions comparables aux obligations de toutes les régions.

⁶ On entend par définition primaire «la production, l'élevage ou la culture de produits primaires, y compris la récolte, la traite et la production d'animaux d'élevage avant l'abattage. Elle couvre également la chasse, la pêche et la cueillette de produits sauvages ».

⁷ Ces contrôles aléatoires seront délégués au service de l'économie agricole qui procédera au tirage au sort des exploitations à contrôler.

La sollicitation importante due à la proximité préfectorale peut, moins qu'en métropole, faire l'objet d'une médiation par expert national ou groupe de travail interposé. Par exemple, en communication de crise, sur des dossiers de douanes à l'exportation ou à l'importation, des problèmes de transit, toutes choses faisant l'objet d'un traitement dans l'urgence laissent souvent le responsable seul et loin de ressources d'informations : il convient en outre de ne pas oublier le décalage horaire qui renvoie les problèmes nés en fin de matinée à un traitement au lendemain.

5.1. Les avertissements agricoles

Cet outil de communication doit permettre d'accompagner l'évolution de la réglementation. Une tentative de mise en place d'un réseau d'observateurs est actuellement en cours sur la production d'ignames. Le Volontaire Civil de l'Aide Technique (VCAT) en charge de cette démarche, a convaincu ses interlocuteurs de l'engagement fort de l'administration sur la pérennité de cet objectif.

Cet outil de communication qui a pour titre « *Phytoprotection* » s'adresse à un public averti : techniciens, responsables de coopératives, groupement de producteurs, distributeurs. Il rencontre en Guyane une difficulté majeure qui empêche sa diffusion auprès des agriculteurs ceux-ci sont, en majorité, d'origine étrangère, parfois clandestins, et ne maîtrisent pas la langue française voir, pour certains, occupant illégalement les terrains qu'ils cultivent.

Les problèmes posés par l'information des petits producteurs résident dans le fait qu'ils sont souvent pluriactifs et que la vente de leurs produits se fait hors des circuits commerciaux telle la vente directe au bord des routes. Ceci rend plus sensible les risques liés à des cultures sur terrains pollués telle celle d'ignames en suite de cultures de bananes. Une réponse doit être trouvée à cette situation. Elle passe probablement par une présence renforcée sur le terrain de la PV en lien avec la FREDON, pour assurer la traçabilité des productions.

5.2. Les relations DAF-SRPV

Contrairement à maintes observations faites en métropole, les relations DAF-SRPV dans les DOM sont d'une plus grande proximité. Le financement des services résultent de coopérations larges.

Les tensions sur les effectifs obligent à l'interrelation. On peut penser également que l'éloignement du niveau central favorise les rapprochements et les co-élaborations.

Nous sommes ici loin de « *l'indépendance financière* » d'un SRPV de métropole qui autofinance ses besoins de fonctionnement à hauteur de 80 %.

Les mises en réseau du parc informatique avec un RSI commun ajoutent aux liens, le favorise et l'entretient.

5.3. Les relations SRPV – Fédérations

Celles-ci apparaissent encore floues. Ainsi les relations avec la fédération en Guadeloupe sont telles que le chef de service de la PV a demandé un audit qui a mis en évidence un déficit important. D'ailleurs, une prise d'indépendance importante dans la gestion des actions ne permettait pas à la PV de connaître l'activité réelle de la Fédération.

Les relations avec la fédération en Guyane sont difficiles. Les délégations d'actions ne sont pas toujours réalisées et parfois sont assurées par la PV. Or, les fédérations disposent de fonds du Conseil Régional et du Conseil Général...

En Martinique, la délégation des fonds du DOCUP est soumise à l'arbitrage du service de la Protection des Végétaux.

Le contrôle technique des fédérations ne pose pas de réels problèmes alors que le contrôle financier ne peut être réellement possible que sur la base d'une mise en place d'une comptabilité analytique. En outre, la situation devient complexe s'il y a parallèlement création d'une autre structure du type « *Société Anonyme* », par exemple.

Enfin, la relation « *PV-fédération* » est souvent une relation « *obligée* » qui pervertit de fait les rapports entre le service et la fédération quant à l'évaluation des résultats de la délégation.

5.4. Les DOM et leurs laboratoires

Les laboratoires constituent des outils de proximité qui semblent indispensables à nos interlocuteurs pour des raisons évidentes d'éloignement, mais également au regard de la spécificité des recherches.

La mise en place et le fonctionnement d'un laboratoire pose des problèmes en terme de locaux, de financements et de personnels alors que les services sont en attente d'une orientation nationale.

La Martinique a créé en association avec le CIRAD, l'INRA et la FREDON un pôle de protection des plantes. Ce montage s'est inspiré de la réalisation du laboratoire de La Réunion qui est perçu comme un modèle, mais les contraintes budgétaires étaient alors moins prégnantes qu'aujourd'hui...

L'importance de l'implantation d'un laboratoire de proximité nous est présentée par nos interlocuteurs comme la réponse la plus efficace face à l'éventualité d'un accident sanitaire dans une région très importatrice, avec une économie agricole en crise latente du fait de la production de bananes qui traverse des difficultés chroniques.

Il est à noter que ce pôle de la protection des plantes Martinique place le laboratoire parmi les cinq premiers nationaux en terme de rentrées de fonds de concours.

Dans ce pôle, deux activités sont développées et bien identifiées :

- L'une d'Etat, la détection sous l'autorité de la PV.
- L'autre, avec deux agents Fredon, faisant du diagnostic à l'attention des agriculteurs. Il est à noter que ces diagnostics sont payants : aucun fond public ne subventionne cette activité.

La Guyane et la Guadeloupe, moins bien dotées, s'interrogent sur l'avenir de leur laboratoire respectif.

5.5. Relations DAF / SRPV / Niveau central

Les relations ne sont pas toujours satisfaisantes lorsqu'il s'agit de problèmes techniques à résoudre. En effet, les techniciens d'Outre Mer ne trouvent que rarement en métropole les experts maîtrisant les problématiques liées aux spécificités des cultures tropicales.

L'urgence du traitement des demandes s'accommode mal des délais nécessaires à la résolution des problèmes qu'elles posent : le décalage horaire est un élément aggravant. Le vécu de cette situation est ressenti, à tort ou à raison, comme une forme de désintérêt du niveau central pour les régions outre-marines.

Les usages mineurs de produits phytosanitaires sur des cultures comme l'igname ou l'ananas sont l'exemple d'une carence du système alors que les services sont sollicités pour proposer des solutions aux agriculteurs.

Si, nos interlocuteurs conviennent du fait que les intérêts économiques en jeu sont plus prégnants en métropole que dans les DOM, l'apparition de problèmes

de santé publique liés à la pollution des sols recentre ce débat et conduit à mettre en place des critères d'évolution différents.

5.6. Les problématiques environnement

Un arrêté préfectoral, ayant pour objet de réglementer les analyses préventives des sols en Guadeloupe pour la recherche de pesticides organochlorés vient d'être publié ; il est très inspiré du modèle martiniquais.

Il est demandé aux agriculteurs de s'adresser à la Chambre d'agriculture de Guadeloupe afin de remplir une déclaration de mise en culture pour les productions agricoles suivantes : plantes à tubercules (madère, igname, patate douce, manioc et malanga), légumes à racines (carotte et navet), plantes à rhizomes (gingembre et dictame) et illiacées (cive, oignon et poireau). Ceci dans le but d'éviter les cultures de ces produits sur des sols pollués et la récolte de légumes contaminés.

Le malaise actuel rencontré dans la production bananière conduit les agriculteurs à se reconvertir dans d'autres productions. Les départements étant importateurs d'ignames, il est naturel que cette culture ait la faveur des agriculteurs en lieu et place de la banane. Après les travaux réalisés en Martinique et un résultat sur 1000 prélèvements révélant que 45 % de ceux-ci s'averaient positifs en organochlorés, il a été décidé de conduire la même opération en Guadeloupe.

A ce jour⁸, aucun prélèvement n'a été réalisé. La mobilisation des énergies n'a pas permis d'être prêt avant la plantation des ignames de mars à avril 2005. La protection des végétaux dispose, pour accompagner cette opération, d'un Volontaire Civil de l'Aide Technique (VCAT) en fin de contrat au mois d'août. Il lui est demandé de mettre en place la cartographie des parcelles contaminées.

Une étude est conduite en Martinique, en collaboration avec le CIRAD, sur le transfert du chlordécone du sol vers la plante, grâce à la mise à disposition d'un VCAT. L'instruction des dossiers, le protocole d'échantillonnage, la délégation de crédits sont instruits en Martinique par la Protection des végétaux, Il s'agit pour le service d'une authentique marque de reconnaissance professionnelle. Ainsi, la présence sur le terrain d'un personnel qualifié permet de sensibiliser les agriculteurs aux bonnes pratiques agricoles.

⁸ Juin 2006

5.7. Les procédures de contrôle

5.7.1. Les contrôles végétaux

Les contrôles à l'importation et la surveillance du territoire occupent la plus grande partie du personnel. Ces mesures de précaution sont proportionnelles aux craintes liées à l'introduction de nouveaux organismes nuisibles sur le territoire sous des latitudes propices à leur développement. Ainsi, l'arrivée de certains organismes nuisibles (mouche du fruit) pourrait mettre à mal l'exportation des melons ou des ananas des DOM vers l'UE.

Les DOM sont des territoires à forte activité d'import qui nécessite une grande vigilance sur les certifications sanitaires ainsi que sur l'examen physique des produits. On distingue dans les exigences de certifications les végétaux destinés à la consommation (ignames, pommes de terre, oignons) de ceux destinés à la plantation (vitro plants de bananes notamment). Cependant, une pratique est dénoncée par les agriculteurs qui consiste à détourner les ignames de consommation pour les utiliser comme plants. Ceci confirme la nécessité pour les DDAF/SRPV d'être présents sur le terrain afin d'apporter le conseil préventif sur des pratiques à risque pour la culture des ignames.

Le suivi des pépinières échoit fréquemment à des VCAT en soutien et en complément du personnel d'Etat. Ces missions à caractère régaliens mériteraient un renforcement en personnel titulaire.

5.7.2. Les contrôles de produits phytosanitaires

La situation de crise avec les problèmes de pollution semble être un facteur favorisant la mise en place des contrôles de produits phytosanitaires. Ce problème de société trouve son illustration à travers les articles abondamment documentés par les médias concernant la pollution de l'eau ou par le relais de messages officiels concernant des produits comme les crabes, interdits de récolte et de vente en Martinique, par exemple.

La situation insulaire ainsi que le contrôle douanier à l'importation permettent de mesurer les quantités et qualités d'intrants importés chaque année sur le territoire de compétence. Cette particularité évite les problèmes de trafic frontalier que l'on peut rencontrer en Métropole.

5.7.3. Le personnel

La particularité des DOM en dotation du personnel est la prédominance d'agents de catégorie C, souvent administratifs. Ce personnel rémunéré fréquemment par le Conseil Général et a été mis à disposition pour répondre à des besoins des services de la PV.

Cela conduit à utiliser ce personnel sur des missions techniques où il est souvent nécessaire de les faire accompagner d'un technicien.

Ce personnel, compte tenu de la complexification des missions, n'est pas toujours en mesure d'accéder aux formations proposées en raison d'un manque de connaissances de bases notamment en biologie végétale.

Aussi les contributions apportées par des Volontaires Civils de l'Aide Technique et par des vacataires rémunérés par les fédérations sont elles souvent particulièrement précieuses.

L'exercice de missions de police administrative ou judiciaire ainsi que les contrôles en frontière s'accrochent mal de personnels de non titulaires.

5.8. - Le chlordécone

Aujourd'hui, environ 5000 hectares sont pollués (soit un dixième de la surface cultivée) au chlordécone en Guadeloupe, essentiellement en Basse-Terre sur les bananeraies, où ont été utilisés le curlone et le képone. C'est avec quatre ans de retard sur la réglementation de 1995 que les analyses d'eau ont mis en évidence la présence de chlordécone dans les prélèvements, mais également dans les sols et des denrées alimentaires.

L'estimation de la durée de cette pollution est de quelques décennies à plusieurs siècles, le produit ne présentant à ce jour aucun signe de biodégradation. Il s'agit d'une molécule très peu soluble, elle n'est pas véhiculée par les eaux de ruissellement ; le lessivage devrait donc durer longtemps. La particularité du chlordécone est de se fixer à la terre. C'est comme cela que, par ruissellement, il contamine les rivières et les embouchures par des alluvions.

Il faut mettre en évidence que les captages d'eaux des nappes phréatiques situées sous les bananeraies sont équipés depuis l'année 2000 de filtres à charbon.

Pour le bétail, les traces de pesticide proviennent soit d'une contamination par l'eau de boisson, soit, lors des périodes de sécheresse, par l'absorption de terre par les animaux raclant l'herbe rase.

Pour les poissons ou les oiseaux, c'est le processus écologique classique de la chaîne alimentaire qui est à l'œuvre. Le poisson herbivore se contamine en consommant des algues ; il sera lui-même consommé par un poisson carnivore, lui-même victime d'un oiseau qui, par effet cumulatif au fil des ans, présentera des traces de la molécule au niveau du cerveau. Ces molécules sont dites lipophiles parce qu'elles se fixent sur les graisses ou tissus gras.

L'utilisation de ce produit de 1972 à 1993 pose question alors que, dès le milieu des années 70, des études avaient alerté les milieux professionnels sur les dangers de l'usage des organochlorés pour les sols et les milieux aquatiques environnants. En 1984, un rapport de l'IPCS consacré au chlordécone évoquait avec une grande circonspection : "*On a le sentiment que l'usage de ce produit ne devrait pas être encouragé, sauf là où il n'existe pas de solution adéquate*".

Une démarche de recherche en responsabilité est en cours par l'intermédiaire d'un dépôt de plainte de la part d'une formation politique. Des réunions et conférences sont tenues afin de débattre et d'informer le public sur l'état d'avancement des enquêtes et de développement de nos connaissances notamment une étude sur l'impact du chlordécone sur la santé humaine.

La Direction Générale de l'Alimentation (S-DQPV) a identifié ce dossier comme l'une des priorités de son action.



Chapitre III

Présentation de la méthodologie

1 – Quelques définitions

La notion d'emploi - type désigne « *un ensemble de situations de travail présentant des contenus d'activités identiques ou similaires, suffisamment homogènes pour être occupés par un même individu* ». ⁹

La notion d'emploi s'avère ainsi pertinente pour caractériser un ensemble de plusieurs postes. Elle peut être ainsi utilisée pour une gestion qualitative d'agents ayant par ailleurs un niveau de formation initiale et/ou continue proche.

La notion d'emploi - type élargit celle de poste qui désigne, une situation de travail spécifique définit dans le temps et l'espace et qui se caractérise par une mission et un ensemble de tâches précises. La notion d'emploi sera utilisée pour définir le contenu de la mission assurée à un moment donné par une personne identifiée. On parlera par exemple de l'emploi de Monsieur « Y » au sein du service « X » en 2006.

De manière symétrique, on utilisera la notion d'emploi - cible pour caractériser un emploi - type visé, notamment du fait d'un changement de mission, de priorité L'emploi - cible exprime une évolution significative de l'emploi - type actuel. Des mesures d'accompagnement seront indispensables pour aider les personnels concernés à assurer leurs activités demain.

Le terme d'emploi - type futur pourra être utilisé pour désigner un emploi en cours de transformation.

⁹ Source : CEREQ

Le concept de métier peut être appréhendé à trois niveaux.

1. Le métier des institutions, décliné par rapport à leurs attributions et aux grandes lois telles les lois d'orientation agricole... De tels textes, en aval des nombreux débats qui concourent à leur mise en forme fédèrent les institutions.

2. Pour remplir les missions confiées par le législateur, les institutions ont besoin de « *gens de métier* ». Au sens collectif, on parlera des métiers de la forêt, de ceux du bâtiment et des travaux publics... La création de communautés de travail s'avère particulièrement utile pour les individus notamment lorsque les techniques, les normes culturelles ou/et institutionnelles changent. Elles jouent alors le rôle de cadre de référence et concourent aux apprentissages nécessaires.

3. Dans chaque métier, on distinguera des emplois - types caractérisés par des tâches et des activités. Une chaîne logique de ces termes peut être ainsi proposée :

Mission(s) → Métier(s) → Emplois-types → Emplois ou Postes de travail → Activités.

2 – Le recueil des données

Le recueil de données a été conduit selon trois voies convergentes :

- Des analyses documentaires, (décrets, DNO, bilans d'activité...)
- La conduite d'entretiens tant auprès de partenaires extérieurs (Cf. panel identifié dans le cahier des charges) qu'auprès d'agents et de cadres exerçant leurs activités au sein du MAP,
- L'observation de situations de travail en accompagnant des agents de DRAF/SRPV dans leurs missions (Exemples: mission de contrôle auprès d'un distributeur, réunions d'information ...)

Le GEFE a identifié trois territoires dans lesquels l'essentiel des entretiens et des observations ont été conduits. Cet échantillon a rassemblé les régions : Champagne-Ardenne, Bretagne et Provence Alpes Côte d'Azur¹⁰.

¹⁰ Philippe BRUNET en poste à la DRAF « Limousin » a apporté à ce stade un appui précieux dans le recueil des données en région « Provence Alpes Côte d'Azur »

Les entretiens avec les partenaires « *extérieurs* » ont été conduits plus particulièrement avec des interlocuteurs situés en région Ile de France. Pour appréhender les dimensions « *Formation* », les entretiens ont été réalisés majoritairement en Aquitaine, Bourgogne et Pays de la Loire. La Guadeloupe a permis enfin d'analyser au plus près les problématiques propres aux départements d'outre-mer.

Les protocoles d'entretiens ont systématiquement affirmé et mis en œuvre deux principes.

Il s'agit d'une part de la confidentialité garantie inconditionnellement à tous les interlocuteurs et d'autre part de l'accès « *en retour* » aux synthèses après que celles-ci aient été validées par le GEFE. Cette seconde règle de conduite a particulièrement été appréciée par les partenaires « *externes* » et a sans nul doute contribué à leur pleine collaboration à l'étude.

3 – Les groupes « *métiers* » interrégionaux

En aval de l'identification du scénario retenu par le GEFE et les commanditaires, quatre réunions interrégionales ont été organisées à l'automne 2005. Organisées successivement à Bordeaux, Rennes, Paris et Avignon, elles ont permis la présentation des travaux en cours, leur mise en débat et l'identification des voies et moyens les plus adaptés pour accompagner les personnels de la filière dans les évolutions engagées ou à entreprendre à moyen terme.

Ces journées ont réuni en moyenne une trentaine d'agents représentant les différents emplois assurés tant dans les services extérieurs (DRAF/SRPV & Laboratoires) qu'en administration centrale (S-DQPV).

Ces réunions se sont déroulés selon le canevas type suivant :

Matin :

- Ouverture des travaux : Les finalités du GEFE « *Protection des végétaux* », son mode de travail,
- Le contexte de la filière « *PV* », les missions et leurs évolutions, les emplois–types identifiés... suivi de débats avec le groupe,
- Scénario d'évolution : présentation et questions – réponses avec les participants

Après midi :

- Ateliers thématiques : trois ateliers ont été organisés systématiquement dans chacune des quatre réunions :
 - Quels indicateurs de réussite pour la « *Protection des végétaux* » de demain ?
 - Quels savoirs et savoir-faire pour réussir ?
 - Quels parcours professionnels favoriser ?
- Présentation des travaux des ateliers par les rapporteurs,
- Clôture des travaux par le directeur régional ou son représentant.

Il convient enfin d'indiquer qu'en aval de l'ultime réunion du groupe d'étude de la filière d'emploi tenue le 23 janvier 2006, deux présentations synthétiques ont été réalisées au premier semestre 2006 : l'une auprès des directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt à l'opportunité de l'une de leurs réunions mensuelles, l'autre auprès des chefs de services régionaux « *Protection des Végétaux* » lors du séminaire organisé par la S-DQPV à Lyon.

Chapitre IV

Le cadre institutionnel

1 - Historique français¹¹

C'est en 1911 que se crée au Ministère de l'Agriculture un Service d'Inspection Phytopathologique des produits Horticoles, qui sera remanié ensuite pour devenir le Service de Défense des Végétaux.

En 1945, ce Service regroupe alors deux secteurs, celui de la Protection des Végétaux et les Avertissements Agricoles.

Il faut attendre le décret n°46-2612 du 7 octobre 1946 pour que l'organisation des services extérieurs soit définie avec des limites territoriales en « *circonscriptions* » régionales ou interrégionales, et un personnel constitué d'inspecteurs et de contrôleurs permanents de la protection des végétaux renforcés par un personnel auxiliaire temporaire.

En 1964, à la création du corps des ingénieurs d'agronomie, la dénomination d'inspecteurs et de contrôleurs disparaît, ils sont absorbés dans le corps des ingénieurs d'agronomie ou dans le corps des ingénieurs des travaux agricoles.

Avec la réforme des services extérieurs du Ministère de l'Agriculture, le décret n°841192 du 28 décembre 1984 relatif à l'organisation et aux attributions des Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt précise les missions des Services Régionaux de la Protection des Végétaux et voit ainsi la disparition de la « *circonscription phytosanitaire* ». La mise en œuvre des mesures réglementaires de surveillance et de protection phytosanitaire, l'animation d'actions qui concourent à l'amélioration de la salubrité des produits végétaux et à la valorisation de leur qualité, la diffusion des connaissances en matière de protection des végétaux sont les principales missions fixées par ce décret. Ce rattachement entraîne des redéploiements internes d'effectifs au détriment de la Protection des Végétaux (redéploiement estimé en moyenne à près de sept agents par DRAF en l'espace de douze ans).

¹¹ Cf. historique sur la protection des végétaux par A.GRAVAUD et rapport du groupe de travail : « les services de la Qualité et de la protection des végétaux-nouveaux corps d'ingénieurs A+ par le Conseil d'Agronomie 2001.

De la même manière, le décret n°841193 du 28 décembre 1984 organise les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt, leur confiant la mise en œuvre de mesures de lutte contre les ennemis des cultures et la diffusion des connaissances relatives à la protection des végétaux.

Assez rapidement, les missions décrites se concentreront sur l'échelon régional exclusivement, car l'essai de « *départementalisation* » est un échec, les agents originaires de la Protection des Végétaux étant rapidement affectés à d'autres missions ; les « *pertes* » seront alors estimées à cinquante agents.

La Loi n°2001-6 du 4 janvier 2001 permet la création des Fédérations Régionales de Défense contre les Ennemis des Cultures (FREDON).

A l'échelon central, le Service de la Protection des Végétaux a été intégré à la Direction de la Qualité puis à la Direction Générale de l'Alimentation lors de sa création.

Le réseau des laboratoires concerne les laboratoires régionaux qui ont commencé à être opérationnels dès le début des années 80 et le laboratoire national de la Protection des Végétaux qui a été créé par arrêté ministériel le 5 mai 1995.

2 - Cadre institutionnel français

Le service de la Protection des Végétaux est rattaché au Ministère de l'Agriculture, et plus directement, à la Direction Générale de l'Alimentation. Cette direction est présentée de la manière exhaustive sur le site du Ministère de l'Agriculture. Pour éclairer notre sujet, nous l'abordons ci-dessous de manière synthétique.

2.1 La Direction Générale de l'Alimentation et ses services de terrain : des missions nationales au cœur des enjeux du ministère

Assurer la sécurité des consommateurs et veiller à la loyauté des pratiques industrielles et commerciales : tel est le rôle des pouvoirs publics en France dans le domaine de l'alimentation. La protection de la santé des citoyens occupe donc une position centrale dans l'action administrative. Qualité et sécurité des aliments en sont les composantes essentielles.

Trois ministères exercent conjointement cette mission : il s'agit des ministères chargés respectivement de l'agriculture, de la consommation et de la santé.

Au sein du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) a pour mission de veiller à la qualité et à la sécurité des aliments, à chacun des maillons de la chaîne alimentaire. Cette approche englobe, à la fois pour les secteurs sanitaire et phytosanitaire, l'élaboration de la réglementation et son contrôle, la surveillance du territoire et des frontières, la gestion des alertes, les certifications pour l'export et la promotion de pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la santé publique. La DGAL doit également veiller à la santé et à la protection des animaux et des végétaux, en coordination avec les différents acteurs concernés.

Pour élaborer le dispositif juridique correspondant à ses missions et en contrôler l'application, la DGAL dispose de services centraux et déconcentrés.

Les domaines de compétence de la DGAL à l'échelon central recouvrent la sécurité des végétaux, la santé et la protection des animaux et la sécurité sanitaire des aliments. Dans chacun de ces compartiments, la direction conçoit, élabore et évalue les dispositifs réglementaires.

1 - La mission d'administration des services de contrôle sanitaire (MASCS)

La MASCS gère les moyens communs de la direction au travers de la mise en place d'un système de contrôle de gestion. Outre l'organisation opérationnelle des services de contrôle et, notamment, de l'échelon de coordination régionale placé auprès du directeur départemental des services vétérinaires (DDSV) du chef-lieu de région, elle suit également les projets d'orientation stratégiques établis par les services déconcentrés. La MASCS évalue quantitativement et qualitativement les besoins en recrutement et en moyens financiers des services de contrôle sanitaire, propose les mesures budgétaires adéquates.

Avec l'appui des sous-directions techniques et dans le respect du cadre tracé par la directive nationale d'orientation (DNO du 31 octobre 2002), elle définit le « *Programme d'actions* » de la DGAL, en cohérence avec le nouveau cadre budgétaire déterminé par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1er août 2001 et entrant en vigueur le 1er janvier 2006.

2 - Les postes d'inspection frontaliers (PIF¹²)

Les PIF sont des points de passage obligatoire pour tous les animaux, végétaux et denrées en provenance d'un pays tiers qui entrent, pour la première fois, dans l'Union européenne. L'action des 33 PIF vétérinaires implantés en France, dont les plus importants sont situés à Roissy, au Havre et à Marseille, est coordonnée par la MCSI. Celle des 69 PIF phytosanitaires est coordonnée par la sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux (SDQPV).

3 - La mission communication et information (MCI)

La MCI met en œuvre la communication du ministère dans le domaine de la sécurité sanitaire et phytosanitaire. Elle assure la publication de tous les supports d'information techniques ou grand public et valorise les missions de la DGAL. Elle gère également les relations presse de la direction (interviews, reportages...) en relation avec le cabinet du ministre.

4 - La sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux (SDQPV)

Elle élabore la politique de protection des végétaux et de contrôle de la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et en surveille l'utilisation. Elle coordonne le contrôle et la dissémination des organismes génétiquement modifiés (OGM), élabore les plans de surveillance et de contrôle des résidus de produits phytosanitaires dans les denrées végétales et les milieux et veille à leur mise en œuvre¹³.

5 - La sous-direction de la réglementation, de la recherche et de la coordination des contrôles (SDRCC)

Elle élabore les textes juridiques relatifs aux organismes génétiquement modifiés (OGM), à la traçabilité des produits, aux contaminants de l'environnement et aux mycotoxines. Elle établit les plans de surveillance de ces contaminants. Elle mobilise l'expertise scientifique nécessaire à l'élaboration des réglementations dont elle est chargée et participe à la définition de la politique de recherche. Elle assure la tutelle de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) avec les ministères chargés respectivement de la santé et de la consommation.

¹² Aujourd'hui devenus Postes d'Entrée Communautaire (PEC).

¹³ Pour une approche plus détaillée Cf. le Chapitre 4 - § 4 – 21.

6 - La mission des systèmes d'information (MSI)

Elle est chargée d'assurer la mise en place et l'évolution fonctionnelle des outils d'information concernant les missions du secteur de la sécurité et de la qualité de l'alimentation. Elle assure la maîtrise d'ouvrage des projets informatiques de la direction. Elle veille à l'harmonisation de la collecte et à la validité des données, ainsi qu'à l'appropriation des outils par la direction et les services de contrôle. Enfin, elle assure la gestion du réseau informatique de la direction, assiste les utilisateurs et veille à la maintenance et au renouvellement de ses équipements.

7 - La brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires (BNEVP)

Elle réalise des enquêtes à la demande de la DGAL, mène des investigations dans le cadre de la lutte contre la délinquance organisée dans les domaines vétérinaire et phytosanitaire. Elle apporte également un appui technique aux services de contrôle, notamment en cas de crise sanitaire.

Structure mobile constituée de spécialistes, elle initie auprès des autorités judiciaires des enquêtes en matière de pharmacie vétérinaire, de lutte contre l'utilisation illicite de facteurs de croissance et de trafic international d'animaux de compagnie, et leur apporte sa collaboration. Elle intervient lorsque le champ d'investigation dépasse le cadre territorial d'un seul département ou lorsqu'un directeur départemental des services vétérinaires en formule la demande. Son action est systématique lors de la mise en évidence de l'utilisation illicite de facteurs de croissance.

8 - Les chargés de mission d'inspection interrégionale

Les Inspecteurs Généraux Vétérinaires Interrégionaux et les ingénieurs généraux du génie rural, des eaux et forêts chargés de mission d'inspection interrégionale coordonnent les moyens mis à la disposition des services déconcentrés (directions départementales des services vétérinaires et directions régionales de l'agriculture et de la forêt / services régionaux de la protection des végétaux). Ils s'assurent de la bonne utilisation de ces moyens et évaluent l'activité des services et celle de leurs responsables.

2.2 Les services déconcentrés : des acteurs impliqués et efficaces

Sur le territoire national, la direction générale de l'alimentation s'appuie sur deux réseaux de services déconcentrés.

2.2.1 Les directions départementales des services vétérinaires (DDSV) : chargées de la qualité et de la sécurité des aliments, de la santé et de la protection animale

Les DDSV sont aidées pour certaines missions par 8 600 vétérinaires praticiens titulaires du « *mandat sanitaire* », afin d'assurer la couverture du territoire. Les directeurs départementaux des services vétérinaires du chef-lieu de région sont chargés d'animer l'action des DDSV dans le cadre de missions au niveau régional.

2.2.2 L'échelon régional vétérinaire

L'échelon régional a pour mission première d'harmoniser et de coordonner les actions des services vétérinaires dans les domaines le nécessitant, identifiés par le collège des directeurs départementaux de la région.

Il fournit un appui technique aux DDSV, en organisant l'expertise au niveau régional pour, notamment, l'inspection de la pharmacie vétérinaire, la lutte contre les épizooties ou le contrôle de l'alimentation animale.

Dans les situations de crises concernant plusieurs départements, il assure la mise en œuvre des mesures de lutte par la mobilisation de moyens mis en commun par les DDSV, la centralisation et la synthèse des informations émanant des différents départements et le relais des décisions nationales. Il est l'interlocuteur privilégié pour les autres services déconcentrés de l'Etat et pour les organisations représentant les professionnels ou la société civile au niveau régional. Enfin, l'échelon régional vétérinaire veille à assurer une collaboration étroite avec les directions régionales de l'agriculture et de la forêt (DRAF) pour permettre la mise en œuvre cohérente sur le terrain des politiques sanitaires dans les domaines vétérinaires et phytosanitaires.

2.2.3 Les services régionaux de la protection des végétaux (SRPV) des directions régionales de l'agriculture et de la forêt (DRAF) : chargés de protéger la santé des végétaux

Quelque 450 agents veillent à la qualité sanitaire des végétaux et produits végétaux issus des productions françaises ou importées et participent à la promotion d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement. Les SRPV contrôlent les végétaux commercialisés à l'intérieur de l'Union européenne et délivrent un passeport phytosanitaire valable dans tous les Etats membres.

Ils contrôlent l'utilisation et la commercialisation des produits phytosanitaires, engrais et supports de culture, et délivrent un agrément aux distributeurs et prestataires de services qui en font usage.

Les SRPV animent les groupes régionaux chargés d'expertiser les problématiques liées à la présence de résidus de produits phytosanitaires et de proposer des plans d'action visant les bassins versants prioritaires. Enfin, ils contrôlent les essais « *recherche et développement* » des végétaux génétiquement modifiés et exercent une bio vigilance sur les variétés génétiquement modifiées.

2.2.4 L'appui scientifique et technique des laboratoires

La Direction Générale de l'Alimentation s'appuie sur un réseau de laboratoires officiels, constitué principalement par les laboratoires nationaux de référence (LNR) et les laboratoires d'analyse agréés. La plupart de ces structures sont intégrées à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA).

Spécialisés dans un ou plusieurs domaines de compétences, les LNR assurent la mise au point et la diffusion de méthodes, la formation technique des laboratoires de terrain, l'organisation d'essais inter-laboratoires, la diffusion de réactifs certifiés, la confirmation de résultats, etc.

Le laboratoire national de la protection des végétaux assure la promotion des méthodes analytiques de référence, participe à l'élaboration des normes relatives au contrôle de l'état sanitaire et de la qualité des végétaux et produits végétaux et répond aux besoins en analyses. Il fédère treize unités de référence et stations d'études ou de quarantaine, chacune spécialiste d'un domaine scientifique particulier.

Commentaires

Au niveau régional, on observe des organisations différentes suivant les localisations. Un peu plus de la moitié des SRPV sont domiciliées à une adresse différente des DRAF, parfois même dans une autre ville. Cette particularité est le signe d'une plus ou moins grande indépendance financière (moyens de fonctionnement) suivant que les services génèrent ou non des rentrées d'argent : avertissements agricoles, expérimentations... Autant de facteurs qui distinguent une région d'une autre dans cette liberté d'action.

Les SRPV se distinguent bien involontairement et leur apparente indépendance est plus ou moins bien vécue par la représentation régionale ou nationale. La faible mobilité des personnels est souvent évoquée ; elle peut s'expliquer par un recrutement local assez fréquent jusqu'à ces cinq dernières années.

Pour les catégories B, la spécialisation de certains agents constitue une autre explication à la sédentarité. Celle-ci est cependant souvent conjuguée avec des évolutions significatives des missions confiées.

En effet, ils deviennent parfois référents dans leur domaine d'activité, grâce à un travail de proximité et d'échanges avec la profession, la recherche, les organismes, ou les instituts. Ils sont tenus par des liens qu'ils ont eux-mêmes tissés.

C'est donc un service au profil atypique, tourné vers les exploitants agricoles avec lesquels il partage le suivi des cultures, des aléas, les observations, les expériences. C'est là que se situe un lieu de la reconnaissance professionnelle significative, « *le dernier service technique de la DRAF* » présenté au cours des entretiens comme la culture « *PV* ».

Si l'on additionne les moyens matériels et humains, l'indépendance technique, la spécificité des missions vers la production, la responsabilisation des acteurs sur des missions et objectifs, comment ne pas considérer les obligations administratives comme des contraintes, des entraves ? Les relations avec la tutelle administrative apparaissent alors comme un rappel au cadre, à l'austérité, aux économies en moyen et en personnel, et à titre individuel, à une pression pour plus de mobilité.

Ce service à forte motivation est très impliqué dans le tissu agricole. Il suit le rythme des productions végétales, sans compter son temps en période estivale et entretient avec la profession des liens forts et productifs. Cette situation explique sans doute les réticences de certains agents à s'inscrire dans une approche de contrôle.

Après avoir connu les circonscriptions, la départementalisation, la régionalisation comme territoires géographiques de compétences, il devient évident que ce découpage ne correspond plus nécessairement aux problématiques de certaines enquêtes épidémiologiques des cultures ou de pollution (aires de production) ou encore, pour les bassins versants, le flux des cours d'eau.

Pour rendre cohérente l'action du service, une coordination prend en charge un territoire¹⁴ respectant cette représentativité, notamment pour les problèmes liés à l'eau et aux pollutions. Cette organisation s'aligne sur les structures des administrations en charge de problématiques communes. Les experts assurent également cette transversalité et gommement ainsi l'imperfection des frontières administratives.

Les services régionaux animent et coordonnent une action de surveillance et d'alerte qui met en œuvre un réseau d'observateurs recrutés dans la sphère de la production agricole. Ce dispositif permet une «*contribution-rétribution*» par la mise en commun d'observables qui, grâce au modèle construit par le service, affine les pronostics et permet d'anticiper les événements.

L'organisation de ce réseau peut être déléguée aux fédérations, mais demeure sans la responsabilité du SRPV, à qui échoit la signature des avertissements. Cette activité est essentielle à l'action de l'Etat et à son rôle dans la surveillance et la prévention des risques, grâce à la compétence d'un personnel spécialisé et qualifié.

Après l'élargissement des missions du service vers le maintien de la biodiversité, la surveillance des cultures OGM, les pollutions des eaux par les pesticides, le contrôle d'autres utilisateurs (équipement réseau ferré, employés municipaux applicateurs, etc.), nous comprenons que le réseau d'observateurs doit s'élargir vers des partenaires nouveaux. Il s'agit des personnels en charge de l'entretien des espaces non-agricoles comme les personnels municipaux, du ministère de l'Équipement et des collectivités locales, des autoroutes, tant pour l'usage de produits phytosanitaires que pour la surveillance de l'environnement et des mutations observables.

Les associations de protection de la nature, de protection des consommateurs, les particuliers, les lycées agricoles, sont des partenaires possibles de ce réseau d'observation qui démultiplie la capacité du service avec un maillage du territoire plus fin, plus pertinent.

La construction de ce réseau appelle un important travail de formation pour étalonner les observations ; cette action doit être pilotée par le service pour nourrir la base de données de manière fiable.

¹⁴ Le territoire métropolitain est divisé en quatre interrégions.

3 - Autres modes d'organisation au sein de l'union européenne¹⁵

En étudiant les institutions au niveau de l'Union Européenne, d'autres modes d'organisation des services publics en lien avec les végétaux peuvent être décrits. Les différences observées sont déterminées par la situation politique, économique, historique et culturelle de chaque pays.

3.1 Centralisation ou non ?

Certains états ont un fonctionnement centralisé important comme le Royaume Uni ou la Belgique alors que d'autres ont un échelon central réduit, se concentrant sur les relations internationales.

Des états sont organisés par régions ou communautés autonomes comme l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie. Dans le mode centralisé, le budget de fonctionnement alloué peut être centralisé (Royaume Uni) ou régional (nouveaux pays entrants).

3.2 Quel ministère de rattachement ?

Le ministère de rattachement dépend des orientations de l'Etat mais les grands domaines sont présents comme l'Agriculture, l'Alimentation ou la Protection des Consommateurs ainsi que l'Environnement. Différents ministères peuvent être impliqués dans le suivi de la filière végétale : Ministère de la Santé des végétaux en Belgique, Ministère de la Protection des Consommateurs, de l'Alimentation et de l'Agriculture en Allemagne, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en l'Espagne

3.3 Quelles missions ?

De plus, les grandes missions en lien avec les végétaux (santé des végétaux, produits phytosanitaires, forêts, certification des semences, OGM,) sont en général éclatées dans différentes structures voire dans différents ministères. Certaines facettes des grandes missions peuvent être elles-mêmes suivies par différentes administrations.

Ainsi pour le cas des produits phytopharmaceutiques en Autriche, le contrôle de leur commercialisation est réalisé par l'Office Fédéral de la Sécurité Alimentaire qui dépend d'une autorité unique centrale, le Ministère Fédéral de l'Agriculture, des Forêts, de l'Environnement et de la gestion des Eaux.

¹⁵ www.afsa.be : Agence fédérale pour la sécurité pour la chaîne alimentaire en Belgique

Les instances officielles respectives des neuf Länder adoptent des mesures de contrôle de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sous neuf législations distinctes.

En Allemagne, les autorités compétentes pour la mise en œuvre des contrôles de commercialisation et de l'utilisation de ces produits sont les autorités des Länder. En Grèce, la Direction Générale de la Protection des Végétaux (département des pesticides) du Ministère de l'Agriculture est responsable de la transposition et de l'application de la législation relative à la commercialisation et l'utilisation de ces produits. Il incombe aux Préfectures du Ministère de l'Intérieur de contrôler leur commercialisation et leur utilisation.

En ce qui concerne la protection des végétaux en Allemagne, le Centre Fédéral de Recherche Biologique Agricole et Sylvicole assure la coordination nationale et les Services officiels sont au niveau des Länder.

Au Royaume Uni, deux autorités principales coexistent, d'une part avec la Division chargée de la santé des plantes du Ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires Rurales et d'autre part le Contrôle Forestier.

En Italie, le Ministère de la Politique Agricole et Forestière possède un service central qui coordonne des services régionaux.

En Espagne, l'autorité centrale est le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation qui coordonne les communautés autonomes régionales assurant les contrôles dans 17 régions. Le Ministère de la Santé est chargé des questions de toxicologie et de sécurité des produits.

La France, dans ce cadre européen ne se singularise pas, son organisation est complexe, avec plusieurs ministères impliqués et un mode centralisé pour le Ministère de l'Agriculture.

Chapitre V

Enjeux et missions

Des tendances en constante évolution et des paramètres nouveaux comme la mondialisation ont un impact fort sur l'évolution des filières agroalimentaires.

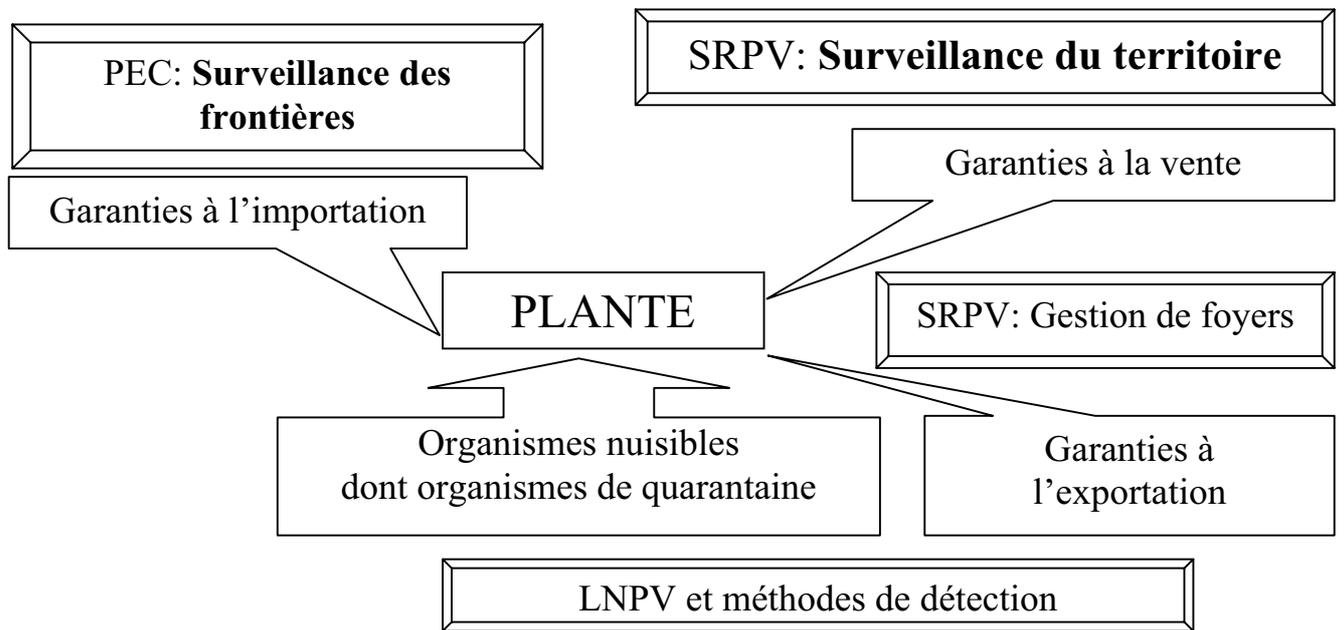
Ainsi la circulation plus importante de biens, dont les végétaux ou produits de végétaux, au sein de la communauté européenne grâce à la libre circulation des marchandises et venant des pays tiers, entraîne une augmentation du risque vis à vis de nouveaux parasites. De plus, le changement climatique mobilise une surveillance accrue concernant des organismes nuisibles jusqu'alors inconnus en France.

L'inquiétude du public, au regard des risques que peuvent présenter la consommation de certains produits alimentaires n'a fait que croître ces dernières années. L'affaire du sang contaminé, la crise de l'ESB, la controverse liée aux OGM ont montré l'apparition d'attentes sociétales fortes. L'Etat est, plus que jamais, attendu pour assurer une analyse et une gestion du risque vis à vis de la salubrité des denrées. Apparaissent néanmoins dans certains cas des dérives liées à une opposition entre des avantages particuliers quel que soit le coût collectif et le bénéfice économique. On observe une vraie crise de confiance du citoyen vis à vis des firmes et de la gestion publique, accentuée par une méconnaissance du milieu agricole et des techniques utilisées.

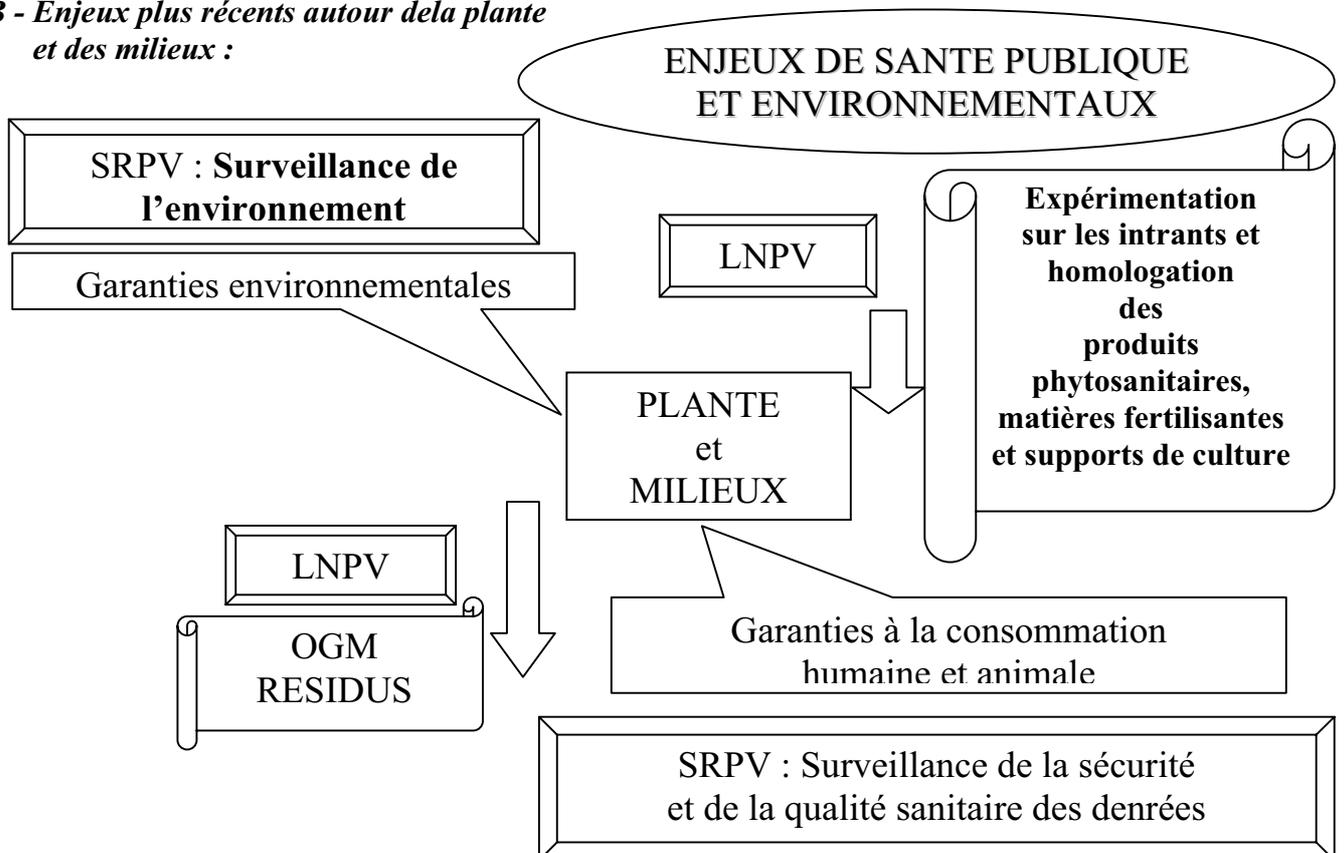
La forte médiatisation de certains thèmes autour de la salubrité des denrées provoque parfois des réactions irraisonnées des citoyens entraînant des détournements brusques de consommation, préjudiciables en raison du coût exorbitant payé par les filières et la collectivité.

5.1 Enjeux actuels¹⁶

A - Traditionnels autour de la plante :



B - Enjeux plus récents autour de la plante et des milieux :



¹⁶ Phytoma la défense des végétaux n°580 mars 2005 Lutttes collectives, enjeux phytosanitaire et cadre réglementaire Olivier LETODE.

5.1.1 Sécurité alimentaire

Enjeu historique portant sur la capacité de nourrir les populations, la production alimentaire était, il y a quelques décennies, un des moteurs principaux de l'activité des agriculteurs et de l'encadrement par les agents de la protection des végétaux. Petit à petit, cet aspect du travail a pris une place seconde dans le quotidien des acteurs de la filière végétale. Les moyens mis en œuvre pour lutter contre les organismes nuisibles ont désormais comme objectif principal de préserver les intérêts économiques de l'activité de production végétale.

5.1.2 Santé Publique

Elle a deux facettes : une facette sanitaire proprement dite vis à vis de la consommation sans risque des végétaux ou de produits transformés à partir de végétaux, et une facette vis à vis de la qualité de vie. Cette dernière porte plutôt sur les nouvelles préoccupations telles la lutte contre l'obésité, la santé et la consommation de fruits et légumes.

La présence de résidus dans les fruits et légumes et la qualité de l'eau constituent de nouveaux enjeux d'importance qui mobilisent régulièrement les médias.

5.1.3 Environnemental

C'est une préoccupation qui monte en puissance et prend une place de plus en plus importante dans le quotidien des administrations. En effet, celles-ci sont sollicitées sur le suivi de la qualité de l'eau, mais aussi de l'air ou des sols. L'introduction d'espèces exotiques envahissantes et les conflits sur les utilisations des OGM constituent des sujets forts et médiatisés.

5.1.4 Intérêts économiques et image de la France

Promouvoir l'image de la France constitue un enjeu traditionnel de l'action des services de l'Etat. Ils contribuent à l'image véhiculée par les entreprises françaises en France mais également lors des exportations de produits français.

Cela se traduit concrètement par la prévention et la lutte collective mais aussi par la gestion de foyers vis à vis des organismes de quarantaine.

Les échanges internationaux sont régis par des accords dont les mesures de protection phytosanitaires doivent être justifiées techniquement et scientifiquement.

Grâce aux compétences techniques et scientifiques mobilisées au niveau international par les agents de la Protection des Végétaux et leurs capacités à porter des projets consistants, la France peut défendre ses valeurs et mettre en avant ses idées dans le concert des nations (UE, FAO...).

La caractéristique principale de tous ces enjeux est leur instabilité car la filière végétale est incontestablement au carrefour d'intérêts divergents.

La variété de ces enjeux a des conséquences sur les missions des services de la « *Protection des Végétaux* » en France, missions que nous allons détailler en séparant, à des fins pédagogiques, les services centraux des services déconcentrés.

5.2 Missions et activités principales

Aux missions d'origine décrites par le décret du 28 décembre 1984, surveillance et protection phytosanitaire, animation d'actions pour l'amélioration de la salubrité des produits végétaux et la valorisation de leur qualité, enfin diffusion des connaissances vis à vis de la protection des végétaux, viendront s'ajouter de nouvelles missions dès les années 90 en application de directives européennes.

5.2.1 DGAL / Sous Direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux

Cette sous direction d'une trentaine de personnes comprend :

- une direction proprement dite (six personnes),
- une cellule de surveillance et de contrôle de l'utilisation des phytosanitaires (une personne),
- un bureau de la santé des végétaux (onze personnes),
- un bureau de la bio vigilance, des méthodes de lutte et de l'expérimentation (six personnes),
- un bureau de la réglementation et de la mise sur le marché des intrants (onze personnes).

5.2.1.1 Missions internationales¹⁷

Les relations internationales concernant les végétaux et produits végétaux s'articulent autour de deux grands axes : les mouvements régis par des normes internationales et les mouvements nécessitant des négociations bilatérales en l'absence de normes internationales établies.

¹⁷ NDS DGAL/MCSI/N2005-8179 du 13 juillet 2005 notification de mesures sanitaires et phytosanitaires à l'organisation mondiale du commerce.

L'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires ou accord SPS est entré en vigueur au moment de la création de l'Organisation Mondiale du commerce (OMC).

Cet accord reconnaît aux gouvernements le droit de prendre des mesures pour protéger la santé des personnes et des animaux et préserver les végétaux, à condition que ces mesures soient fondées sur la science, qu'elles soient nécessaires à la protection de la santé et qu'elles ne constituent pas une discrimination injustifiée entre les sources d'approvisionnement étrangères.

La gestion des relations internationale est centralisée. L'Organisation Nationale de la Protection des Végétaux qui est le service officiel institué par le Gouvernement, correspond à la Sous Direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux.

Des agents participent à des réunions, ou des groupes de travail à l'Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Végétaux, à la Commission Intérimaire des Mesures Phytosanitaires et au groupe du Conseil à Bruxelles. L'Etat français doit enfin répondre à la consultation du secrétariat sur les futures normes internationales, directives et recommandations des mesures phytosanitaires.

5.2.1.2 Pilotage, coordination et harmonisation des missions de la protection des végétaux

La sous direction est chargée de la préparation, du suivi, du contrôle et de l'évaluation de la législation et de la réglementation et de son application concernant les organismes nuisibles, les produits antiparasitaires à usage agricole, les matières fertilisantes et les supports de culture et les organismes génétiquement modifiés.

Elle coordonne l'utilisation raisonnée des produits phytopharmaceutiques et le contrôle de la dissémination des organismes génétiquement modifiés

Elle supervise l'activité du LNPV et coordonne l'élaboration et la promotion des méthodes officielles d'analyse.

Elle apporte un appui scientifique, technique, et réglementaire aux SRPV.

SYNTHESE DES MISSIONS¹⁸

A - Bureau de la santé des végétaux

- Elaboration, mise en œuvre et l'évaluation de l'application des politiques dans le domaine des organismes nuisibles réglementés des plantes, tant à l'importation et à l'exportation que pour la surveillance du territoire.
- Coordination de l'élaboration et de la promotion des méthodes officielles de prélèvements et de détermination des organismes nuisibles mises au point par le Laboratoire national de la protection des végétaux (LNPV).
- Suivi des travaux de la Commission intérimaire de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et de l'Organisation européenne de protection des plantes (OEPP).

B - Bureau de la bio vigilance, des méthodes de lutte et de l'expérimentation

- Elaboration, mise en œuvre et l'évaluation des contrôles en matière d'expérimentation, de diffusion ou de mise sur le marché et d'impact sur l'environnement des organismes génétiquement modifiés et des produits phytopharmaceutiques.
- Coordination du contrôle de la dissémination des OGM.
- Secrétaire du Comité de bio vigilance et du Comité de liaison interministériel sur la pollution des eaux par les produits phytopharmaceutiques.
- Elaboration et traitement des plans de surveillance sur les résidus de produits phytopharmaceutiques dans les denrées d'origine végétale et les milieux.
- Coordination des activités visant à une élaboration et à une promotion de l'utilisation raisonnée des produits phytopharmaceutiques et de la lutte intégrée : en particulier, les avertissements agricoles des Services régionaux de la protection des végétaux (SRPV).
- Mise au point développement des techniques chimiques, biologiques, physiques, qui concourent à protéger les productions agricoles végétales.
- Suivi, dans son domaine de compétence, des travaux de l'Organisation internationale de lutte biologique (OILB), de l'Organisation européenne de protection des plantes (OEPP) et de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

¹⁸ (Extrait de l'annuaire de la DGAL, Intranet)

C - Bureau de la réglementation et de la mise sur le marché des intrants

- Elaboration et gestion des procédures, participation à la mise en œuvre et évaluation des politiques en matière d'autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, des matières fertilisantes, des supports de cultures, des conservateurs d'ensilage et des désinfectants à usage agroalimentaire.
- Secrétariat de la Commission d'étude de la toxicité, des comités homologation (produits phytopharmaceutiques, engrais et supports de cultures, désinfectants), de la Commission des produits antiparasitaires et de la Commission des matières fertilisantes et supports de cultures.
- Elaboration de la participation à la mise en œuvre des réglementations concernant les résidus de produits phytopharmaceutiques et les applicateurs et distributeurs d'antiparasitaires.
- Suivi, dans son domaine de compétence, des travaux de l'Organisation européenne de coopération et de développement économique (OCDE) et du Codex Alimentarius.

5.2.2 Personnes ressources du réseau d'expertise de la SDQPV

Ce réseau vient en appui à la SDQPV et il a pour missions principales d'apporter une aide à la décision par les conseils d'expertise à un échelon national et international, et d'aider à l'harmonisation des compétences.

Trois catégories de personnes constituent le réseau d'expertise :

A - Les experts nationaux¹⁹ :

- Sous la responsabilité technique de la DGAL/SDQPV et sous la responsabilité administrative de la DRAF/SRPV ou DAF/SPV,
- Origine : agents de la protection des végétaux
- Nombre : environ 12 personnes
- Thèmes généraux transversaux ou par filière : Arboriculture Fruitière, Cultures légumières, Cultures ornementales, Zones non agricoles, Espaces verts, Grandes cultures, Vigne.. et horizontaux l'expérimentation, les vertébrés nuisibles, les résidus dans les compartiments de l'environnement, les résidus dans les denrées consommables, la sécurité sanitaire des aliments, l'assurance qualité, la modélisation, l'agriculture biologique et les méthodes alternatives
- Engagement : 5 à 10 ans
- Temps consacré à l'activité d'expertise : 50 à 100%.

¹⁹ Contribution à la réflexion sur l'expertise éléments généraux qu'est-ce qu'un expert ou un spécialiste par G. Chauvel, expert national protection des végétaux en « zone non-agricole et culture ornementale ».

B - Les rapporteurs²⁰ :

- Sous la responsabilité technique de la DGAL/SDQPV et sous la responsabilité administrative de la DRAF/SRPV ou DAF/SPV
- Origine : agents de la protection des végétaux et agents FREDON
- Nombre : environ 70 personnes pour l'équivalent d'environ 12 ETP
- Thèmes : environ 84 thèmes spécifiques traités transversaux ou par filière. On citera pour exemples 10 thèmes spécifiques (maladies du pied des céréales à paille, riz,...) pour les céréales, prairies et jachères et 15 thèmes spécifiques (agrumes, pommier à cidre, sharka, arboriculture) ... Horizontaux, on citera pour exemples les passeports phytosanitaires, semences, oiseaux,...
- Engagement de 3 ans
- Temps consacré maximum de 20% sur un ou plusieurs thèmes.

C - Les spécialistes en LNPV :

- Sous la responsabilité technique de la DGAL/SDQPV et sous la responsabilité administrative de la DRAF/SRPV ou DAF/SPV
- Origine : unités du LNPV
- Ce sont principalement les directeurs des unités du LNPV qui entrent dans cette catégorie. Néanmoins des agents « *assistants techniques* » peuvent être sollicités pour leur expertise dans des thèmes spécifiques.
- Les Directeurs sont des IGREF et les « *assistants techniques* » des IGREF ou des ITA ou des Techniciens.
- La DGAL/SDQPV peut avoir recours à leurs compétences dans le cadre de dossiers particuliers pour participer à des groupes de travail nationaux ou internationaux et pour la réalisation d'ARP (Analyses de risques phytosanitaires).

5.2.3 DRAF/SRPV, LNPV et LRPV

5.2.3.1 DRAF/SRPV²¹

Les missions d'origine, si elles se maintiennent en partie, sont supplantées par des missions d'ordre régalien et notamment des missions de contrôles depuis un peu moins de dix ans.

²⁰ NDS DGAL/SDQPV/N2005-8084 du 17 mars 2005 et NDS DGAL/SDQPV/N2005-8040 du 31 mai 2005 sur la nomination des rapporteurs « Qualité et protection des végétaux » du réseaux d'expertise.

²¹ Sites internet : www.srpv-aquitaine.com www.srpv-bretagne.com ...

- Veiller à la salubrité publique des végétaux et des produits d'origine végétale

Cette mission consiste à veiller au maintien du bon état sanitaire des végétaux par le biais d'une surveillance du territoire, notamment en prévenant l'introduction et la dissémination d'organismes nuisibles (organismes de quarantaine). Sont surveillés les différents stades de la production ainsi que les importations et les exportations. Dans le cadre de cette mission, les agents sont habilités à prendre des dispositions conservatoires et réglementaires (consignation, quarantaine, retrait d'agrément) et à mettre en œuvre des mesures d'éradication des parasites et des maladies des végétaux.

- Veiller à la protection de la santé publique

Le contrôle de la mise sur le marché, l'utilisation de produits phytopharmaceutiques la détection de résidus dans les aliments d'origine végétale sont du ressort des agents du Service Régional de la Protection des Végétaux. Ils assurent une surveillance des résidus des produits antiparasitaires vis à vis du respect des Limites Maximales de Résidus ; pour cela ils réalisent des plans de contrôle et de surveillance dans les principales filières de production.

Ces contrôles sont effectués aux stades de la mise sur le marché et de l'utilisation, des agréments sont fournis aux distributeurs et aux applicateurs avec des messages de prévention pour la santé de ces derniers.

- Veiller à la préservation de l'environnement

Les agents inspectent les parcelles où sont implantés les essais de recherche et de développement d'organismes génétiquement modifiés (OGM) et surveillent le territoire afin d'identifier et suivre l'apparition éventuelle d'effets non intentionnels sur les écosystèmes agricoles ou naturels

Ils mènent des expérimentations officielles et effectuent le suivi des produits phytosanitaires dans l'environnement

Ils vérifient que les produits phytosanitaires sont bien autorisés et contrôlent l'agrément des entreprises qui les distribuent ou qui les utilisent, enfin ils surveillent les respects des doses, les délais d'emplois avant récolte

Leur action s'inscrit dans le plan de développement d'une agriculture pérenne et pour une maîtrise de la qualité de l'eau.

- Connaissance globale du milieu

Elle passe par des actions de veille de terrain pour une meilleure connaissance de l'état des végétaux. Celles-ci se traduisent par des collectes d'informations élargies à d'autres intervenants que les agents de la protection des végétaux, informations sur l'état sanitaire des végétaux, les substances indésirables, mais également la biodiversité.

Une autre partie du travail s'appuie sur des actions techniques comme l'expérimentation des pesticides à des fins d'homologation et des actions d'optimisation de la protection de cultures.

Cette dernière partie s'articule autour de suivis épidémiologiques avec la mise en place et l'animation de réseaux, la réalisation de diagnostics et la modélisation, les suivis d'essais d'efficacité et la diffusion de messages dont les Avertissements Agricoles.

Grâce au système des avertissements agricoles les agents peuvent lancer des alertes et proposer des méthodes de lutte respectueuses de l'environnement et permettant de garantir la qualité sanitaire des végétaux.

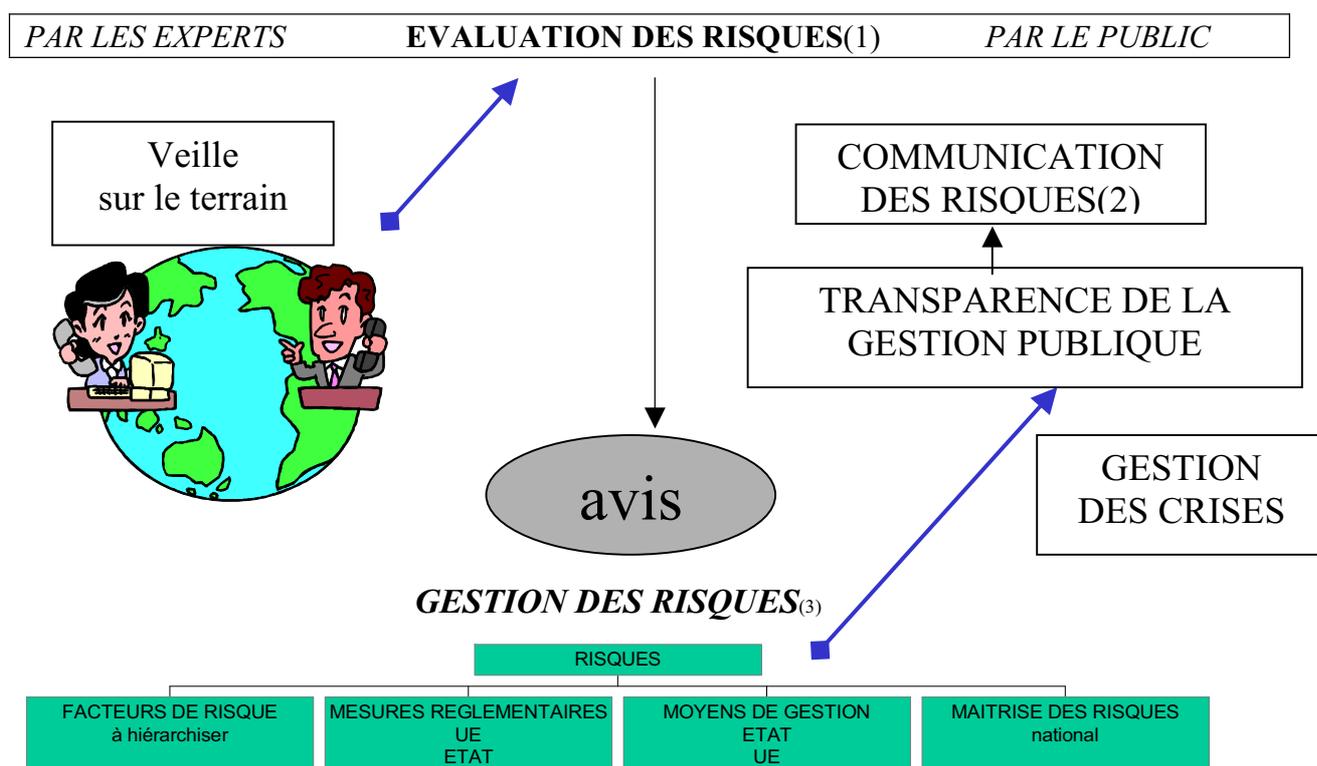
Les missions de la « *Protection des Végétaux* » doivent s'inscrire dans une démarche d'analyse des risques²² :

- évaluation des risques (déterminer le degré de risques) : par les experts et par le public si celle-ci est fondée sur la morale et les valeurs
- gestion des risques (établir les mesures à prendre) avec différentes facettes :
 - les facteurs de risque à hiérarchiser,
 - les mesures réglementaires de la communauté européenne et françaises,
 - les moyens de gestion utilisés au niveau communautaire et français
 - la démonstration de la maîtrise des risques à l'échelon national,
- la communication des risques (gérer les messages dans le but d'explicité le sens de l'action publique).

En aval de la démarche, une veille de terrain est nécessaire et est assurée par l'Etat. La gestion des risques, dont la responsabilité incombe à l'Etat, ne garantit pas l'absence de crises dont il faudra négocier correctement la traversée en assurant une bonne transparence de l'action publique.

²² Perception du risque et participation du public, avis et études de l'AFSSET, décembre 2005

5.2.3.2 Par les experts



(1) *Evaluation des risques* : processus à base scientifique comprenant les étapes suivantes : identification des dangers, caractérisation des dangers, évaluation de l'exposition, et caractérisation des risques.

(2) *Gestion des risques* : processus consistant à mettre en balance les différentes politiques alternatives à la lumière des résultats de l'évaluation des risques, et si nécessaire, à sélectionner et à mettre en œuvre des mesures appropriées pour leur maîtrise, notamment des dispositions réglementaires.

(3) *Communication des risques* : échanges interactif d'informations et d'opinions sur les risques, entre les évaluateurs et les gestionnaires des risques, les consommateurs et les autres parties intéressées.

5.2.3.3 Les laboratoires : rechercher, analyser et expertiser²³

LRPV : Les Laboratoires régionaux de la Protection des Végétaux

Ayant plutôt un rôle généraliste et de travail de proximité, les laboratoires régionaux font des analyses de routine et en série, ils sont en prise directe avec

²³ AFPP- Sixième conférence internationale sur les maladies des plantes à Tours – 6, 7, 8 décembre 200- le réseau des laboratoires des services français de Protection des Végétaux, H. LECOEUR, C.PACHECO et A.SIMONIN

le terrain et avec les agents techniques des services de la « *Protection des Végétaux* ». Certains se sont néanmoins spécialisés et reçoivent de ce fait des échantillons d'autres régions administratives pour analyses ou identifications.

Localisation des laboratoires régionaux :

Le Rheu près de Rennes (Bretagne)
Loos en Gohelle près de Lille (Nord Pas de Calais)
Corse
Amiens (Picardie)
Guyane
Reims (Champagne Ardennes)
Guadeloupe
Rungis (Ile de France)
Martinique
Herouville St Clair près de Caen (Basse Normandie)
Réunion
Besançon (Franche Comté)
Beaune (Bourgogne)
Briard près de Poitiers (Poitou Charente)
Limoges (Limousin)
Lyon (Rhône Alpes)
Montfavet (Provence Alpes Côte d'Azur)
Toulouse (Midi Pyrénées)
Villeneuve d'Ornon près de Bordeaux (Aquitaine)

LNPV : Le Laboratoire National de la Protection des Végétaux

Créé par Arrêté Ministériel le 5 mai 1995, il doit « *promouvoir des méthodes analytiques de référence et participer à l'élaboration de normes nationales, communautaires, internationales relatives au contrôle de l'état sanitaire et de la qualité des végétaux et des produits végétaux, ainsi que pour répondre aux besoins en analyses et études, chimiques et biologiques dans ce domaine* »

Le LNPV est rattaché à la Direction Générale de l'Alimentation (Sous Direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux) pour l'aspect technique et chaque unité est sous la responsabilité administrative de la DRAF/SRPV ou DAF/SPV de sa région.

Les unités ont comme mission principale l'élaboration, la validation et la promulgation de méthodes d'analyses ou d'identification. L'INRA assure un appui scientifique et une aide en matière de formation.

Elles font également des « *analyses de routine* » pour faire évoluer leurs méthodes ainsi que des analyses de confirmation sur des échantillons transmis par les laboratoires régionaux, jouant ainsi le rôle de référence nationale pour les analyses. Elles assurent la tutelle technique des laboratoires régionaux de la Protection des Végétaux. Elles interviennent dans l'analyse des risques phytosanitaires auprès de la SDQPV.

La formation continue des agents en SRPV ou en LRPV afin de développer les compétences fait partie des missions des unités mais elles assurent également une information d'autres publics : professionnels agricoles, jeunes en formation initiale...

Ces unités sont impliquées dans une démarche de mise sous Assurance Qualité en vue de leur accréditation. Certains personnels du LNPV peuvent être sollicités pour participer à des réunions en tant qu'experts à un niveau national, communautaire ou international.

Sous l'angle du nombre d'analyses d'échantillons, les missions principales du LNPV se concentrent principalement sur la surveillance du territoire (58%), le contrôle des exportations et des importations (22%) puis dans la protection des cultures et les avertissements agricoles (18%).

Actuellement²⁴, il existe treize unités sur neuf sites :

- unité de bactériologie à Angers
- unité de nématologie à Rennes
- unité de mycologie agricole et forestière à Nancy
- unité de flore pathogène des sols à Orléans
- unité de virologie des plantes herbacées à Avignon
- unité de virologie des plantes ligneuses à Bordeaux
- unité d'entomologie à Montpellier
- unité de virologie et phytoplasmodiologie de la vigne à Colmar
- unité d'analyse des résidus de produits agropharmaceutiques à Avignon
- unité de détection des organismes génétiquement modifiés à Orléans
- station de quarantaine des ligneux à Clermont Ferrand
- station de quarantaine de la pomme de terre à Rennes
- station d'étude des techniques de fumigation et de production des denrées à Bordeaux.

²⁴ automne 2005

Chapitre VI

Les emplois – types identifiés

Rappelons que la notion d'emploi - type désigne par convention « *un ensemble de situations de travail présentant des contenus d'activité identiques ou similaires, suffisamment homogènes pour être occupés par un même individu* ». ²⁵

Un emploi - type regroupe ainsi plusieurs postes, il constitue en quelque sorte une synthèse circonstanciée dans le temps et dans l'espace de postes de travail qui ont pu être observés, décrits, comparés... Il convient donc de référer un emploi type à un contexte institutionnel précis et à une période donnée. On évoquera ainsi à titre d'exemple : « *les emplois - types de la filière Ingénierie publique au ministère de l'agriculture au début des années 2000* ».

La notion d'emploi - type élargit la notion de poste qui désigne, elle, une situation de travail spécifique et qui se caractérise par une mission et un ensemble de tâches précises.

La description des activités assurées par une personne au sein d'une organisation constitue en effet la première étape du processus de gestion prévisionnelle des emplois. On y retrouve le plus souvent les rubriques suivantes : intitulé de la fonction, finalité(s) ou mission, rattachement hiérarchique (service, direction), relations internes et externes, activités principales, formation initiale souhaitable ...

²⁵ CEREQ

Les fonctions ainsi décrites sont regroupées dans un répertoire des emplois par emplois - type eux-mêmes regroupés en filière professionnelle. Ce repérage vise en particulier à :

- Dresser un diagnostic de l'existant afin de disposer d'une vision synthétique des fonctions existantes dans l'organisation,
- Préparer des pronostics sur les fonctions qui vont évoluer et ce sur la base de scénarios.
- Classer ces fonctions dans l'organisation en permettant notamment d'identifier les éventuelles passerelles entre filières d'emploi.

Au terme des travaux conduits au premier semestre 2004, treize emplois – types ont pu être identifiés.

Emploi type 1 : Chef de service en DRAF / SRPV, Emploi type 2 : Responsable d'unité, d'antenne ou de cellule, Emploi type 3 : Technicien de terrain, Emploi type 4 : Assistant administratif, Emploi type 5 : Responsable de laboratoire en LNPV, Emploi type 6 : Assistant technique en LNPV, Emploi type 7 : Responsable de laboratoire en LRPV, Emploi type 8 : Assistant technique en LRPV, Emploi type 9 : Chef de bureau en administration centrale, Emploi type 10 : Chargé d'études en adm. centrale, Emploi type 11 : Assistant administratif en adm. centrale, Emploi type 12 : Expert national, Emploi type 13 : Rapporteur.

Ils ont été présentés lors de la réunion du GEFE du 16 juin 2004. Celui-ci a validé cette typologie et proposé quelques amendements. Ces emplois ont été également mis en débat lors des réunions interrégionales (automne 2005). Les remarques formulées alors ont permis de consolider les définitions qui sont proposées ci-après.

Emploi type 1 : Chef de service en DRAF / SRPV²⁶

Missions :

- Orientations stratégiques du service : Identification et déclinaison des politiques publiques de la PV en lien étroit avec la SDQPV, le DRAF et la Préfecture.
- Gestion du service : Suivi et évaluation de la mise en œuvre des orientations stratégiques par l'orientation des moyens (humains, financiers, matériels),
 - Pilotage de l'Assurance Qualité,
 - Management des ressources humaines,
 - Délégation de missions,
 - Direction d'une station d'avertissements agricoles,
 - Gestion de la communication du service.

Activités

- Organisation, suivi et évaluation des délégations de service,
- Représentation du service,
- Suivi de dossiers spécifiques et stratégiques,
- Management des ressources humaines,
- Gestion des partenariats de réseau,
- Contrôle la gestion financière de la ou des Fédération(s),
- Représentation du service auprès d' institutions professionnelles et de recherche, des autres Administrations,
- Pilotage de l'assurance qualité,

Réseau relationnel de travail

- Les pairs et autres chefs de services régionaux : Santé, Service de la répression des Fraudes,
- INRA, CIRAD, laboratoires nationaux,
- DDSV, DRAF, Environnement, Agence de l'eau, Instituts techniques de productions locales, FREDON, DRCCRF,
- Associations de consommateurs, Instituts techniques...

²⁶ Ce profil d'emplois doit beaucoup aux documents suivant : « plan Qualité et assurance Qualité – fiche de fonction en SRPV ».

Critères de réussite

- Atteinte des objectifs nationaux : contrôles produits phytosanitaires, ...
- Reconnaissance de l'expertise de son service par les partenaires,
- Couverture de tous les postes dans son service,
- ...

Savoirs, compétences et moyens nécessaires

- Maîtrise les productions, les échanges, tant à l'import qu'à l'export des produits végétaux et leur incidence sur le statut sanitaire de sa région de compétence,
- Connaît et sait appliquer les règles issues de la LOLF,
- Connaît les règles de comptabilité privée (cf. suivi de la bonne gestion des fédérations),
- Assure la maîtrise d'ouvrage en matière de délégation de missions,
- Crée les conditions d'optimisation d'un réseau de surveillance, facilite son fonctionnement et met en valeur sa production,
- Connaît les procédures judiciaires propres aux situations de contrôle,
- Possède les qualités humaines nécessaires au management des hommes et des compétences,
- Assure la gestion prévisionnelle des emplois au regard des vacances de poste.
- Tisse des partenariats entre les administrations en lien avec les problématiques du service, mais également avec les représentants de la profession,
- Fédère les énergies d'une équipe,
- Négocie des protocoles d'accord,
- Met en œuvre une réactivité de son équipe en situation de crise,
- S'ouvre aux nouvelles approches de protection des cultures et de veille,
- Maîtrise des moyens de communication orale ou écrite,
- Sait communiquer avec les médias pour transmettre un message,

Statut : Fonctionnaire d'Etat de catégorie A⁺

Formation initiale : Ingénieur agricole ou agronome, hydraulicien, inspecteur vétérinaire...

Emploi type 2 : Responsable d'unité, d'antenne ou de cellule.

Missions

Il a la responsabilité de la réalisation des missions confiées à l'unité, à l'antenne ou à la cellule.

- Orientation stratégique de pôles ou d'antenne : identification et déclinaison des politiques publiques de la PV en lien étroit avec la SDQPV et la DRAF.
- Gestion du service : suivi et évaluation de la mise en œuvre des orientations stratégiques par la gestion des moyens (humains, financiers, matériels) ; pilotage de l'assurance qualité ; management des ressources humaines.
- Organisation, suivi et évaluation des délégations de service

Il peut en outre être :

- « *Correspondant régional expérimentation* » : il assure la mise en place des essais à l'aide de protocoles fournis et la rédaction des résultats,
- « *Rapporteur* » : il élabore des protocoles, synthétise les résultats des correspondants régionaux, exerce une veille cognitive de la production culturelle dont il est chargé,
- « *Auditeur* », soit BPE soit BPL,
- « *Responsable assurance qualité* »,
- « *Personne Ressource en informatique* ».
- ...

Activités

- Représentation du service en fonction de l'importance stratégique ;
- Suivi de dossiers spécifiques et stratégiques ;
- Représentation de l'unité ou du service à l'extérieur dans des réunions techniques ou de gestion ;
- Constitution et pérennisation des réseaux locaux ;
- Mise en œuvre des actions : suivi procédural et/ou technique et/ou juridique ;
- Veille documentaire (réglementaire et technique) ;
- Analyse des données, évaluation, synthèse (rédaction d'AA, de rapports).

Réseau relationnel de travail :

- Les pairs et autres services régionaux de la zone de production ou du bassin versant
- DRASS, DRCCRF
- INRA, CIRAD, laboratoires nationaux, DDSV, DRAF, DIREN, Agence de l'eau, Instituts techniques de production locale, FREDON,
- Associations de consommateurs et de protection de l'environnement,
- ...

Critères de réussite

- Identifier les priorités du service,
- Gérer rapidement les crises avec pertinence, maîtrise et professionnalité,
- Avoir une expertise reconnue dans les missions interministérielles.
- ...

Savoirs, compétences et moyens nécessaires

- Capacités d'organisation, de coordination,
- Respect des procédures,
- Mise en place et suivi de l'expérimentation,
- Capacités de rédaction,
- Capacités d'analyse et de synthèse,
- Rédaction de protocoles,
- Veille documentaire,
- Compétences en certification Qualité, audit,
- Capacité à définir les priorités,
- Analyse prospective des besoins, matériel et management des compétences,
- Compétences en maîtrise d'ouvrage,
- Gestion des dossiers sensibles,
- Capacité à fédérer les énergies,
- Analyse de l'approche locale, au travers de la connaissance des enjeux des acteurs.

Statut

Fonctionnaire d'Etat catég. A

Formation initiale

Ingénieur agricole ou agronome, hydraulicien, environnementaliste...

Emploi type numéro 3 : Technicien de terrain

Missions :

- Assure la réalisation des protocoles de suivi et de productions de données ou des protocoles de contrôle,
- Participe et favorise l'animation des réseaux locaux,
- Rédige les comptes-rendus de visite sur le terrain,
- Responsable technique de l'équipe sur le terrain,
- Assure des diagnostics des pathologies,
- Assure une veille cognitive sur son domaine d'intervention et joue un rôle de référent,
- En contrôle, assure une permanence au bureau et sur le terrain,
- Dans une posture de conseil, il peut être « *Correspondant régional* » voire « *Rapporteur* ».

Activités :

- Il met en œuvre, organise et coordonne les activités au sein de son unité,
- Il suit les délégations,
- Il effectue de la « *communication de terrain* »,
- Il est identifié comme une « *Personne ressource du terrain* »,
- Il actualise ses connaissances,
- ...

Réseau relationnel de travail :

- Le réseau d'observateurs,
- Les techniciens des fédérations,
- Les techniciens des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture,
- Les agents des autres services : DRCCRF, Santé, DDSV, DDAF ...
- Les associations,
- Les mairies, ...

Critères de réussite :

- Connaître son terrain d'activité et les productions y afférentes,
- Animer un réseau d'observateurs performants,

- Conduire les contrôles de manière pédagogique,
- ...

Savoirs, compétences et moyens nécessaires :

- Capacité d'organisation, de coordination,
- Respect des procédures,
- Mise en place et suivi de l'expérimentation,
- Capacité de rédaction,
- Capacité d'analyse et de synthèse,
- Rédaction de protocoles,
- Veille documentaire,
- Compétence certification qualité audit,
- Capacité à définir les priorités,
- Analyse prospective des besoins, matériel et management des compétences,
- Compétence en maîtrise d'ouvrage,
- Gestion des dossiers sensibles,
- Capacité à fédérer les énergies,
- Analyse de l'approche locale, au travers de la connaissance des enjeux des acteurs
- ...

Statut : Fonctionnaire d'Etat catégorie B

Formation initiale : Brevet de Technicien Supérieur « *Production végétale* », « *Cultures* », « *Environnement* » ...

Emploi type numéro 4 : Assistant administratif

Missions :

- Gestion des moyens : suivi des véhicules, des plannings de travail, du matériel,
- Gestion comptable : régie de recettes, suivi comptable avec le chef de service,
- Accueil et Information au public,
- Secrétariat de service : courrier, recherche documentaire...

- Gestion administrative des avertissements agricoles et des expérimentations : dactylographie, envois aux abonnés...,
- Gestion du contrôle,
- ...

Activités :

- Remise de dossiers d'agrément, (entre autres dossiers),
- Réception d'échantillons à analyser en laboratoire,
- Saisie de données scientifiques et techniques,
- Rédactions de courriers,
- Facturation des certificats phytosanitaires ou d'analyses,
- Dactylographie d'actes réglementaires,
- Tri, classement, archivage,
- Suivi de proximité du personnel y compris formation,
- Tenue d'une régie de recettes,
- Gestion du matériel,

Réseau relationnel de travail :

- Le secrétariat du directeur régional
- Le secrétariat d'une mission interministérielle ou tout agent de cette mission,
- Le personnel des laboratoires,
- La SDQPV,
- Les distributeurs de produits phytosanitaires,
- Des particuliers pour des conseils de premier niveau et orientations,
- Des professionnels : agriculteurs, pépiniéristes,

Critères de réussite :

- Assister le personnel technique dans la gestion administrative des dossiers et des actions,
- Participer à la veille documentaire,
- Participer à l'action de communication et d'accompagnement du service,
- ...

Savoirs, compétences et moyens nécessaires :

- Connaissances des réglementations du travail et des mutations,
- Connaissance des règles comptables et de leur application,

- Connaissances des outils de communication écrite et orale (Internet) et des logiciels de mise en page, tableurs, PowerPoint, etc.
- Capacités à communiquer, tant à l'oral qu'à l'écrit,
- Autonomie dans la rédaction de courriers simple,
- Compétences en dactylographie, orthographe et grammaire,
- Connaissance des règles de réception d'échantillons : fraîcheur, représentativité, conservation...
- Goût de l'accueil et de la communication,
- Goût de l'ordre et de la méthode,
- ...

Statut : Fonctionnaire de catégorie B ou C

Formation initiale : Bac (option : « *comptabilité-secrétariat* »), BTS « *Secrétariat-Gestion* »...

Emploi type numéro 5 : Responsable de laboratoire en LNPV

Missions :

- Direction dont l'orientation stratégique du laboratoire, la mise en œuvre des missions confiées par la DGAL et représentation du laboratoire,
- Recherche et développement dont la mise au point de méthodes d'analyse référencées pour officialisation nationale, éventuellement une promotion internationale,
- Pilotage des actions opérationnelles techniques et administratives,
- Gestion des ressources humaines, matérielles et financières,
- Pilotage de la gestion de l'Assurance Qualité,
- Développement de partenariats avec les organismes de recherche nationaux et internationaux,
- Expertise à portée nationale ou internationale,
- Mise en œuvre de l'analyse de risque,
- ...

Activités :

Il est en lien avec la SDQPV et le chef du SRPV. Il peut élaborer des dossiers nationaux ou conduire des expertises nationales dans son domaine de compétence. Il peut participer à des commissions nationales et internationales

d'expertise et d'évaluation (Groupe de travail de l'UE, OEPP, etc.). Il assure une veille scientifique et méthodologique (bibliographie, en lien avec l'INRA). Il peut être amené à réaliser des synthèses de résultats scientifiques et techniques en vue de publications. Il assure la programmation, le suivi et l'évaluation des actions par la gestion des moyens (humains, financiers, matériels). Ce qui peut l'amener à l'analyse des équipements, à la préparation à la mise en œuvre d'investissements.

Il a en charge le management des ressources humaines avec l'animation et le pilotage de l'équipe.

Il peut être amené à mettre au point des méthodes d'analyse ou réaliser des analyses.

Il peut être impliqué dans la formation continue des agents du SRPV ou des LRPV.

Il est le garant de la confidentialité vis à vis des analyses réalisées pour l'Etat.

Réseaux relationnels de travail :

- Avec les autres laboratoires de la Protection des Végétaux,
- Avec les agents des SRPV,
- Avec la profession agricole,
- Avec la recherche (INRA, CIRAD, ...)
- ...

Critères de réussite :

- Mise au point de nouvelles méthodes d'analyse reconnues,
- Accréditation de l'unité dont il est responsable,
- Maintenir et développer sa propre compétence pour développer celle des autres,
- ...

Savoirs, compétences et moyens nécessaires :

- Connaissances scientifiques et techniques : formation générale en agronomie, en pathologie des végétaux, en systématique, en analyse et gestion des risques (moyens de lutte, différentes politiques de surveillance biologique),
- Management d'équipe et de projets, gestion des ressources humaines et communication,
- Capacités relationnelles et d'ouverture avec les partenaires extérieurs,
- Connaissances administratives sur le fonctionnement des services de l'Etat (formation juridique de base, LOLF, etc....)

- Pratique courante de la langue anglaise (écrite et parlée),
- Pratique de l'informatique,
- ...

Statut : catégorie A⁺

Formation initiale : Ingénieur agronome avec une expérience professionnelle de quatre à cinq ans avant cette fonction

Emploi type 6 : Assistant technique en LNPV

Missions :

Les unités étant de taille réduite, les agents concernés ont une palette de responsabilités variable en fonction de leur statut mais également des missions qui leur sont confiées ou de leur compétence dans un domaine particulier. Néanmoins, la mise en œuvre d'analyses et le développement d'analyses sont systématiques. La mise en œuvre de l'Assurance Qualité est obligatoire. Certains sont les adjoints du responsable de l'unité de laboratoire

Activités :

L'assistant technique peut participer à la gestion du laboratoire et représenter l'unité du LNPV dans différentes réunions nationales ou internationales. Il assure des diagnostics, réalise des analyses en série et met au point ou participe à l'amélioration ou l'élaboration des méthodes d'analyse référencées pour officialisation nationale et les transfère aux LRPV concernés par la formation continue. Il peut être amené à vérifier le bon état des matériels d'analyse et assurer la maintenance courante. Il est impliqué dans l'Assurance Qualité. Il assure une veille scientifique et méthodologique.

Il peut élaborer des dossiers nationaux, conduire des expertises nationales et participer à des commissions nationales et internationales d'expertise et d'évaluation. Il peut également encadrer des collaborateurs ou des vacataires, et être amené à faire des formations auprès de laboratoires privés.

Réseaux relationnels de travail :

- Agents SRPV, LNPV et LRPV,
- Professionnels,
- ...

Critères de réussites :

- Fait preuve de polyvalence, adaptabilité vis à vis des problèmes sanitaires qui peuvent être ponctuels ou saisonniers,
- Participe à l'accréditation,
- Réussit à mettre en oeuvre ses analyses en respectant le protocole prévu,
-

Savoirs, compétences et moyens nécessaires :

- Connaissances techniques : formation générale en agronomie, en pathologie des végétaux, en systématique, en analyse des risques, sur les méthodes de laboratoire,....
- Maîtrise des procédures relatives à l'hygiène et à la sécurité,
- Maîtrise des protocoles d'analyse mis en œuvre et des démarches qualité,
- Connaissances administratives sur le fonctionnement des services de l'Etat : formation juridique de base, LOLF,
- Possède de bonnes aptitudes de communication (oral et écrit), sait utiliser des logiciels spécialisés,
- Des aptitudes à l'encadrement sont nécessaires pour certains postes,
- La connaissance de l'anglais est souvent utile,
- Sait mettre à disposition et/ou utiliser des matériels de laboratoire complexes,
- ...

Statut : Catégorie A ou B.

Formation initiale : BTA, BTS, DESS, Ecoles d'ingénieurs –
NB : nombre d'entre eux sont autodidactes.

Emploi type 7 : Responsable de laboratoire en LRPV

Missions :

- Direction dont la mise en œuvre des missions confiées et la représentation du laboratoire
- Pilotage technique et scientifique
- Pilotage de l'Assurance Qualité
- Gestion des moyens humains, financiers et matériels (dans certains cas)

Activités :

La gestion du laboratoire consiste en la programmation, le suivi et l'évaluation des actions par la gestion des moyens (humains, financiers, matériels) en lien avec le chef de service du SRPV.

Il assure le pilotage de l'Assurance Qualité ; l'encadrement de l'équipe (y compris les agents FREDON). Il représente le laboratoire et assure des diagnostics et la réalisation d'analyses en série pour le compte d'autres LRPV, des SRPV ou pour des professionnels de la région. Il travaille en réseau avec les LNPV.

Réseaux relationnels de travail :

- Agents de la protection des végétaux et autres services publics (DRAF, DRCCRF...)
- Professionnels : agriculteurs, coopératives et firmes,
- Unités du LNPV,
- ...

Critères de réussite :

- Accréditation du laboratoire,
- Mise en oeuvre des analyses, accomplissement de diagnostics complets et réponse aux attentes dans les délais.

Savoirs, compétences et moyens nécessaires :

- Connaissances scientifiques et techniques, savoir-faire généraliste,
- Maîtrise des procédures relatives à l'hygiène et à la sécurité,
- Management d'équipe,
- Capacité de gestion des ressources humaines, matérielles et financières,
- Maîtrise des protocoles d'analyse mis en oeuvre et des démarches qualité,
- Maîtrise du fonctionnement des matériels d'analyse,
- ...

Statut : Souvent un Ingénieur des travaux (statut IAE²⁷) mais parfois agent en CDI,

Formation initiale : Ecole d'ingénieur mais aussi « *Formation sur le tas* ».

²⁷ Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement (à compter de janvier 2006)

Emploi type 8 : Assistant technique en LRPV

Missions :

- Participe à la gestion du laboratoire,
- Réalisation des travaux techniques.

Activités :

L'assistant technique aide à la programmation, au suivi et évaluation des actions par la gestion des moyens financiers et matériels. Il assure des diagnostics et réalise des analyses en série. Il peut représenter le LRPV dans différentes réunions. Dans certaines petites structures, il assure la suppléance du responsable du LRPV.

Réseaux relationnels de travail :

- Agents en SRPV,
- Professionnels,

Critères de réussite :

- Assure les analyses qui lui sont confiées en respectant les protocoles et les délais impartis,

Savoirs, compétences et moyens nécessaires :

- Respect des consignes,
- Maîtrise des procédures relatives à l'hygiène et la sécurité,
- Maîtrise des techniques de laboratoire et des protocoles de nettoyage et de désinfection,
- Maîtrise des procédures de gestion des déchets spécifiques aux analyses mises en œuvre,
- Connaissance des démarches qualité,
- Assure le suivi et renseigne les fiches retraçant le travail effectué,
- ...

Statut : Technicien ou agent FREDON.

Formation initiale : Bac technique ou BTS.

NB : Il existe parfois des assistants administratifs au sein des unités du LNPV, ces personnes étant présentes plutôt à temps partiel.

Emplois type 9 : Chef de bureau en centrale

Missions :

- Gère les ressources humaines et matérielles de son bureau,
- Participe à la définition et la mise en œuvre des politiques et des actions du bureau,
- Assure la continuité du service public sur l'ensemble des actions du bureau et est le « *Garant de l'application de la loi* »,
- Supervise ou gère des crises et des dossiers techniquement difficiles ou politiquement délicats,
- Participe et coordonne la participation de la France aux négociations nationales, européennes et internationales,
- Représente et négocie dans le cadre de réunions auprès des professionnels, des instituts techniques,
- Est le garant de la coordination et de l'harmonisation en matière d'évaluation et de gestion des risques (lien avec les DRAF/SRPV, les différents bureaux de la DGAL, avec les unités du LNPV et les autres Ministères),
- Dans certains cas, il est responsable d'un réseau interne.

Activités :

Le chef de bureau assure l'encadrement et l'animation d'une équipe et suit l'organisation matérielle du bureau. Il gère l'attribution et la répartition des tâches et des dossiers. Il participe à la définition des orientations, des objectifs stratégiques et des indicateurs dans son domaine. Il est force de proposition auprès du Sous-directeur et développe des analyses prospectives. Il réalise une déclinaison des orientations en objectifs opérationnels, établit les priorités et impulse les actions qui en découlent

Réseaux relationnels de travail :

- Les agents des autres bureaux en administration centrale,
- Les chefs de service des SRPV,
- Les experts nationaux,
- Les autres administrations (MEDD, MAE,...), ONPV, Commission européenne, organisations européennes, offices, fédérations, AFSSA et Agences, syndicats professionnels, instituts techniques, recherche,.....
- ...

Critères de réussite :

- Capacité de gestion des crises,
- Capacité à mobiliser rapidement les bonnes informations scientifiques, techniques ou réglementaires,
- Porter et soutenir les « *valeurs françaises* » au niveau international,
-

Savoirs, compétences et moyens nécessaires

- Expérience dans le domaine du bureau dont il a la charge, dans le fonctionnement des institutions au plan national et européen, expérience d'encadrement,
- Anglais indispensable,
- Bonne connaissance du contexte socioéconomique,
- Capacité de négociation fine et de prise de décisions rapides sur des dossiers difficiles ou en période de crises,
- Capacité à mobiliser son équipe et des réseaux, à déléguer et à évaluer,
- Bonne capacité de communication (à l'oral notamment),
- ...

Statut : A ou A⁺

Formation initiale : Ecole d'ingénieur ou autre formation supérieure.

Emploi type 10 : Chargé d'études en centrale

Missions :

- Connaît les objectifs politiques à court et moyen terme de son unité, et apporte son appui technique et /ou réglementaire au chef de bureau,
- Assure le rôle de « *facilitateur* », en fournissant des explications sur la politique décidée. Il est force de proposition pour le chef de bureau : il sait être le relais du terrain et de ses préoccupations,
- Assure la rédaction du cadre réglementaire à titre principal ou accessoire en fonction du poste de travail,

- Peut réaliser une programmation, une évaluation et des bilans dans certains domaines,
- Gère des dossiers techniques spécifiques et assure un travail de réflexion de fond : notion de veille, participation à des réunions et travail en réseau,
- Gère des crises,
- Assure des représentations à Bruxelles, anime des jumelages, participe à des groupes de travail internationaux,
- Prend part à des groupes de travail avec des professionnels,
- Répond à des questions techniques et réglementaires (dont des courriers) émanant des SRPV, des professionnels et des parlementaires,
- Est parfois « *Expert* » dans certains domaines

Activités :

Le chargé d'étude élabore des textes réglementaires, des notes de service ou de notes de synthèse et d'orientation sur des questions particulières. Il assure une veille phytosanitaire nationale et réglementaire, et peut être amené à gérer des crises. Il est impliqué dans la coordination nationale des actions, réalise un travail de réflexion, de collecte d'informations techniques et de mise en cohérence. Il participe et s'implique dans des actions novatrices type Internet, Intranet, assurance qualité,..

Il est à l'origine de l'organisation ou est impliqué dans des groupes de travail nationaux ou communautaires : « *Je recueille les avis, je définis la position française, je prépare les arguments et je vais les défendre à Bruxelles* » .

Réseaux relationnels de travail :

- Experts et agents des SRPV,
- Professionnels : Chambres d'Agriculture, Associations,...
- Autres bureaux de la S-DQPV,
- ...

Critères de réussite :

- Connaître les réseaux et savoir s'y intégrer,
- Capacités d'adaptabilité, de réactivité, en étant force de proposition pour le chef de bureau et l'encadrement supérieur,
- Mener à bien les dossiers dont il a la charge, établir des textes juridiquement conformes et en assurer la mise à jour...
-

Savoirs, compétences et moyens nécessaires :

- Connaissances en agronomie,
- Sens de l'organisation et de la négociation,
- Connaissance de l'informatique,
- Aptitude au travail en réseau,
- Connaissance de l'anglais souhaitable,
- Disponibilité et polyvalence,
- Grande capacité de travail et de synthèse,
- ...

Statut : En général Catégorie A.

Formation initiale : Ecole d'ingénieurs, Faculté de Sciences ou école de Technicien du Ministère de l'Agriculture. On rencontre également des juristes de formation.

Le parcours ensuite est souvent « *classique* » pour les IGREF ou les ingénieurs avec parfois un passage dans l'enseignement agricole puis en DRAF/SRPV. Certains ont pu travailler en LNPV ou à l'INRA ou encore au MEDD avant de postuler à la DGAL/S-DQPV. D'autres, plus rarement, on fait un passage dans le privé dans la filière végétale avant de rentrer dans l'administration par un concours externe.

Emploi type 11 : Assistant administratif en centrale

Missions :

- Gestion et de traitement des informations : activités de saisie, mise en forme des données, gestion d'agendas ou organisation de réunions,....
- En rapport avec des activités de production et de gestion : rédaction de compte-rendus, gestion de dossiers technico - administratifs, préparation de dossiers,....
- Gestion de ressources humaines de proximité : congés, formations, absences, encadrement de stagiaires, préparation des déplacements, gestion comptable, ...
- Appuis logistiques : duplication de documents, suivi des fournitures de bureau, appui bureautique simple,...
- Médiations interpersonnelles : accueil physique ou téléphonique,....

Activités :

Assistant de cadre dirigeant ou d'équipe de chargés de mission, il est responsable à des degrés divers de dossiers techniques. Nombre d'assistants ont un rôle dans la gestion du quotidien : « *Je suis le signal d'alarme* » .

Réseaux relationnels de travail :

- Avec les autres bureaux S-DQPV voire de la DGAL
- Avec le SG,

Critères de réussite :

- Adaptabilité,
- Disponibilité,
- Capacité d'acquisition de compétences techniques et réglementaires
- ...

Savoirs, compétences et moyens nécessaires :

- Maîtrise des outils de traitement de texte,
- Maîtrise de l'orthographe et de la grammaire,
- Rigueur et sens de l'organisation,
- Connaissances des missions de la structure,
- Qualités relationnelles,
- Dans nombre de cas, réactivité et sens de l'urgence,
- ...

Statut : Catégorie B ou C.

Formation initiale : Bac et Bac⁺² .

Emploi type 12 : Expert national

Les « *experts nationaux* » sont sous la responsabilité technique de la DGAL/S-DQPV et sous la responsabilité administrative de la DRAF/SRPV du fait de leur affectation en service déconcentré. Ils peuvent travailler à temps complet pour la SDQPV ou à temps partiel (50, 70 ou 80 %), le reste du temps est alors consacré à une activité régionale en lien avec leur spécialité.

Missions :

Quatorze experts sont présents actuellement sur le territoire national. Ils ont en charge des activités de spécialistes soit dans des filières végétales (maladies et parasites des arbres fruitiers, vigne, expertise phytosanitaire en cultures légumières et plantes aromatiques et condimentaires) soit dans des thèmes plus transversaux (surveillance et contrôle des résidus de pesticides et autres contaminants dans les denrées végétales, assurance qualité, expérimentation, environnement).

Une lettre de mission est signée par le Directeur Général de l'Alimentation pour chaque agent.

Sont considérés de manière spécifique deux agents réalisant une activité nationale « *Informatique* » en poste au département « *Protection des végétaux* » du CERIT de Toulouse. Ils sont plutôt considérés comme des chargés de mission.

Les experts apportent au niveau national une expertise scientifique, technique et réglementaire sur les grands thèmes dont ils ont la charge pour aider à l'évaluation et la gestion du risque. Ils sont force de proposition auprès de la SDQPV. Ils doivent maîtriser notamment le fonctionnement de la filière végétale qu'ils suivent et connaître les modes d'organisation de la « *Protection des Végétaux* » du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Ils assurent la coordination du réseau des rapporteurs en charge des thèmes spécifiques qui se rapportent à la thématique globale dont ils ont la charge.

Activités :

Les experts sont amenés à établir des préconisations à portée nationale et participent à la rédaction de notes de service en lien avec le bureau compétent à la DGAL (SDQPV), à réaliser des études notamment prospectives.

Ils proposent une programmation des activités des SRPV dans leur domaine de compétences et peuvent être amenés à animer des formations internes.

Ils coordonnent et animent, au niveau national, les activités d'un ou plusieurs réseaux par exemple le réseau des rapporteurs.

Ils coordonnent et animent, au niveau national, des rencontres avec différents partenaires (instituts techniques, firmes, INRA, CEMAGEF et Universités ...). A la demande de la SDQPV, ils peuvent participer à des commissions nationales et internationales d'expertise et d'évaluation (groupes de travail de l'UE, OEPP, etc.....)

Réseaux relationnels de travail :

- Tous agents de la Protection des Végétaux,
- Recherche, (INRA, CIRAD, Universités...)
- Professionnels,
- ...

Critères de réussite :

- Fournit les éléments d'expertise et met à disposition son expérience à la prise de décision nationale,
-

Savoirs, compétences et moyens nécessaires :

- Agent expérimenté ayant une solide formation scientifique et technique, avec une bonne capacité d'animation,
- Il sait instaurer des contacts nombreux,
- Il a une bonne capacité de synthèse et d'analyse et peut, si nécessaire mobiliser des connaissances pluridisciplinaires en ayant un réseau interne et externe,
- Il connaît les enjeux de la « *Protection des cultures* »,
- Maîtrise de l'anglais et de l'informatique,
- Qualités relationnelles en interne et en externe,
- Souci de l'intérêt général,
- Disponibilité,
- ...

Statut : Les experts sont des agents de catégorie A⁺ ou A.

Formation initiale : Ingénieurs agronomes

Emploi type 13 : Rapporteur

Les rapporteurs sont également sous la responsabilité administrative du DRAF/SRPV de la région où ils sont en poste. Ils réalisent un travail de rapporteurs à temps partiel (maximum 20 %) pour la DGAL / S-DQPV

Missions :

Par le biais de notes de service (notamment celle du 15 novembre 2004, SDQPV/N° 2004-8265) le rôle et les modalités de nomination des rapporteurs « *qualité et protection des végétaux* » ont été précisément définis et au cours de l'été 2005 la liste des rapporteurs et les thèmes spécifiques qui leur seront attribués ont été entérinés dans le cadre d'une commission nationale.

Environ 70 personnes assurent des missions de rapporteurs pour l'équivalent de 12,8 ETP au niveau national. Ce cadrage aboutira à la rédaction pour chaque rapporteur d'une lettre de mission qui précisera son activité et le temps qu'il pourra y consacrer.

Ce sont des personnes ressources des services chargées de la « *Protection des Végétaux* », sur un ou plusieurs thèmes spécifiques.

Leurs principales missions sont classées en trois catégories :

- Surveillance générale du territoire,
- Evaluation du risque,
- Gestion du risque.

Activités :

Les rapporteurs travaillent en collaboration directe avec « *l'expert national* » qui par le biais du thème général dont il a la charge, chapeaute des thèmes spécifiques (thèmes techniques plus circonscrits). Un rapporteur ainsi très spécialisé remet des rapports ou fournit des avis à l'expert national avec lequel il est en lien.

Ils sont amenés à participer à des groupes de travail que ce soit eu niveau national voire international.

Ils rédigent des notes ou rapports de synthèse,

Ils assurent la veille, la récolte de données et la surveillance générale du territoire,

...

Réseaux relationnels de travail :

- Avec les agents du SRPV, les experts,
- Les professionnels,
- Correspondants des organismes scientifiques et techniques institutionnels,
- ...

Critères de réussite :

- Réalisation de rapports efficaces,
- Réactivité
- ...

Savoirs, compétences et moyens nécessaires :

- Compétences techniques, scientifiques et réglementaires,
- Compétences personnelles : rédactionnelles, capacités de synthèse, disponibilité, maîtrise de l'informatique, qualités relationnelles,
- Être destinataire de l'ensemble des informations relatives aux missions menées par les DRAF/SRPV ou DAF/SPV.
- ...

Statut : Les rapporteurs sont des agents de catégories A ou B. Certains sont des agents FREDON.

Formation initiale : Ingénieur agricole ou agronome, BTS, licence professionnelle...

Chapitre VII

Perceptions externes et attentes

Après avoir dressé la carte des emplois-types de la filière, repéré les logiques d'action des services du ministère chargé de l'agriculture dédiés à la mise en œuvre (DRAF / SRPV) et identifié les questionnements qui traversent ces unités, le groupe d'études de la filière d'emplois : « *Protection des végétaux* » conformément au cahier des charges a recommandé que soit engagée une phase prospective qui a été conduite par le biais d'auditions de personnalités. Celles-ci ont été sollicitées, soit en leur qualité de parties prenantes des problématiques étudiées, soit en qualité d'expert. Les trente-cinq personnes qui ont répondu à la sollicitation de l'Observatoire des Missions et des Métiers peuvent être réparties en cinq panels de taille équivalente, à savoir :

- ♦ Instances représentatives d'agriculteurs, organismes de développement technique et structures de lutte contre les nuisibles,
- ♦ Associations oeuvrant dans les secteurs de la consommation et de l'environnement,
- ♦ Acteurs économiques de la branche : « *Produits phytosanitaires* » et syndicats professionnels,
- ♦ Enseignants - chercheurs en fonction dans des organismes tels l'INRA, l'Université...
- ♦ Cadres de la fonction publique d'Etat en poste auprès des ministères de l'Economie, de l'Ecologie et du Développement Durable, de la Santé, de l'Agriculture...

Les entretiens semi-directifs, d'une heure quinze environ, ont été conduits entre mi-janvier et début février 2005. Quatre questions ont été posées à chacune des personnes ayant répondu favorablement à la demande. Tous ces entretiens sont couverts par le secret professionnel.

Nous présentons ici plus particulièrement les points de vue largement partagés. Ceux-ci sont mentionnés en caractères droits en tête de chacun des paragraphes qui reprennent les questions posées. En seconde partie, et en caractères italiques sont repris des points de vue exprimés par un nombre plus limité d'interviewés.

Question 1

De votre point de vue, quelles seront les tendances (au sens de ligne de force quasi-permanentes) qui structureront l'action des pouvoirs publics dans les cinq années à venir. Quelles seront, selon vous, les finalités qui seront privilégiées ? Quels seront les objets prioritaires de l'action publique ? Quels seront les modes d'action dominants ?

1 – La prise en compte des exigences environnementales et de salubrité des aliments est mise en avant par la quasi-totalité des interviewés. Pour bon nombre de nos interlocuteurs, au cœur des problématiques « *Protection des végétaux* », les consommateurs et les usagers de l'espace ont acquis une place centrale qui était auparavant occupée par les producteurs. Dès lors, la veille sanitaire et la gestion du risque, tant alimentaire qu'environnementale, sont identifiées comme des missions cruciales.

La réforme de la politique agricole commune (cf. accords de Luxembourg juin 2003) est identifiée comme une donnée qui conforte cette tendance. Les agriculteurs sont invités à assurer un haut niveau de production mais en étant particulièrement soucieux de la qualité des produits et du milieu naturel. La transparence, la traçabilité et les démarches « *Qualité* » sont identifiées comme des démarches impératives pour conforter la confiance des consommateurs.

Certains interviewés font observer que, du fait de son efficacité, le secteur « *Protection des végétaux* » constituait un domaine « à part » depuis au moins une génération. La méfiance de la société envers les pesticides oblige à poursuivre la réintégration de ce secteur au sein des sciences et techniques agronomiques et écologiques et à faire reconnaître le « *sens* » de la protection des végétaux, dont c'est un euphémisme d'exprimer qu'il n'est pas aujourd'hui partagé, et cela à tous les niveaux.

A ce titre, une personnalité considère que l'Etat (ministères de l'agriculture, de la santé, de la consommation, de l'écologie) doit poursuivre son travail avec les autres utilisateurs de pesticides (collectivités, entreprises, jardiniers du dimanche...). Les quantités en cause sont faibles, mais cet effort apparaît indispensable pour faire retrouver à la société le « *sens* » de la protection des végétaux.

2 – La juridicisation a déjà atteint un haut niveau : elle structure l'action des opérateurs privés et publics. Cette donnée, identifiée comme un phénomène de société, est perçue comme durable. Nombre de nos interlocuteurs considèrent que les réglementations communautaires ou mondiales ne peuvent qu'accroître ce processus. Cela oblige les pouvoirs publics à apporter une attention croissante aux missions administratives toujours plus complexes d'élaboration, d'interprétation, d'explication, d'application et de contrôle de la réglementation.

3 – Les services publics, et en premier lieu les services régionaux (DRAF/SRPV) du ministère chargé de l’agriculture, seront sollicités en qualité d’instance de contrôle. La montée des échanges internationaux, les déplacements de personnes (cf. touristes pas toujours bien conscients des risques liés à l’importation de matériaux végétaux) sont identifiés comme des « *facteurs de risque* » qui impliquent régulation et contrôle. Pour nombre de personnes interviewées, le développement d’une posture de contrôle devra être conduit avec beaucoup d’attention. Les services seront d’autant plus crédibles qu’ils sauront garder une grande proximité avec le terrain avec les différents opérateurs.

Une large majorité de nos interlocuteurs considèrent que les services auront à être présents sur des questions clés : usages mineurs, mélanges, « *Varenne dit de supprimer les mélanges* », conseils aux particuliers, « *Le danger, ce n’est pas tel ou tel produit, c’est le recours à des mélanges* ».... Plusieurs personnalités soulignent avec force que seuls les services publics sont légitimes sur ces dimensions et qu’il convient d’être vigilant. Distributeurs et coopératives, s’ils disposent de connaissances, sont identifiés comme « *juges et parties* », l’acte de vente étant peu compatible avec les mises en garde et précautions d’emploi. « *Qui sera demain garant de la biodiversité ?* », « *L’Etat paraît seul légitime, mais aura-t-il les moyens de la (ie : la loi) faire respecter ?* ». « *La PV est responsable de la mise sur le marché* »

4 – *Les services publics seront largement sollicités. Auront-ils les moyens humains et financiers pour assurer les missions attendues ? Quand cette dimension est évoquée, nos interlocuteurs émettent des doutes. Ils considèrent que les services travaillent déjà « à flux tendu » et estiment qu’actuellement sans un investissement exceptionnel des personnels, les circuits administratifs seraient largement déficients.*

5 – *Plusieurs de nos interlocuteurs ont souligné le rôle des pouvoirs publics français lors des négociations communautaires. Ils considèrent que dans les prochaines années ceux-ci devront être vigilants quant à l’équité (cf. procédures d’homologation, traitements, etc.). Ils attendent que la France soit clairement identifiée comme « un bon élève au sein de l’Union européenne [...] mais pas comme « le » meilleur élève ».*

Question 2

De la place qui la vôtre actuellement, mais aussi en intégrant votre expérience professionnelle, quels sont les faits (notamment ceux qui n’ont aujourd’hui qu’une influence mineure) qui pourraient demain infléchir

| *sensiblement l'action des instances publiques en charge de la protection des végétaux.*

1 – La quasi-totalité de nos interlocuteurs évoquent « *une crise touchant la santé humaine* », certains utilisant le terme de « *bombe proche de celle qui a touché les denrées d'origine animale* ». La plupart soulignent que la médiatisation renforcerait l'impact d'un tel événement : une crise de confiance durable affecterait le secteur concerné. « *Un scandale, c'est le fait de deux ou trois journalistes qui s'énervent sur un sujet* ».

L'évocation d'un tel fait conduit nombre d'interviewés à souligner la fonction de veille, de « *monitoring* » qui relève de la responsabilité centrale des pouvoirs publics, même si ceux-ci devraient avoir le souci d'y associer, avec des protocoles particuliers, un grand nombre d'acteurs concernés. Cette fonction de veille devrait intégrer non seulement les végétaux mais aussi le milieu : l'air, l'eau, les sols, la biodiversité, la coexistence « *pacifique* » entre les divers types d'agriculture (bio, à cahier des charges, conventionnelle...). « *Maintenant, nous avons des objectifs...* ».

Cette veille correspond également à de réels enjeux économiques. « *Demain, qui s'occupera des usages mineurs ? Pas les firmes, ce n'est pas rentable pour elles !* » « *Nous vivons une tension entre une société dite libérale et l'augmentation des contrôles* ».

Elle est parfois mise en avant au regard d'enjeux économiques majeurs. Faute d'un dispositif performant et transparent, certaines productions pourraient être pénalisées et d'aucuns d'évoquer que d'autres pays pourraient conquérir des parts de marché au détriment des filières françaises.

2 – Les débats sur l'usage d'organismes génétiquement modifiés sont identifiés comme une variable importante notamment pour le secteur des semences. Si certains de nos interlocuteurs considèrent que la France ne pourra pas « *passer à côté de cette innovation* », d'autres mettent en avant des interrogations qui à leurs yeux impliquent « *prudence* », « *précaution* ». « *Il faut sortir du climat délétère où l'on ne peut être que « pro » ou « anti »* »

3 – Plusieurs de nos interlocuteurs fondent des espoirs significatifs sur des découvertes scientifiques qui permettraient de réduire sensiblement l'usage de produits phytosanitaires. Certains considèrent que cela pourrait permettre de rendre crédible un « *horizon zéro pesticide* » vers lequel pourrait aller la société. Sont ainsi évoqués les progrès de la lutte biologique, des « *nouveaux types de produits phytosanitaires, des nouvelles technologies permettant des épandages capables d'adapter les doses très précisément à l'état de la végétation* ». « *Les*

produits sont toxiques, surtout pour les applicateurs » « Je ne mets pas les protections afin de ne pas choquer les voisins ou donner une mauvaise image »

Dans cette ligne, il est avancé que l'objectif de réduction de l'emploi des pesticides pourrait nécessiter des actions agronomiques collectives à l'échelle d'un groupe plus ou moins large d'exploitations. Devrait alors être obtenue et mise en œuvre l'adhésion des agriculteurs d'une même zone à des systèmes de production adaptés (assolement, semences, pratiques, modes de traitement...).

4 – A l'inverse, certains redoutent que les progrès de la recherche soient insuffisants et que se multiplient les « impasses techniques » déjà observées (interdiction d'un type de traitement sans qu'un moyen de défense alternatif soit disponible).

5 - Les processus de concentration économique dans le secteur des fabricants de produits phytosanitaires inquiètent certains interviewés. Qui demain sera en mesure de s'engager sur des études coûteuses alors que les débouchés seront réduits (cf. usages mineurs ? Quelle sera la position des pouvoirs publics s'il y a « défaillance du secteur privé » ? « Les agriculteurs sont déresponsabilisés ou infantilisés par trop de contrôles (...) »

6 – Certains de nos interlocuteurs considèrent que le secteur de la distribution des produits phytosanitaires est et sera demain encore plus fragile. Qui sera en mesure de conseiller les agriculteurs ? A contrario, les centrales d'achat apparaissent comme des acteurs « puissants, demain peut être en position hégémonique... » (Cf. cahier des charges très contraignant). Le moindre incident est immédiatement traduit par un article supplémentaire du cahier des charges. « Huit réseaux de centrales d'achat négocient 75 % de la production végétale »

7 - Des dispositifs originaux pourraient bouleverser la donne. Quid si demain était mis en place un système modifiant sensiblement l'appréciation de la valeur patrimoniale des sols ? Quid si, comme dans certains pays, étaient mises en place des assurances garantissant les producteurs en cas de moindre récolte liée à des traitements raisonnés ? Quid si la lutte contre l'obésité, la valorisation d'une alimentation de haute qualité nutritive devenait une « cause nationale majeure » ?

Question 3

Quel(s) événement(s) ou type(s) d'événement(s) pourrai(ent), selon vous, modifier sensiblement l'action publique en matière de protection des végétaux ? Par événement, nous entendons ici un fait non prévisible a priori,

c'est à dire non inscrit dans une tendance, mais dont la réalisation bouleverserait le paysage constitué par les tendances lourdes.

1 – La majorité de nos interlocuteurs mettent en avant une crise alimentaire ou/et environnementale dont les causes ne pourraient pas être expliquées rationnellement. Ils en redoutent les effets par médias interposés. Cette crise pourrait trouver sa source dans des pollutions touchant l'eau, une denrée alimentaire, la présence de molécules indésirables, un mélange non maîtrisé....

Certains évoquent ce qui a eu lieu en Espagne (Cf. scandale d'une huile frelatée et la crise de confiance qui en a résulté). Le vieillissement de la population, et donc une plus grande fragilité de celle-ci, elle est identifiée comme un facteur de risque supplémentaire. Face à un tel événement, nombre d'interviewés constatent que les institutions sont souvent démunies, qu'elles agissent « *tels des pompiers* » faute d'une véritable stratégie de communication du ministère)

2 – Un renforcement des réglementations et des procédures pourrait, selon certains interlocuteurs, conduire à des blocages. Une évolution excessive de l'éco-conditionnalité ou un durcissement des procédures d'homologation pourraient décourager certains acteurs économiques et freiner les efforts de recherche et développement. Par contrecoup, cela pourrait nuire aux travaux de recherche fondamentale conduits par les instituts publics.

3 – *Pour certains de nos interlocuteurs, des phénomènes plus globaux pourraient affecter les politiques publiques :*

- *Mise en évidence d'effets indésirables dus aux OGM,*
- *Chute brutale de la biodiversité,*
- *Franchissement de barrières entre espèces,*
- *Irruptions de ravageurs et/ou de maladies inconnues*
- *Conséquences du réchauffement climatique*

Il est fait observer que des modifications d'organisation des missions de l'Etat pourraient aussi avoir des conséquences importantes (exemples : nouvelle répartition des missions de contrôles de l'environnement). « *Je comprends la démarche, mais je déplore ses effets sur le relationnel et le réseau* » « *La répartition des contrôles entre administrations mérite d'être éclaircie* ».

4 – D'autres redoutent que la crise de confiance et de sens actuelle ne se résolve pas et que l'action publique soit écartelée en deux niveaux : des structures centrales ayant des difficultés à arbitrer et éloignées des préoccupations des acteurs de terrain. On serait à l'opposé de la « *fonction pédagogique* » des services de la protection des végétaux. « *Il faut faire sortir les S.R.P.V. de leur*

bureau » « Si on fait du tout contrôle, le profil des agents va changer »
« L'image de la PV est brouillée par les contrôles » « Aujourd'hui, agent de PV
= flic ».

5 – Enfin, certains s'interrogent, si les revenus des agriculteurs subissaient une baisse significative, ceux-ci seraient-ils en mesure de financer les prestations d'experts de qualité).

Question 4

Quels sont les faits qui vous permettraient de dire d'ici cinq à sept ans et de la place qui est la vôtre, que l'action publique en matière de protection des végétaux a été efficace et pertinente ? Ce qui est recherché, c'est l'énonciation des critères d'évaluation de l'action publique. Le choix du terme « faits » vise à désidéologiser notre questionnement en plaçant celui-ci sur un plan plus matériel, plus factuel...

1 – Un très grand nombre d'interlocuteurs évoquent d'abord des indicateurs lisibles : une consommation de produits phytosanitaires en baisse, la coexistence des divers types d'agricultures et le développement d'une agriculture conventionnelle de plus en plus « raisonnée » générant moins de résidus (cf. LMR) et valorisant des intrants biodégradables, la généralisation de matériels et équipements bien adaptés, la mise au point de méthodes de défense contre les organismes nuisibles couvrant tout le champ des besoins, la diffusion d'une formation scolaire et professionnelle solide. Plusieurs interviewés évoquent la nécessité d'encourager des pratiques agronomiques vertueuses et *a contrario* de pénaliser celles générant des pollutions (exemple : favoriser des rotations vertueuses vs. des monocultures)

2 – Est plébiscitée, une fonction de médiation qui appartient aux pouvoirs publics. Compte tenu de la crise de confiance actuelle, il est beaucoup attendu du secteur de la recherche : l'organisation de débats publics. La mise en place de groupes de veille associant des acteurs de terrain avec des cahiers des charges précis pour conduire des observations quant à la qualité de l'eau, des sols, de l'air, la santé des utilisateurs, le développement de la biodiversité... est identifiée comme l'une des priorités de l'action de l'Etat.

3 – Toutes les actions permettant d'assurer la garantie sanitaire et gustative des aliments sans danger pour l'environnement sont identifiées comme prioritaires. Certains considèrent que les pouvoirs publics doivent avoir une politique plus « *pro active* » en s'appuyant sur des partenaires en charge de relayer des messages indispensables sur des points négligés : diversification de l'alimentation, lutte contre l'obésité, sauvegarde de la biodiversité....

4 – Les attentes à l'égard des services en charge des politiques publiques dédiées à la protection des végétaux sont assez convergentes. Il est attendu que les services :

- aient des compétences bien identifiées et les moyens *ad hoc*, tout en étant en contact étroit avec les autres acteurs publics de la santé, de l'agronomie, de l'écologie, de la consommation et de l'économie,
- assurent des fonctions de contrôle et de conseil : « *Des gens, les bottes aux pieds* »,
- développent des avertissements agricoles gratuits, notamment pour « *les petites productions* » souvent oubliées par les filières commerciales,
- sachent éviter et, si nécessaire, gérer les crises, en améliorant les connaissances « en amont » et en orientant efficacement l'action, d'où la multiplication des liens avec la recherche,
- soient capables de conduire des évaluations intégrant tous les coûts,
- poursuivent leur engagement dans des mises sous assurance « Qualité » à l'instar d'autres acteurs de la filière.

Un interlocuteur résume assez bien les attentes à l'égard des services public : « ... *Un ingénieur qui sait expliquer mais qui sait aussi mener à bien un contrôle en étant ferme : ce qui veut dire qu'il ne soit pas coupé du terrain et qu'il sache travailler avec un pas de temps différent des autres acteurs (...) qu'il privilégie le moyen terme alors que la majorité œuvre dans le court terme* »

5 – *Nombre de nos interlocuteurs ont souligné la responsabilité des pouvoirs publics quant à l'utilisation des produits : est attendue la mise en place de campagnes d'information et de formation des applicateurs et de tous les utilisateurs (agricoles et non agricoles) en lien avec d'autres institutions (cf. MSA, Instituts techniques, organismes de formation...).*

6 – *Des dispositifs d'homologation plus rapides et plus transparents.*

7 – *Un découplage des instances publiques en charge de l'agriculture, d'une part, et de l'alimentation, d'autre part.*

8 – *Une balance commerciale dans le secteur des semences qui redevienne favorable.*

Chapitre VIII

Un essai de prospective

Une approche prospective se distingue d'une approche par projection.

Quand une institution ou un groupe professionnel effectue une projection pour mieux organiser son action future, il postule que les tendances observées dans un passé récent vont se maintenir. Il pose donc comme hypothèse que son environnement socioéconomique ne sera pas significativement modifié. La projection permet alors une optimisation des ressources notamment par la capitalisation des « *bonnes pratiques* ». Cette approche s'avère particulièrement pertinente si – et seulement si – ce postulat de stabilité se trouve confirmé. A l'expérience, la projection répond à des interrogations de court terme : quelques semaines, quelques mois... Sollicitée pour des horizons plus éloignés ou surtout confrontée à des changements socioéconomiques majeurs, elle génère des incompréhensions, des doutes et conduit ses concepteurs dans des impasses.

La prospective s'inscrit dans un temps « *long* » : cinq à dix ans et fait l'hypothèse que les caractéristiques socioéconomiques d'après-demain ne seront pas nécessairement celles qui prévalent aujourd'hui. Si elle prend en considération les tendances structurantes, elle va aussi s'attacher aux « *faits porteurs d'avenir* »²⁸. Par faits porteurs d'avenir, il convient d'entendre des événements, des opinions, des valeurs ... aujourd'hui peu significatifs, ou qui ne sont pas en situation d'influencer le système actuel, mais qui vont être identifiés comme capables d'orienter significativement les évolutions à venir.

Si la projection considère implicitement que demain est inscrit dans le présent et le passé proche, la prospective affirme *a contrario* qu'il n'existe pas un avenir pré-écrit. Elle va s'employer à identifier des avènements alternatifs. Avènements qu'elle considère comme pouvant advenir et face auxquels les acteurs concernés vont être amenés à faire des choix. Les scénarios vont mettre en évidence des dimensions volontairement différenciées. Chaque scénario mettra en valeur des avantages ... mais aussi des inconvénients.

²⁸ Certains auteurs utilisent le terme de « *signaux faibles* ».

Aux acteurs concernés d'apprécier l'intérêt de chacun d'entre eux, d'identifier des priorités, de forger des synthèses, de convenir des modalités d'action et d'évaluation afin de s'assurer que le scénario retenu aura toutes les chances d'advenir.

Gaston Berger, fondateur de la démarche prospective, écrit :

« *Prévoir une catastrophe est conditionnel : c'est prévoir ce qui arriverait si nous ne faisons rien pour changer le cours des choses et non point ce qui arrivera de toutes manières. [...]... Alain écrit « Tant que l'on n'a pas bien compris la liaison de toutes choses et l'enchaînement des causes et des effets, on est accablé par l'avenir ». La prospective est attentive aux causes. Ainsi nous libère-t-elle du fatalisme. »*²⁹

Sur la base de la phase diagnostic et l'analyse des attentes formulées tant par les partenaires des services dédiés aux politiques publiques de protection des végétaux que par celles émises par les personnels de la filière, il est apparu que la démarche prospective, telle qu'elle était souhaitée par les commanditaires, impliquait qu'il soit répondu à la question suivante :

« Sur quelles dimensions pourraient être fondées la légitimité des services publics ? »

La réponse à cette interrogation passe d'abord par l'identification des positionnements possibles des services en charge des politiques publiques « *Protection des végétaux* ». L'alternative - volontairement binaire - distingue :

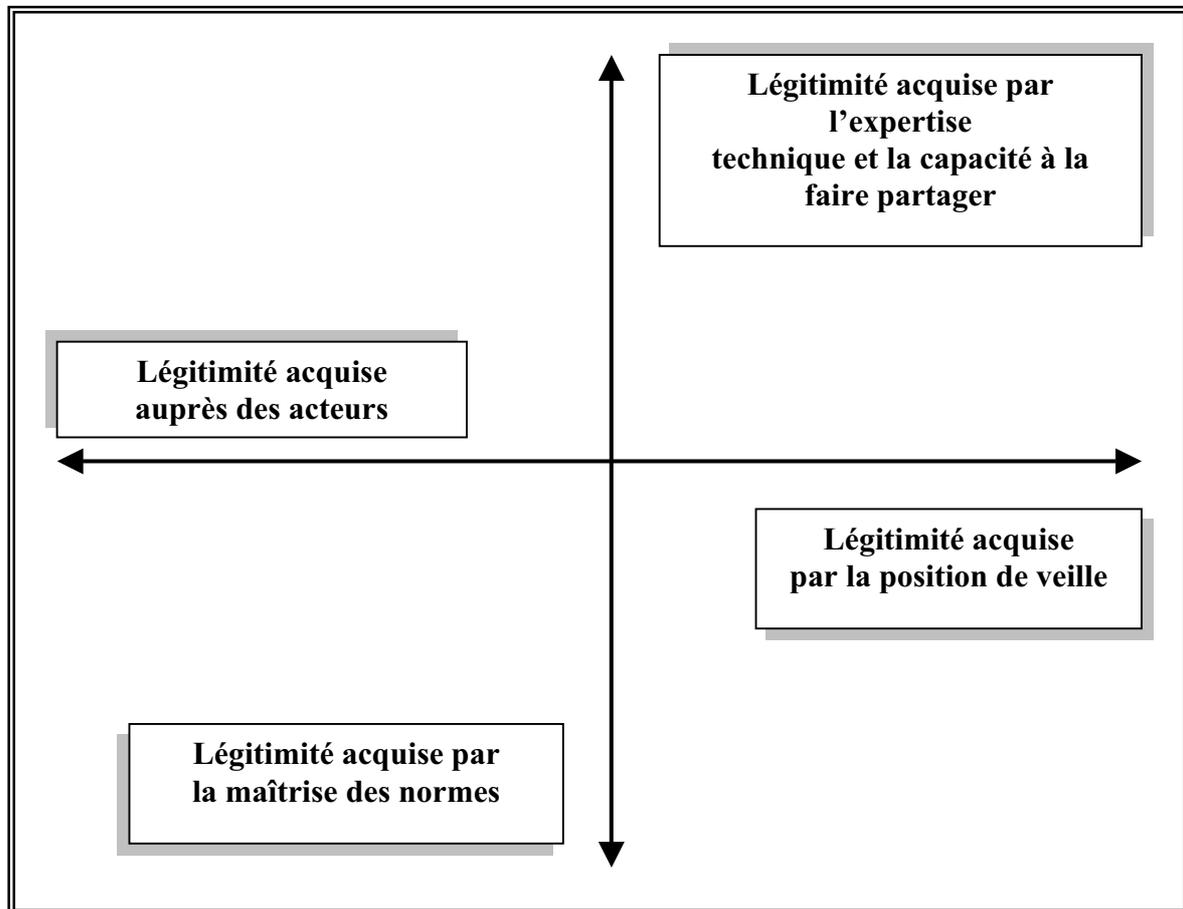
⇒ soit les services privilégient l'action au plus près des acteurs,
⇒ soit les services privilégient une position de « *veille* » : recueil de données, traitement... (Cf. la notion de « *monitoring* » utilisée par les pays d'Europe du Nord et anglo-saxons).

Il convient d'autre part d'identifier la nature des interventions des services : deux logiques, là encore expressément binaires, peuvent être mises en avant :

⇒ soit les services sont surtout légitimes par leur expertise scientifique et technique et par leur capacité à la mobiliser pour la faire partager,

²⁹ Gaston Berger « *L'attitude prospective* » (1959) in « *L'Encyclopédie française* » – Tome XX p 20 54 – 12 à 20 54 - 14

⇒ soit ceux-ci sont surtout légitimes par la maîtrise des normes et des actions d'inspection qu'ils mettent en œuvre – ou qu'ils délèguent (Cf. inspections de « *second niveau* »).



La combinaison des légitimités possibles en matière de positionnement (« *près des acteurs* » vs. « *veille* ») identifiées sur l'axe horizontal et des légitimités en terme de nature des interventions (« *maîtrise des normes* » vs. « *expertise technique* ») identifiées sur l'axe vertical permet de matérialiser quatre postures possibles pour les services publics dédiés à la protection des végétaux.

Quadrant « Sud-ouest » : la gestion des risques, la prévention et l'inspection,

Quadrant « Sud-est » : le pilotage stratégique,

Quadrant « Nord-Est » : l'analyse des risques,

Quadrant « Nord-Ouest » : la médiation dans les débats publics.

I - La gestion des risques, la prévention et l'inspection

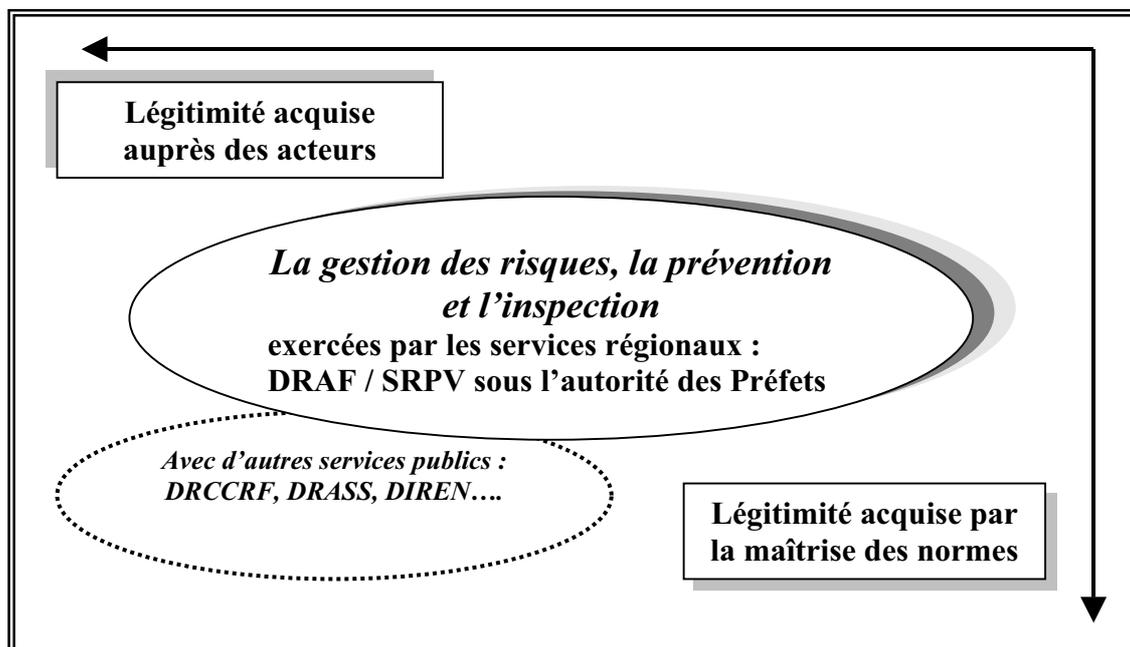
Ces fonctions s'appuient sur une double légitimité :

⇒ la proximité des acteurs : les personnels de la filière sont accessibles aux partenaires : professionnels agricoles, associations, autres utilisateurs, ...

⇒ la maîtrise des normes : les services sont identifiés par tous comme en charge de faire appliquer les normes tant à des fins de prévention qu'en cas de crise avérée.

Ce double positionnement répond à une partie significative des attentes formulées par des partenaires de la filière (Cf. Ch VII). D'une part, il s'inscrit explicitement dans la fonction « *régalienn*e » des services publics qui fait écho ainsi aux attentes de sécurisation des denrées formulées par les consommateurs. D'autre part, la proximité avec les acteurs paraît répondre tout à la fois au souhait de la présence d'un service « *de terrain* » bien au fait des caractéristiques de chaque territoire et à la valorisation de l'action qu'obtiennent les personnels dans leurs relations au quotidien « *On voit là notre utilité au quotidien !* ». Ce positionnement paraît devoir être assuré par les services régionaux DRAF/SRPV.

Au regard des nombreuses interactions constatées en matière de politiques publiques relatives à la production agricole, à la consommation, à la santé ..., il convient de souligner que les acteurs de la filière ne peuvent prétendre disposer à eux seuls de la totalité des réponses attendues. Des coopérations, coordonnées par les Préfets s'avèrent indispensables (Cf. Partenariats avec les DRCCRF, DRASS, DDSV-R, DIREN...)



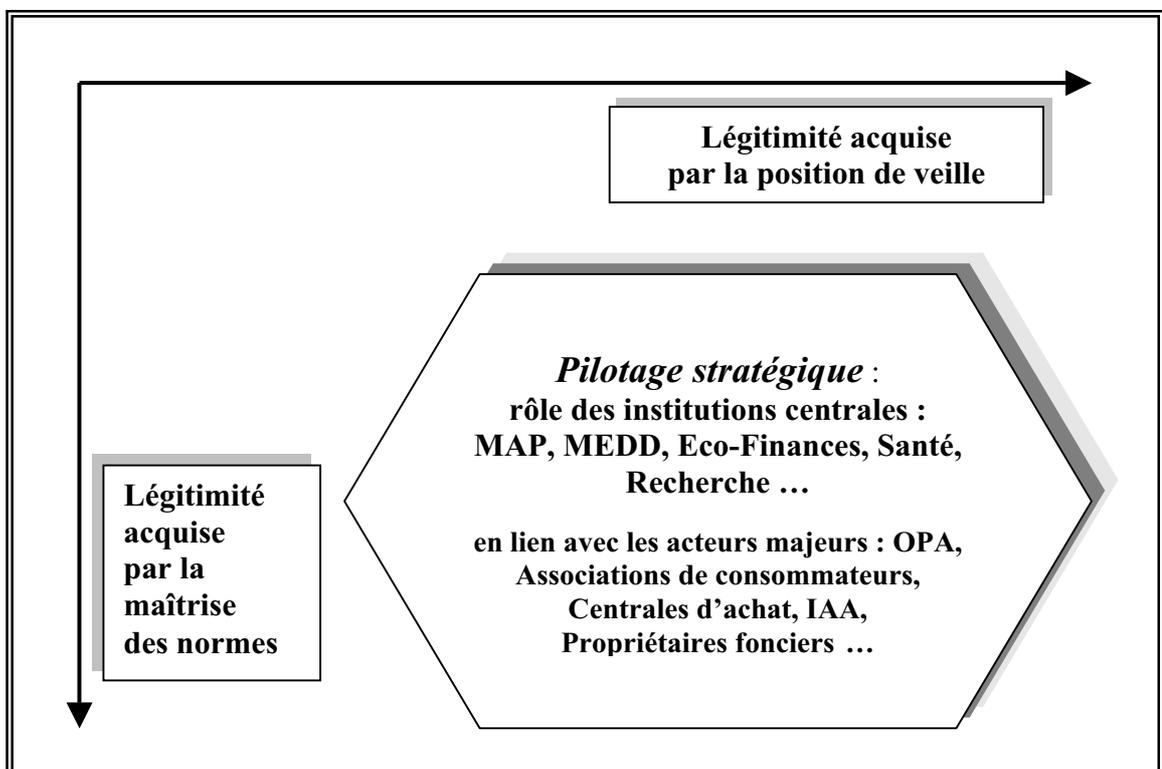
II - Le pilotage stratégique

Cette mission repose sur deux légitimités :

⇒ la maîtrise des normes qui s'incarne tout particulièrement au travers de la mise en forme de textes en aval de lois (Cf. par exemple les DNO, les notes de services...) mais aussi par une capacité à éclairer le sens de l'action publique et à prévenir et gérer les contentieux,

⇒ la position de veille construite « à distance » qui permet d'intégrer la pluralité des paramètres de l'action publique : critères scientifiques, sociaux, économiques... Cette posture s'avère pertinente pour conduire les travaux préparatoires à l'action, travaux qui seront en outre nourris par de nombreuses relations avec les représentants des acteurs de terrain : organisations professionnelles, fédérations de consommateurs, instances représentatives des acteurs économiques, instituts techniques, ...

Cette posture incombe aux institutions centrales qui sont appelées à construire, sous l'autorité du pouvoir exécutif, les politiques publiques.



III - L'analyse des risques

A l'articulation d'une double légitimité fondée sur :

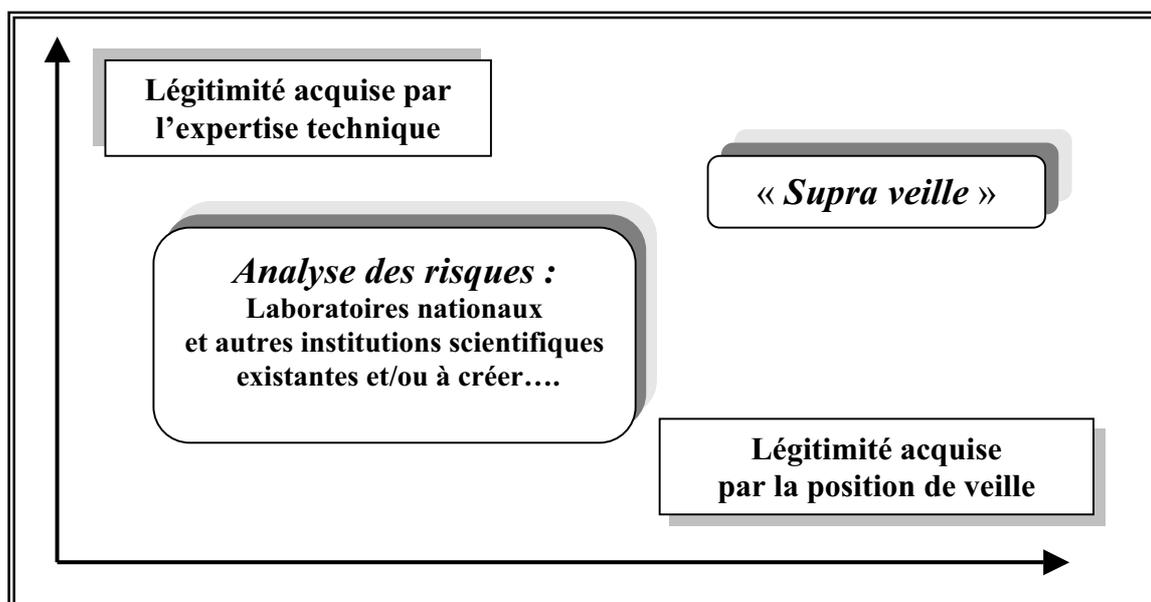
⇒ une forte expertise scientifique et technique d'une part et

⇒ une posture de veille, au sens où les préoccupations de court terme ne prévalent pas dans l'organisation d'autre part,

nous identifions la mission d'analyse des risques.

Dans les sociétés postindustrielles, marquées du sceau de la complexité les conséquences dommageables d'interactions multiformes ne sauraient être sous estimées. Les pouvoirs publics et la société civile formulent un besoin impératif de conseils pour faire face aux risques³⁰. Ces conseils sont requis pour préparer les orientations à moyen et long terme et, en cas de crise, éclairer l'action publique.

Cette mission incombe à des instances scientifiques dotées d'une large indépendance. Cependant, celles-ci doivent être soumises à des évaluations régulières afin que soit analysées leurs méthodes de travail et que l'usage des ressources mises à leur disposition soit optimisé. Cette fonction peut être dénommée « *supra-veille* ».



³⁰ Sur cette problématique, on pourra se reporter aux analyses d'Ulrich Beck « *La société du risque* » Editions Alto Aubier, Paris, 2001.

IV - La médiation dans les débats publics

A la jonction d'une double légitimité fondée sur :

⇒ une expertise scientifique et technique d'une part et

⇒ d'une proximité avec les acteurs d'un même territoire d'autre part,

nous identifions les missions de médiation dans les débats publics.

Une large majorité des interlocuteurs sollicités (Cf. Ch. VII) ont mis en évidence la nécessité d'expliquer « *avec pédagogie* » les choix scientifiques. Ce besoin fait écho à une perception exprimée par de nombreux citoyens : « *Nos sociétés sont confrontées à une montée des risques sanitaires* ».

Par ailleurs, des intérêts particuliers, chacun en soi légitimes, peuvent s'avérer en tension sur un territoire donné. Dans ces cas, l'autorité publique locale apprécie d'avoir à sa disposition les résultats de débats qui ont pu aboutir à des compromis recevables. Cette option présente l'avantage de réduire les risques d'une juridicisation longue et coûteuse.

Ces attentes recourent pour une large part les attendus de la convention Aarhus³¹. Signée par la Communauté européenne et ses États membres en 1998, elle est entrée en vigueur le 30 octobre 2001.

Cette convention part de l'idée qu'une plus grande implication et une sensibilisation des citoyens par rapport aux problèmes environnementaux conduit à une meilleure protection de l'environnement. Elle a pour objectif de contribuer à la protection du droit de chaque personne, des générations présentes et futures, de vivre dans un environnement garantissant sa santé et son bien-être.

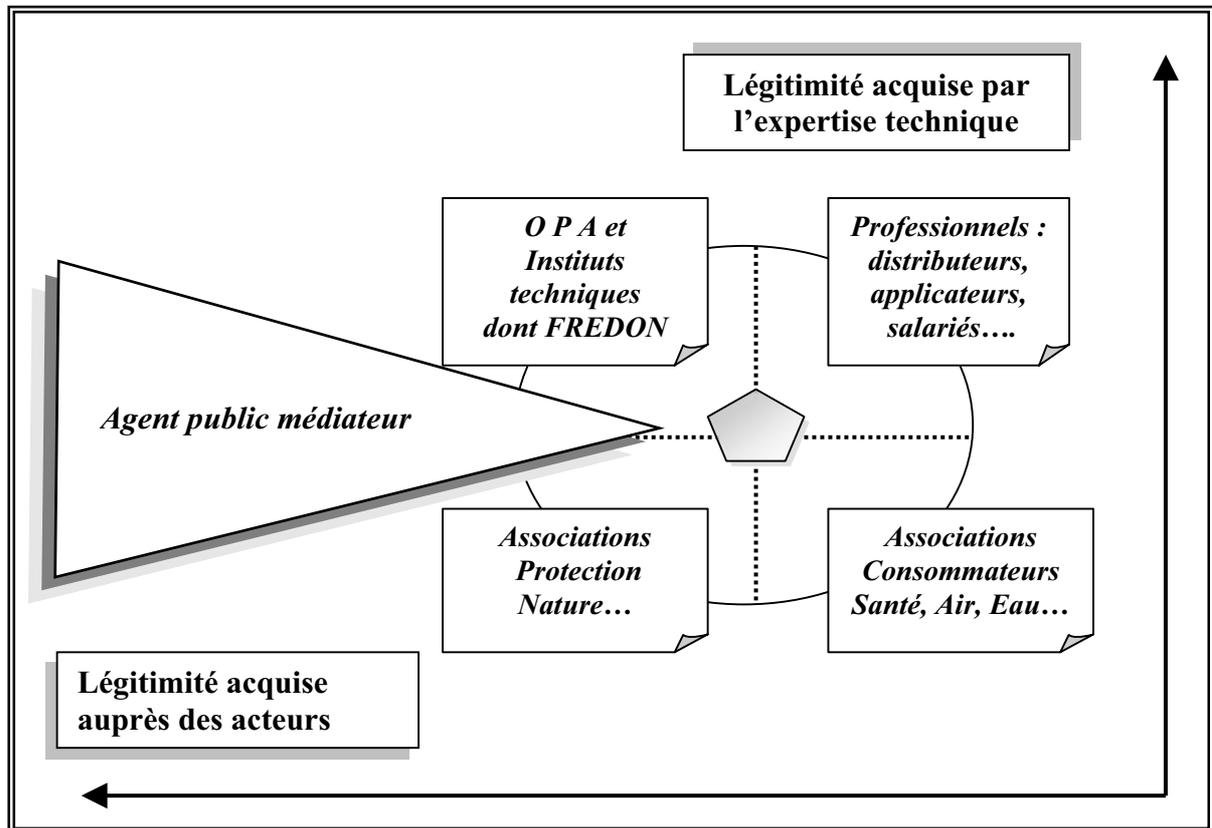
Pour atteindre cet objectif, la convention propose une intervention dans trois domaines:

- Assurer l'accès du public à l'information sur l'environnement détenue par les autorités publiques;
- Favoriser la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement;
- Étendre les conditions d'accès à la justice en matière d'environnement.

³¹ Pour une présentation détaillée de la convention d'Aarhus ou Århus (ville du Danemark), on pourra se reporter aux deux sites ci-après : www.unece.org/env/pp/welcome.html et <http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction>.

La mission de « médiateur » paraît pouvoir être assurée par un cadre de formation scientifique disposant d'une bonne expérience relationnelle.

Pour éviter que lui soit reproché des positions de « juge et partie », il semble opportun qu'il n'exerce pas ses fonctions dans le territoire dans lequel s'élèveront des tensions.³²

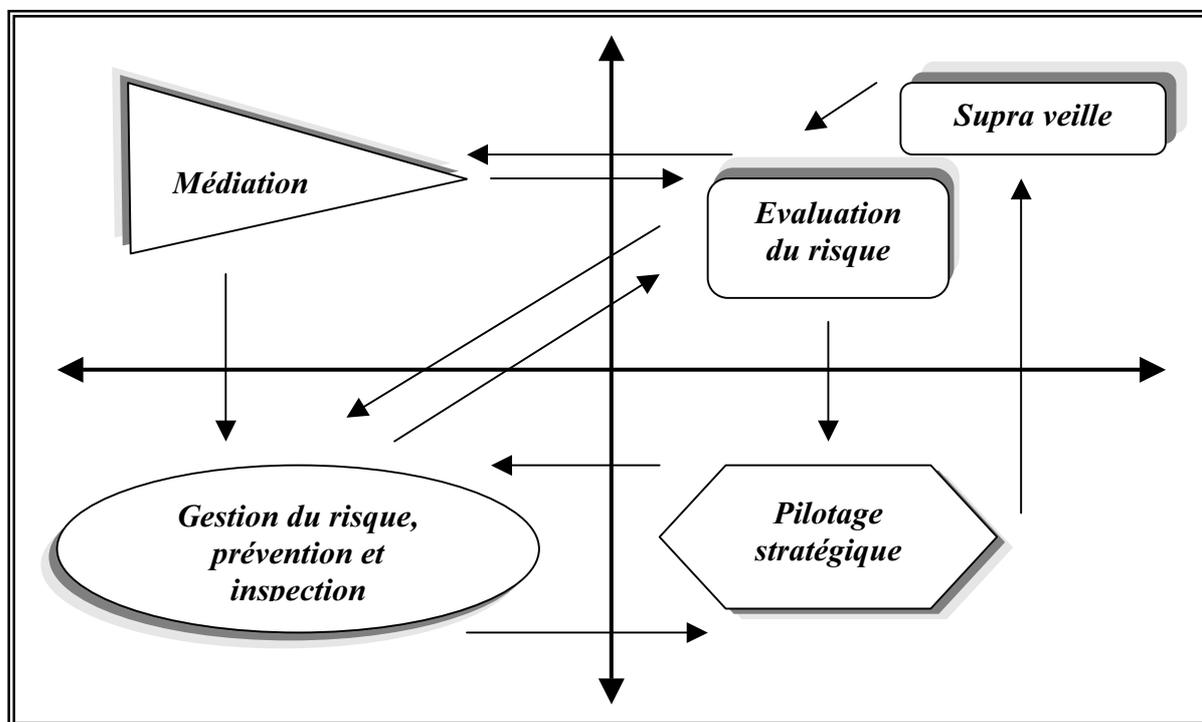


Chacune des quatre postures présentées possède une pleine légitimité en répondant à des attentes sociétales et organisationnelles. A ce stade, il ne s'agit nullement d'identifier une mission qui aurait une valeur supérieure aux autres.

C'est au contraire dans la nécessaire complémentarité de ces quatre logiques d'action publique que se dessine le scénario le plus probant pour les politiques publiques dédiées à la protection des végétaux. Si pour une identification rigoureuse des attributions et responsabilités de chaque groupe d'acteur, il convient de veiller au strict périmètre de chacune des missions, la coordination de l'ensemble appelle à de nombreuses interrelations.

³² Le profil de cet emploi sera précisé dans le chapitre VIII § 4.

Sans viser à une quelconque exhaustivité, nous pouvons mettre en avant quelques liaisons qui apparaissent plus particulièrement souhaitables :



Si des dispositions administratives s'avèrent nécessaires pour assurer les coordinations souhaitables, il apparaît que celle-ci seront consolidées, si au sein de la filière, un nombre significatif d'agents assurent tout au long de leur carrière des emplois insérés dans des logiques d'action différentes mais néanmoins fortement complémentaires.

Ainsi, une gestion dynamique des parcours professionnels ne répond pas seulement aux légitimes attentes de chaque agent, elle concourt aussi à la cohérence des politiques publiques en matière de protection des végétaux³³.

³³ Ce point sera traité dans le chapitre XI

Chapitre IX

Les emplois de demain ...

Sur la base des observations³⁴ et des travaux conduits dans les réunions interrégionales, nous avons considéré que l'identification des emplois devant être assurés à moyen terme ne relevait pas de la description d'emplois cibles³⁵. Cette terminologie supposerait que des ruptures significatives avec les pratiques actuelles devraient être engagées.

A contrario, il nous a apparu que des clarifications, notamment dans le positionnement des collectifs de travail, constituait le cœur des transformations à venir. Dans nombre d'unités, celles-ci sont déjà engagées. Aussi, le terme, d'emploi futur est-il apparu plus adapté.

Pour ces présentations, nous avons adopté la typologie des missions retenue au terme de l'analyse prospective. Les présentations des emplois futurs constituent naturellement des esquisses et ne sauraient être assimilées à des fiches de poste.

I - Supra veille et analyse du risque

A - AFSSA

L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments créée en 1999 est un établissement public indépendant de veille, d'alerte, d'expertise mais aussi de recherche des risques sanitaires et nutritionnels des aliments destinés à l'Homme et aux animaux. Elle est placée sous une triple tutelle des Ministères de la Santé, de l'Agriculture et de la Consommation.

Malgré la réforme que comportait la loi du 1^{er} juillet 1998 (art L1323-1) sur la compétence de l'AFSSA dont la mission fondamentale est « *d'assurer la sécurité sanitaire dans le domaine de l'alimentation depuis la production des matières premières jusqu'à la distribution au consommateur final* », la commission d'étude de la toxicité des produits phytosanitaires était restée sous la tutelle directe du Ministère de l'Agriculture.

³⁴ Cf. phase I – voir les chapitres V & VI.

³⁵ Cf. les définitions proposées dans le chapitre III.

Par la loi n°2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole, article 70 est créé au sein de l'AFSSA un département spécifique d'évaluation des produits phytopharmaceutiques, des adjuvants, des matières fertilisantes et des supports de culture et cela afin de répondre aux attentes de citoyens et des consommateurs (titre IV). C'est un renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme. Une évaluation des bénéfices des usages de ces produits sera mise en œuvre dès que l'Agence prendra en charge ses nouvelles missions au second semestre 2006.

L'AFSSA est donc dès maintenant amenée à proposer des postes d'experts supplémentaires. Les critères de choix portent sur la formation initiale et continue adaptée, une expérience professionnelle dans le domaine de l'expertise, une expérience d'évaluation des risques à un échelon national et international et une indépendance. Pour assurer cette nouvelle mission l'AFSSA demande, auprès des ministères de tutelle, des moyens en personnel et financier supplémentaires.

L'analyse des risques phytosanitaires reste du ressort des laboratoires et des experts des SRPV

B - Avenir des sites du LNPV et des LRPV:

Une restructuration par le biais d'un regroupement des unités du LNPV avait déjà eu lieu dans le passé. Or depuis peu est prévue une nouvelle concentration des unités pour obtenir cinq sites nationaux. Pourquoi cette évolution ?

Elle est la conséquence de l'analyse des problèmes rencontrés par les différentes unités et dans la gestion globale du Laboratoire National :

- * des difficultés en personnel : difficultés de recrutement de plus en plus fréquentes, avec des parcours professionnels difficiles à optimiser (mobilité difficile du fait de la perte d'une compétence pointue), des équipes réduites ce qui crée des tensions d'organisation, etc.
- * un sentiment de fragilité du fait de la petite taille de certaines structures et d'un savoir très spécialisé concentré sur un nombre limité de personnes voire sur une seule,
- * les activités des laboratoires requièrent des savoirs très spécialisés, avec peu de mobilité, et les agents ont le sentiment d'un parcours professionnel en contradiction avec les demandes nationales de gestion des ressources humaines,
- * la question du rattachement à la DRAF pour l'aspect administratif a été soulevé,

- * des équipements coûteux pour maintenir un niveau national ou international d'analyses,
- * une mise sous Assurance Qualité obligatoire,
- * des besoins de faire des économies de moyens au niveau national,
- * la comparaison avec d'autres structures européennes plus performantes : (cf. exemple de la Grande Bretagne).

Le transfert du LNPV vers l'AFSSA a été une option envisagée dans certaines instances.

Dans les laboratoires régionaux, on constate les mêmes difficultés de recrutement en personnel, d'achats d'équipements, d'étranglement des effectifs qui rendent peu fonctionnelle l'organisation. Une concentration a déjà eu lieu en 2000, l'avenir sera-t-il vers :

- * Une nouvelle concentration impliquant des fermetures ?
- * Un regroupement avec les unités du LNPV ?
- * Un transfert de responsabilité vers les Conseils généraux ?
- * Un transfert d'activités vers le privé ?
- * ...

La question est encore en débat³⁶.

C - Conséquences sur les emplois

Pour l'AFSSA, des postes d'experts ont été ouverts afin de rejoindre ce département nouvellement créé.

Pour le LNPV, on peut anticiper la création d'un poste de « *Coordonnateur* », ou de directeur des unités thématiques regroupées qui aurait des missions sur l'orientation stratégique, la coordination, la mise en commun des moyens des différentes unités et une gestion globale du site pour ce qui concerne la gestion des moyens humains, financiers et matériels. La facette communication et représentation du laboratoire pourrait être assurée par ce « *coordonnateur* ». Il serait moins impliqué dans les aspects scientifiques et techniques, aspects qui seraient assurés pleinement par les responsables d'unités, mais il devra avoir une grande aptitude au management des ressources humaines, et mettre en œuvre la comptabilité analytique pour maîtriser les coûts de fonctionnement du laboratoire.

³⁶ A la date de l'ultime GEFE (janvier 2006)

Le poste de responsable d'unité thématique risque d'évoluer également car il sera un expert dans le thème, il fixera des objectifs tels la mise au point d'analyses référencées, il proposera son expertise au niveau national et international. Il pourra être en partie dégagé des aspects administratifs et financiers.

Un responsable de la mise sous Assurance Qualité sur le site pourra travailler pour les différentes unités thématiques ainsi que des Assistants technico-administratifs afin de mettre en commun les moyens horizontaux.

Les autres emplois types ne devraient pas voir évoluer de manière notable le cœur de leur métier, les modifications porteront plus sur les possibilités de mobilité interne dans le site lui-même.

Pour les LRPV, dans le cadre d'une évolution importante, il est difficile pour l'instant d'anticiper les répercussions sur les emplois types. Les éléments fondamentaux de ces emplois types ne semble pas susceptibles d'évoluer significativement pour l'instant.

I - Emploi futur : Responsable d'unité de LNPV

<p>Missions actuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction, ▪ Recherche et développement, ▪ Pilotage des actions opérationnelles, ▪ Gestion des ressources humaines matérielles et financières, ▪ Pilotage de la gestion de l'AQ, ▪ Développement de partenariats, ▪ Expertises, ▪ Mise en œuvre de l'analyse du risque phytosanitaire. 	<p>Missions futures dans le cas d'un regroupement de plusieurs unités :</p> <p><i>Idem</i> mais :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Missions de direction, gestion des ressources humaines matérielles et financières allégées, ➤ Missions de recherche et développement et expertises accentuées.
---	---

Préconisations

Savoirs, compétences, moyens :

- Connaissances scientifiques et techniques appropriées dont une formation générale en agronomie, en pathologie des végétaux, en systématique, en analyse et gestion des risques,
- Management d'équipe et de projet,
- Maîtrise ou connaissance des règles de gestion administrative, budgétaire et financières,
- Pratique courante de l'anglais dont anglais scientifique,
- Travail en réseau avec les autres laboratoires et les chercheurs.

Formations souhaitables :

- Management,
- Techniques de laboratoire.

Parcours :

- Expérience professionnelle dans la filière, ou en laboratoire.

Points de vigilance :

- Prévoir cinq ans en poste au minimum,
- Maintenir des compétences techniques et scientifiques de haut niveau.

II – Emploi futur : Responsable d'assurance Qualité en LNPV

<p>Missions actuelles :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Mise en place de l'assurance qualité dans une unité en complément de l'emploi d'assistant technique en LNPV ;	<p>Missions futures dans le cas d'un regroupement de plusieurs unités :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Pourra se consacrer complètement au suivi de la mise en place de l'assurance Qualité
---	--

Préconisations :

Savoirs, compétences, moyens :

- Compétences scientifiques et techniques,
- Aptitudes particulières au contact humain,
- Maîtrise dans la mise en place de l'assurance Qualité.

Formations souhaitables :

- Auditeur interne au minimum.

Parcours :

- A déjà une expérience assurance Qualité dans une unité plus restreinte.

Points de vigilance :

- Garder la possibilité de revenir dans le domaine technique.

III - Emploi futur : Assistant administratif en LNPV

<p>Missions actuelles:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Accueil physique et téléphonique,▪ Réalisation et mise en forme des travaux bureautiques,▪ Exploitation et alimentation de bases de données,	<p>Missions futures dans le cas d'un regroupement de plusieurs unités :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ <i>Idem</i> pour l'ensemble des unités regroupées avec :- Une polyvalence accrue,- La réception de dossiers et de demandes d'analyses.
---	--

Préconisations³⁷

Savoirs, compétences, moyens :

- Maîtrise des outils de traitement de texte, maîtrise de l' orthographe et de la grammaire,
- Qualités relationnelles,
- Connaissance des missions de la structure,
- ...

Formations souhaitables :

- Informatique,
- Accueil - charte Marianne,
- Connaissance des organisations et des objectifs des unités de laboratoire,
- ...

Parcours :

- Expérience professionnelle en laboratoire, en SRPV voire auprès d'un cadre dirigeant;

Points de vigilance :

- Evolution rapide des organisations et des techniques.

IV - Emploi futur : Assistant technique en LNPV

<p>Missions actuelles :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Mise en œuvre et développement d'analyses▪ Participation à la gestion du laboratoire▪ Veille scientifique et technique▪ Participation a la mise en place de l'assurance Qualité	<p>Missions futures dans le cas d'un regroupement de plusieurs unités :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ <i>Idem</i> avec une polyvalence technique accentuée
--	--

³⁷ Le lecteur pourra en outre prendre connaissance de l'étude consacrée aux secrétaires et assistantes en services déconcentrés et établissements d'enseignement agricole (MAP / OMM - novembre 2006)

Préconisations

Savoirs, compétences, moyens :

- Compétences scientifiques et techniques,
- Maîtrise des protocoles d'analyse et des procédures relatives à l'hygiène et à la sécurité,
- Maîtrise des démarches Qualité et des bonnes pratiques de laboratoire,
- Maîtrise du fonctionnement du matériel d'analyse,
- Aptitudes à la communication orale et écrite,
- Utilisation de logiciels spécialisés,
- Compétences d'encadrement dans certains postes,
- Connaissance de l'anglais utile.

Formations souhaitables :

- De type technique à identifier en fonction des thématiques de recherche et de l'implantation territoriale.

Parcours :

- Différentes unités en LNPV,
- Mobilités de type fonctionnel facilitées en cas de pôles regroupés.

Points de vigilance :

- Veiller à l'affectation en fonction de la spécialité du laboratoire en fin de formation initiale,
- Reconnaissance en cas de capacité d'expertise spécifique des catégories B.

VI - Emploi futur : Responsable de laboratoire en LRPV

<p>Missions actuelles :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Direction et pilotage scientifique et technique,▪ Pilotage de la mise sous assurance Qualité,▪ Dans certains cas gestion des moyens humains, financiers,▪ Mise en œuvre d'analyses.	<p>Missions futures :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ <i>Idem</i> sauf si regroupement avec les unités du LNPV,➤ Recentrage sur le pilotage scientifique et technique.
--	---

Préconisations :

Savoirs, compétences, moyens :

- Compétences scientifiques et techniques,
- Maîtrise des procédures relatives à l'hygiène et a la sécurité,
- Maîtrise des protocoles d'analyses et de la démarche assurance Qualité,
- Management d'équipe dans certains cas,
- Polyvalence.

Formations souhaitables :

- Technique,
- Assurance Qualité.

Parcours :

- Différentes unités en laboratoires.

Points de vigilance :

- Devenir de certains agents en cas de regroupement,
- Pertes de compétences scientifiques et techniques.

VII - Emploi futur : Assistant technique en LRPV

<p>Missions actuelles :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Participe à la gestion du laboratoire,▪ Réalisation du travail technique.	<p>Missions futures :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Exigences croissantes en assurance Qualité (procédures à respecter) et en hygiène et sécurité.
--	--

Préconisations

Savoirs, compétences, moyens :

- Respect des consignes
- Maîtrise des procédures relatives à l'hygiène et à la sécurité
- Maîtrise des techniques de laboratoire
- Polyvalence

Formations souhaitables :

- Domaine technique dont dans le respect des procédures

Parcours :

- Différentes unités en LRPV.

Points de vigilance :

- Certains sont actuellement des agents FREDON.

II - Pilotage stratégique

A - Les constats

- Vers un métier plus administratif :

Pour certains agents chargés d'études qui n'ont pas eu de formation scientifique ou technique (c'est à dire une minorité), ceux-ci trouvent un appui technique en dehors de la S-DQPV. Ils prévoient une évolution du métier à l'échelon central :

« ... Pas besoin de technicien pur sucre, pas d'expertise technique, mais de la mise en forme en s'appuyant sur les experts nationaux, les chefs de laboratoire, les gens de terrain »

Cette évolution est en partie validée du fait « *de la pression du quotidien* » par les cadres disposant d'un cursus de formation scientifique et qui ont travaillé dans le domaine technique formulant des analyses convergentes. Nombre d'entre eux constatent :

« ... On n'a plus le temps de faire du technique ... C'est le duo qui fonctionne : l'expert et le gestionnaire du risque ».

La plupart trouvent donc un appui scientifique auprès des agents de l'INRA et des personnels des unités de laboratoires pour la constitution de dossiers nationaux ou internationaux. Leur rôle s'oriente beaucoup plus vers la négociation, la gestion, la coordination :

« Je suis à la croisée des chemins... plus dans la gestion publique et beaucoup moins vers la réflexion technique et scientifique ».

Nombreux sont ceux qui regrettent cette situation se trouvant *« saturés par trop de travail administratif au quotidien »*. Ils évoquent leurs difficultés pour dégager du temps pour réfléchir et anticiper. En outre, leur activité est souvent commandée par l'urgence :

« Je gère dans l'urgence ... Or pour bien faire dans le secteur des plantes, il faudrait du long terme »

- Vers un travail accentué en réseau et en partenariat :

Ce travail en réseau est déjà très développé mais la grande complexité du maillage, avec des entrecroisements entre les réseaux, nécessite une forte organisation et des définitions précises des activités de chacun d'où la rédaction, déjà engagée, de lettres de missions et de notes de services spécifiques d'organisation pour ces réseaux (*Cf.* le réseau des rapporteurs, le réseau expérimentation,...). L'importance des réseaux est mise en avant de manière quasi générale :

« Il nous faut plus travailler en réseau car ça donne de la force »

De même, la majorité de cadres considèrent comme essentielle la participation à de nombreux groupes de travail :

« ... Cela permet ensuite de mettre en place des mesures de gestion, des textes de type réglementaire... »

Au delà de ce travail en réseau, les cadres en poste au niveau central soulignent l'importance d'associer les structures régionales dans les gestions de crise. Ainsi est avancée la possibilité de déléguer encore plus de compétences et de responsabilités à l'échelon régional.

- Des enjeux forts au plan international :

Sont mises en avant des difficultés significatives de divers ordres :

- des difficultés financières pour participer à des réunions internationales et ce par manque de moyens budgétaires ;
- des difficultés pour mobiliser des compétences : « *Où trouver des experts ?* » ;
- des difficultés de maîtrise de l'anglais pour certains cadres par manque de formations accessibles : « *L'anglais est devenu obligatoire !* »

Lors de négociations internationales, les cadres français ont constaté la présence, dans des délégations étrangères, d'experts « *anciens* » ayant largement l'habitude des conférences inter Etats. Ce n'est pas le cas de la France qui, du fait des mobilités nombreuses, y délègue des personnes parfois peu aguerries. Ces cadres font observer que les missions internationales ne sont plus assurées convenablement. Cette situation devient préjudiciable pour l'Etat français qui subit, dès lors, les orientations d'autres pays.

- Des réglementations en évolution :

La mise en place de la LOLF, du paquet Hygiène, de la conditionnalité des aides PAC... ont déjà des répercussions sur les activités des agents en fonction au niveau central. Celles-ci se prolongeront dans les années à venir.

B - Hypothèses d'évolution des emplois à la S-DQPV

Le recentrage vers une fonction plus régaliennne des services de la protection des végétaux et la nécessité d'anticiper les crises notamment par le biais de plans d'urgence auront des impacts sur les activités. Certains aspects de la gestion administrative pourrait être transférés à un établissement public ou à une agence voire à un échelon communautaire.

- Pour les chefs de bureau et les chargés d'études

Leurs rôles dans l'international dépendra de la volonté d'implication de l'État français. Ils verront, chacun à leur niveau, leur implication être augmentée par des actions novatrices et des modernisations (Cf. les outils de travail tels Internet, Intranet, la mise sous Assurance « *Qualité* » de la Direction Générale de l'Alimentation...).

Ils devront, sans doute plus qu'actuellement, réaliser des bilans permettant de rendre compte de l'efficacité de l'action de l'Etat.

Afin d'anticiper les crises, le pilotage s'orientera vers la création de plans d'urgence et l'entretien du réseau de veille.

- Pour les assistants administratifs :

Plusieurs orientations sont énoncées (Cf. Etude de l'OMM, « Secrétaires et assistantes en administration centrale : des emplois au cœur des changements organisationnels » - août 2003)³⁸. De manière synthétique on peut citer :

* Une orientation « *généraliste* » comme assistant d'un groupe de cadres ce qui nécessite l'acquisition de connaissances techniques et son rôle s'avère déterminant pour la cohésion de l'unité.

* Une orientation « *spécialiste* » comme la comptabilité-gestion, les ressources humaines, la communication qui nécessite l'acquisition de compétences spécifiques.

* Une orientation « *spécifique* » comme assistant de cadre dirigeant qui nécessite, en plus des compétences de secrétaires assistants généralistes, des capacités de disponibilité de discrétion et surtout un savoir-faire dans l'anticipation.

³⁸ Cette étude est disponible sur le site de l'OMM.

VIII – Emploi futur : Chef de bureau à la S-DQPV

Missions actuelles :	Missions futures :
<ul style="list-style-type: none">▪ Définition, mise en œuvre et évaluation de la politique relevant du bureau pour les aspects réglementaires, techniques ;▪ Gestion des ressources humaines de bureau ;▪ Gestion des crises ;▪ Représentation et appui technique dans le cadre international ;▪ Représentation du bureau inter administrations et auprès des professionnels▪ Contribution aux diverses actions de communication ;▪ Responsable de réseau.	<ul style="list-style-type: none">➤ <i>Idem</i> mais avec un accent sur :<ul style="list-style-type: none">○ Etre garant de la coordination et de l'harmonisation en matière d'évaluation et de gestion des risques ;○ Etre de plus en plus garant de l'efficacité de l'action administrative.

Préconisations

Savoirs, compétences, moyens :

- Management ;
- Capacité d'analyse et d'anticipation des problèmes ;
Forte disponibilité, capacité de prendre des décisions rapides dans des situations souvent difficiles et urgentes en tenant compte du contexte politique et social ;
- Connaissances scientifiques suffisantes pour dialoguer avec les chercheurs, poser les bonnes questions et repérer les insuffisances éventuelles des experts ;
- Maîtrise de l'anglais indispensable.

Formations souhaitables :

- Management, conduite de projets, tableaux de bord.

Parcours :

- Expérience en administration ou éventuellement dans le secteur privé,
- Expérience en encadrement de personnel et connaissance du terrain.

Points de vigilance :

- Attention à des mobilités trop fréquentes qui ne permettent pas de mettre en place une vision de moyen - long terme.

IX – Emploi futur : Chargé d'études à la S-DQPV

Missions actuelles :	Missions futures :
<ul style="list-style-type: none">▪ Coordonnateur vis à vis des SRPV, des réseaux et/ou d'experts.▪ Collecte d'informations, suivi des plans de contrôles.▪ Gestion et suivi de dossiers techniques.▪ Elaboration de documents techniques, réglementaires ; ordres de service et de documents de synthèse ;▪ Réalise une veille réglementaire ;▪ Participation ou animation de groupes de travail interne ou externe à l'échelon national ou international.	<p><i>Idem avec</i></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Une augmentation du travail dans la programmation, l'évaluation du travail et la rédaction de bilans ;➤ Un rôle accentué dans le régalié ;➤ Une participation à la réflexion sur la modernisation des outils de travail dont Internet et intranet ;➤ La rédaction de plans d'urgence ;➤ Une implication dans la mise sous Assurance Qualité de la DGAL ;➤ Une augmentation du travail administratif ;➤ Un rôle accru dans l'explication d'une réglementation de plus en plus complexe.

Préconisations

Savoirs, compétences, moyens :

- Facilitateur, animateur...
- Expertise éventuelle dans un domaine scientifique ou technique notamment dans le domaine environnemental ;
- Adaptabilité, polyvalence, sens du service public ;
- Grosse charge de travail, souvent travail dans l'urgence ;
- Connaissance des outils informatiques, capacités d'analyse, de synthèse, et qualités rédactionnelles et en général, maîtrise de l'anglais.

Formations souhaitables :

- Connaissances scientifiques et/ou techniques ;
- Renforcement des connaissances et des compétences sur les questions de l'environnement et les sciences du vivant.

Parcours :

- Connaissance du terrain avec une expérience de l'administration ou dans le privé (Exemple : expérience régionale en DRAF/SRPV, en lycée agricole ou d'expert national) ;
- Culture d'objectifs ;

Points de vigilance :

- Gestion des postes vacants, reconnaissance et valorisation du travail réalisé ;
- Attention au travail fait en permanence dans l'urgence et aux frustrations que cela peut générer ;
- Eviter des mobilités trop importantes.

X – Emploi futur : Expert national

Missions actuelles : <ul style="list-style-type: none">▪ Assembler des connaissances pour éclairer la décision nationale ;▪ Expertise scientifique, technique et réglementaire ;▪ Aider à l'évaluation et la gestion du risque ;▪ Force de proposition auprès de la S-DQPV ;▪ Coordination du réseau des rapporteurs.	Missions futures : <ul style="list-style-type: none">➤ Accentuation : « <i>Ponts</i> » avec les instances de recherche, « <i>traduction</i> » des résultats la recherche ; développement des interfaces avec le public...
---	---

Préconisations

Savoirs, compétences, moyens :

- Maîtriser le fonctionnement de la filière végétale que ces cadres suivent et connaître les modes d'organisation de la « *Protection des végétaux* » du ministère en charge de l'agriculture ;
- Capacité de jugement professionnel pertinent : qualification, expertise scientifique et technique et expérience appropriée ;
- Complémentarité entre l'expert filière et l'expert INRA (par produit et mécanisme d'action...).

Formations souhaitables :

- Ingénieur agronome ou ingénieur des techniques agricoles.

Parcours :

- Ingénieur confirmé avec une expérience minimale en filière technique (SRPV, MEDD...)

Points de vigilance :

- Reconnaissance en terme de carrière notamment,
- Elargir l'expertise au sein de la S-DQPV au juridique, au sociologique,
- Si trop de mobilité : perte de retour sur investissement et pertes de compétence : minimum de cinq à dix ans dans le poste. En outre, prévoir une mobilité « aménagée » ;
- Cibler financièrement ces postes spécifiques;
- Anticiper la sortie du poste (Ad. centrale, recherche, enseignement...).

X – Emploi futur : Responsable administratif à la S-DQPV

Missions actuelles :	Missions futures :
<ul style="list-style-type: none">▪ Gestion et de traitement des informations (activités de saisie, mise en forme des données, gestion d'agendas , organisation de réunions,...) en rapport avec des activités de production et de gestion : rédaction de compte-rendus, gestion de dossiers technicoadministratifs, préparation de dossiers,....▪ Gestion de ressources humaines de proximité : congés, formations, absences, encadrement de stagiaires, préparation des déplacements, gestion comptable, ...▪ Appuis logistiques : duplication de documents, suivi des fournitures de bureau, appui bureautique simple,...▪ Médiations interpersonnelles : accueil physique ou téléphonique,...	<ul style="list-style-type: none">➤ Vers plus de compétences techniques ;➤ Implication dans la modernisation de l'Etat : Intranet, Internet, mise sous Assurance Qualité

Préconisations

Savoirs, compétences, moyens :

- Maîtrise des outils informatiques ;
- Ben connaître le fonctionnement administratif et l'organisation du service ;
- Disponibilité ;
- Savoir établir des hiérarchies dans les situations d'urgence.

Formations souhaitables :

- Informatiques, Intranet, Internet ;
- Communication,

Parcours :

- Les assistantes généralistes peuvent évoluer des emplois d'assistantes spécialistes ou des emplois d'assistantes de cadres dirigeants.

Points de vigilance :

- Accompagner les changements du métier (*Cf.* informations et formations notamment dans les dimensions techniques de la filière).

III - La gestion des risques, la prévention et l'inspection

X – Emploi futur : Chef de service SRPV

Missions actuelles :	Missions futures :
<ul style="list-style-type: none">• Orientations stratégiques du service : Identification et déclinaison des politiques publiques de la PV en lien étroit avec la S-DQPV et la DRAF ;• Gestion du service : Suivi et évaluation de la mise en œuvre des orientations stratégiques par l'orientation des moyens (humains, financiers, matériels, pilotage de l'Assurance Qualité, management des ressources humaines ;• Organisation, suivi et évaluation des délégations de service ;• Représentation du service ;• Suivi de données spécifiques.	<ul style="list-style-type: none">• Participation aux débats nationaux sur la définition des objectifs et les indicateurs assignés aux services déconcentrés ;• Impulser une politique de délégation et partenariat avec les professions, associations, collectivités territoriales ;• Maîtriser les règles de gestion comptable et budgétaire liées à la LOLF ;• Communiquer en direction de tous les publics sur les actions conduites par son service et ses objectifs ;• Responsabilité à l'échelon national, notamment en cas de gestion de crise.

Préconisations :

Savoirs, compétences, moyens :

Il s'agit de déléguer, responsabiliser, organiser un réseau à l'interne et avec des délégataires ou partenaires. Ceci suppose des compétences en terme de management et de conduite de projet.

Il sera essentiel de communiquer sur l'action du service afin d'éclairer et de rendre lisibles ses objectifs.

Formations souhaitables :

- Le fonctionnement des institutions nationales et européennes ;
- La conduite de projet et le management par projet ;

- La LOLF ;
- La maîtrise d'ouvrage ;
- L'analyse systémique.

Parcours :

Un passage par une activité de terrain telle que la production, la distribution, l'expérimentation semble être indispensable à une posture pragmatique dans la gestion des problématiques futures.

Points de vigilance :

- Evaluer l'activité future probable de la collecte et de la valorisation de données qui risque de prendre plus d'importance que la production directe de données ;
- S'assurer de la pérennité du réseau par une activité de retour sur investissement vers les observateurs ;
- La contraction des moyens obligera à une gestion distancée des problèmes. Elle implique donc une élévation sensible des compétences de tous les acteurs ;
- Veiller au maintien des compétences du service notamment lors des mouvements de personnels (*Cf.* importance des démarches Qualité pour une bonne traçabilité des pratiques professionnelles) ;
- Dans le cadre de l'analyse de la gestion du risque, chacun devra être capable, en fonction d'informations de toute nature et sur tout support, de construire un questionnement lui permettant d'identifier, qualitativement et quantitativement, le problème afin d'apporter une réponse adaptée.

Pour ce faire, il semble souhaitable de s'inspirer des modélisations mises en œuvre dans d'autres services publics : pompiers, urgences médicales, protection civile, etc.

XI – Emploi futur : Responsable d’unité, d’antenne ou de cellule

Missions actuelles :	Missions futures :
<ul style="list-style-type: none">• Il gère l’unité, programme les actions qui incombent à l’unité, manage de l’équipe, coordonne l’action avec l’organisme délégataire. Il assure la représentation de l’unité à l’extérieur dans des réunions techniques ou de gestion avec SDQPV et/ou avec les différents partenaires professionnels en fonction des actions et/ou des dossiers. Il a la responsabilité de la réalisation des missions confiées à l’unité, l’antenne ou la cellule.• Il oriente la stratégie du service : notamment par l’identification et la déclinaison des politiques publiques de la PV en lien étroit avec la SDQPV et la DRAF.• Il gère l’unité, l’antenne ou la cellule : assure le suivi et évaluation de la mise en œuvre des orientations stratégiques par la gestion des moyens (humains, financiers, matériels). Il pilote l’AQ et manage les ressources humaines...• Il organise, suit et évalue les délégations de service qui lui sont confiées par la hiérarchie.	<p>Il gère l’unité en appliquant les règles de la LOLF</p> <p>Il met en place les instruments de pilotage du contrôle (bases de données, tableaux de bord, indicateurs d’activité, etc.).</p> <p>Il analyse les enjeux et/ou les risques en tenant compte des indications reçues et des informations ou données disponibles.</p> <p>Il contribue à la gestion prévisionnelle des compétences, notamment celles nécessaires à la bonne maîtrise des bases de données (Système d’Informations Géographiques)</p> <p>Il organise les contrôles de conditionnalité en lien avec les DDAF et les DDSV.</p>

Rappelons qu'il peut être :

- « *Correspondant régional expérimentation* » : il assure la mise en place des essais à l'aide de protocoles fournis et la rédaction des résultats ;
- « *Rapporteur* » il élabore des protocoles, synthétise les résultats des correspondants régionaux, exerce une veille cognitive de la production culturelle dont il est chargé ;
- « *Auditeur* », soit BPE soit BPL ;
- « *Responsable Assurance Qualité* » ;
- « *Personne Ressource en informatique* » ;
- « *Responsable de la mise en œuvre d'actions* » : suivi procédural et/ou technique et/ou juridique ; veille documentaire (réglementaire et technique) ; analyse des données, évaluation, synthèse (rédaction des avertissements agricoles, rapports...) ;
- En charge du suivi technique de dossiers spécifiques.

Préconisations

Savoirs, compétences, moyens :

- Comptabilité publique ;
- Connaissances en analyse du risque ;
- Analyse systémique ;
- Management et gestion prospective des moyens ;
- Connaissances en droit administratif et pénal, maîtrise du Code rural ;

Formations souhaitables :

- La conduite de projet : mise en œuvre, suivi, évaluation, communication ;
- Les règles de la délégation ;
- La maîtrise d'ouvrage ;
- La LOLF ;

Parcours :

Un passage par une activité de terrain autour d'une réflexion sur une problématique sanitaire ou environnementale apparaît très formatrice surtout si elle a été conjuguée avec une pratique de l'animation de réseaux : création, mise en œuvre, autonomie progressive des membres....

Points de vigilance :

La difficulté première sera de rester crédible en étant moins présent sur le terrain. Aussi, l'accent sera mis sur la communication sur les actions et sur la veille réglementaire et technologique. Il s'agit de créer les conditions de maintien de l'expertise grâce au réseau d'experts « *Protection des Végétaux* », aux « *Forums* », et d'encourager des vocations pour entretenir un bon réseau de spécialiste.

L'augmentation des procédures juridiques engagés par des administrés contre l'action de l'Etat appelle à une vigilance en matière de veille réglementaire et d'application rigoureuse des procédures. Enfin, il semble opportun d'ouvrir largement les unités aux nouvelles technologies (web, télé procédures...) en veillant à la qualité des équipements et à la formation des personnels.

XII – Emploi futur : Technicien

<p>Missions actuelles :</p> <ul style="list-style-type: none">• Assure la réalisation des protocoles de suivi et de productions de données ou des protocoles de contrôle ;• Participe et favorise l'animation des réseaux locaux ;• Rédige les compte-rendu de visite sur le terrain ;• Responsable technique de l'équipe sur le terrain ;• Assure des diagnostics des pathologies ;• Assure une veille cognitive sur son domaine d'intervention et joue un rôle de référent ;• En contrôle, assure une permanence au bureau ;• En « conseil », il peut être « <i>Correspondant régional</i> » voire « <i>Rapporteur</i> ».	<p>Missions futures :</p> <p>Evolution vers du contrôle de deuxième niveau des activités déléguées et des contrôles de procédures mises en place par les professionnels : maîtrise d'ouvrage, audits.</p> <p>Forte évolution de la collecte de données avec un élargissement du réseau à d'autres partenaires ;</p> <p>Développement de l'animation de groupes de travail avec des administrations partenaires ou en charge de problématiques similaires ;</p> <p>Mise en place des contrôles de conditionnalité (PAC).</p>
--	---

Préconisations

Savoirs, compétences, moyens :

- Compétences en maîtrise d'ouvrage (cf. délégations);
- Gestion et traitement des données ;
- Analyse de risques.

Formations souhaitables :

- Communication ;
- Animation de réseaux ;
- Réglementation ;
- Maîtrise d'ouvrage.

Parcours :

Un passage par le terrain dans les domaines de l'expérimentation, de la collecte de données afin de s'approprier les problématiques des organismes délégataires en maîtrise d'œuvre apparaît très judicieux. A défaut, un « *tutorat* » paraît indispensable mais cette option paraît de plus en plus difficile à mettre en œuvre (cf. infra Ch.XI).

Points de vigilance :

L'éloignement du terrain avec le retrait des actions « *Expérimentation* » risque d'entraîner une érosion de la qualité de la veille sanitaire. Le service concentrera vers sa base de données des informations qui émaneront de différents partenaires.

La gestion de ces apports laisse entrevoir un nouveau pôle de compétences où oeuvreront de concert les personnels administratifs et techniques. Pour que chacun puisse donner le meilleur de lui même, des outils de gestion stimulants devront reconnaître la spécificité de cette activité qui pérennisera *in fine* la qualité de veille.

Il incombera aux services, et plus particulièrement aux techniciens, de veiller à l'efficacité des délégations. La réalisation de cet objectif passe par la formation continue de ces agents afin de les conduire à un haut niveau de technicité.

Les renforcements de procédures de contrôles et leur traçabilité nécessiteront enfin une appropriation des normes et règles de la démarche Qualité.

XIII – Emploi futur : Assistant administratif

<p>Missions actuelles :</p> <ul style="list-style-type: none">• Suivi des moyens : véhicules, planning de travail, stock de matériel ;• Gestion : régie de recettes, suivi comptable avec le chef de service• L'accueil et l'information au public ;• Secrétariat de service : courrier, recherche documentaire...• Gestion administrative des Avertissements Agricoles et des expérimentations : dactylographie , envoi aux abonnés ;• Gestion du contrôle ;• Gestion du personnel (carrière, congés).	<p>Missions futures :</p> <p>Idem avec en outre ...</p> <ul style="list-style-type: none">• Tenue des tableaux de bord, notamment dans le cadre de la LOLF ;• Assurer une veille documentaire et alerter les personnes concernées ;• Anglais parlé et écrit souhaité (veille documentaire) ;• Participent à la saisie de données et à l'actualisation de bases de données.
---	---

Préconisations

Savoirs, compétences, moyens :

- Appropriation des textes réglementant l'activité en lien avec la production végétale ;
- Réglementation liée à la LOLF ;
- Maîtrise des outils informatiques et des logiciels propres au service ;
- Qualités rédactionnelles ;

Formations souhaitables :

- Réglementation LOLF ;
- Formation à la rédaction de comptes rendus, de procès-verbaux, de synthèses ;
- Formation à la rédaction des procédures liées à la démarche Qualité ;
- Gestion d'une base de données et pratique de tableurs ;
- ...

Parcours :

Administrations partenaires, fédérations, associations, collectivités territoriales...

Points de vigilance :

L'activité au cœur d'une administration spécialisée ne trouve pas de sens dans sa propre spécialisation. Comprendre son environnement pour y inscrire son action, c'est le connaître pour le choisir. Autrement dit, il faudra veiller à une bonne description du poste et des attentes des partenaires : professeurs, institutions publiques...

Le service va concentrer vers sa base de données des informations qui émaneront de différents partenaires. La gestion de ces apports laisse entrevoir un nouveau pôle de compétences où oeuvreront de concert les personnels administratifs et techniques.

Pour que chacun puisse donner le meilleur de ses talents, des outils de gestion stimulants devront reconnaître la spécificité de cette activité qui pérennisera *in fine* la qualité de veille.

IV - La médiation dans les débats publics

Cette quatrième fonction vise d'une part à limiter la judiciarisation des conflits d'usage et d'autre part à contribuer à la mise en œuvre des débats publics (Cf. notamment la Convention d'Åarhus).³⁹

L'emploi de médiateur fait exception par rapport aux emplois futurs décrits jusqu'à présent. Cet emploi paraît devoir être identifié comme un emploi – cible même si des agents sont déjà sollicités, fusse ponctuellement, pour assurer des médiations.

³⁹ Pour une présentation des principes généraux du débat public, on se reportera au site de la Commission Nationale du Débat Public : http://www.debatpublic.fr/cndp/debat_public.html

XIV – Emploi futur : Médiateur

Préconisations

Savoirs, compétences, moyens :

Trois savoir-faire cruciaux paraissent devoir être mobilisés :

- La maîtrise des dimensions scientifiques et juridiques de problématiques « *Protection des végétaux* ».
Le médiateur est invité à « *traduire* » des données scientifiques complexes et à expliquer les textes de référence (textes supranationaux et nationaux) en écho à la situation singulière des acteurs d'un territoire. Ce qui est central ici, c'est savoir « *traiter l'objet en débat* ».
- Des savoir-faire de communication.
Il est demandé au médiateur de repérer et de prendre en considération les caractéristiques socioéconomiques et culturelles de chacun de ses interlocuteurs. En créant les conditions d'une mise en débat des points de vue et des attentes d'acteurs ayant des intérêts différents, il contribue ainsi à leur objectivisation. Cette étape prépare l'identification de compromis efficaces.
- Un savoir-faire de négociation.
Le médiateur ancre son action sur les principes du droit en vigueur. Fort des échanges entre les acteurs, il lui est demandé de formuler des recommandations de nature à éviter une juridicisation de la situation. Ces propositions sont remises, pour décision, au commanditaire de la médiation : Directeur régional, Préfet, Administration centrale.

Formations souhaitables :

La réalisation d'une mission de médiation implique d'une part une connaissance fine des problématiques des politiques publiques « *Protection des végétaux* » et d'autre part une capacité à analyser et à replacer dans leur contexte les prises de positions des parties en présence. Une expérience professionnelle avérée constitue un préalable. En complément on citera plus particulièrement des formations en matière :

- de veille scientifique et réglementaire,
- de gestion d'entretiens,
- d'animation de débats publics,

Parcours :

La réalisation de missions de médiation prépare à l'exercice de fonctions de management supérieur tant au sein de la filière « *Protection des végétaux* » qu'hors de celle-ci.

Point de vigilance :

Pour éviter d'être placé dans une position ambiguë, il paraît très souhaitable que le médiateur soit invité à exercer son mandat sur un territoire où il n'assume pas de responsabilités opérationnelles. Une mission de médiation passe en outre par la rédaction d'une lettre de mission explicite. Celle sera rendue publique. C'est d'elle que le médiateur tirera sa légitimité.

V - Les métiers d'appui à la filière

Ces professionnels ne seront pas nécessairement dédiés à temps plein au service d'une entité administrative de la filière. Ces activités pourraient être mutualisées notamment au niveau régional ou interrégional ou en partenariat avec d'autres institutions publiques : lycée agricole, DIREN, INRA... Sans être exhaustifs, citons les emplois suivants :

- Informaticien, Géomaticien (*Cf. Système d'Informations Géographiques*),
 - Gestionnaire de site Internet,
 - Hydro-biologiste, Phyto-écologue,...
 - Juriste : droit de l'environnement, de la consommation...,
 - Chargé de formation : interne et/ou externe,
 - Documentaliste,
 - Expérimentateur en agriculture «*raisonnée*», en agriculture «*biologique*»,
 - Qualiticien,
 - ...
-

Chapitre X

Quels itinéraires professionnels ?

Dès les premiers entretiens, l'attachement professionnel des personnels dédiés à la filière « *Protection des végétaux* » a été mis en avant.

Certains de nos interlocuteurs considéraient l'engagement dans la durée comme un atout significatif au regard de la « *complexité des questions techniques* », du temps « *nécessaire pour appréhender le territoire et ses caractéristiques propres* », des investissements indispensables « *pour nouer des contacts efficaces car fondés sur la confiance* ». D'autres, soulignaient plutôt « *les risques d'enfermement* », « *le poids de routines qui s'installent* », voire « *l'érosion des capacités de jugement* ».

Aussi la construction raisonnée de parcours professionnels qualifiants a t'elle été souvent posée. Elle a été plus particulièrement traitée lors de la phase prospective⁴⁰ et lors des quatre réunions interrégionales. Il ne saurait ici être question de formaliser des parcours types, par ailleurs impropres à intégrer des dimensions personnelles ou familiales qui légitiment parfois des options originales. Par contre, il est apparu probant de mettre en avant quelques principes généraux partagés par les acteurs de la filière qu'ils soient agents publics ou partenaires externes. Enfin, pour certains emplois, il est apparu que quelques recommandations spécifiques pourraient être utiles.

I - Recommandations générales partagées par les acteurs de la filière :

1. Intérêt d'un ou de premier(s) postes « *près du terrain* » notamment afin d'acquérir une capacité opérationnelle d'analyse des jeux d'acteurs.
2. Complémentarités des savoir-faire fonctionnels et des savoir-faire opérationnels. En se combinant, ils préparent judicieusement à des emplois de responsable d'unité puis de cadre dirigeant.

⁴⁰ Cf. Chapitre VII

3. Importance de la légitimation de « *parcours de spécialistes* » notamment afin que l'Etat français conserve un authentique pouvoir de négociation (Cf. Union européenne).
4. Importance du « *tuilage des savoirs locaux* ». Lors de mobilités, il est crucial d'être attentif à la « *mémoire du service* ». A titre d'exemple, on citera les passages de relais entre un technicien expérimenté et un jeune ingénieur, entre une assistante occupant un emploi « *technico-administratif* » et un cadre.

Ainsi, une expression, certes lapidaire, peut résumer le point de vue des acteurs :

« *Oui à une certaine polyvalence... Attention au danger d'une poly-incompétence !* »

D'autres recommandations de portée moins générale semblent devoir être formulées pour favoriser des parcours professionnels alliant consolidation du professionnalisme et ouverture.

1. Intérêt d'emplois « *latéraux* » : en DDSV, en lycée agricole, en DDAF, en DIREN, au sein d'institutions de « *Recherche & Développement* ».
2. Intérêt de coopérations entre acteurs de la filière à vocation « *administrative* » et à vocation « *scientifique et technique* ». Cet aspect concerne tout particulièrement les personnels de la filière administrative qui seront de plus en plus sollicités sur des dossiers à dimension « *technico - réglementaire* ».
3. Valorisation des compétences techniques et réglementaires dans les « *pôles* », les « *missions inter-services* »,
4. Intérêt d'une alternance d'emplois entre des fonctions de veille, telle l'analyse du risque et des fonctions de gestion opérationnelle dédiées à la gestion des risques, à la prévention et à l'inspection.

II - Recommandations spécifiques relatives à certains emplois :

1. Proposition de parcours pour les chargés d'études à la S-DQPV :

En début de carrière, aucune règle n'apparaît *a priori* plus particulièrement légitime. Débuter par un emploi de terrain puis occuper un emploi en administration centrale semble être plus pertinent pour un cadre de formation scientifique. A l'inverse, un cadre à mission juridique peut très légitimement

débuter sa carrière par un emploi au sein d'une direction générale avant d'occuper un emploi en région où il valorisera sa maîtrise des procédures réglementaires.

Durant des années, un tutorat de fait permettait d'aider les agents lors de premier poste. A présent, cette option n'est qu'exceptionnellement mise en œuvre compte tenu de la disponibilité limitée des cadres expérimentés. De manière alternative, il apparaît que la formalisation des pratiques professionnelles, (Cf. Démarches « *Qualité* ») et la participation à de forums d'échanges pourraient constituer des voies probantes. En tout état de cause, il appartient au cadre de proximité d'être actif à l'égard d'un collaborateur novice : invitation à la lecture de revues spécialisées, participation à des réunions avec des partenaires externes....

2. Proposition de parcours et valorisation des experts nationaux :

En matière de recrutement, la possession d'une thèse de doctorat complétée si possible par trois années d'expérience semble s'imposer. C'est l'option qui prévaut dans nombre de pays européens. Une autre voie est par ailleurs légitime, celle qui privilégie l'accès à cet emploi après un poste occupé durant cinq à six ans au sein d'un service « *Protection des végétaux* » en DRAF ou d'une autre institution : LNPV, INRA ou auprès d'une direction régionale de l'environnement par exemple.

Compte-tenu de l'investissement nécessaire pour occuper ces emplois, un engagement de longue durée paraît s'imposer. Dix à douze ans n'apparaissent pas saugrenus.

Quels emplois au-delà ?

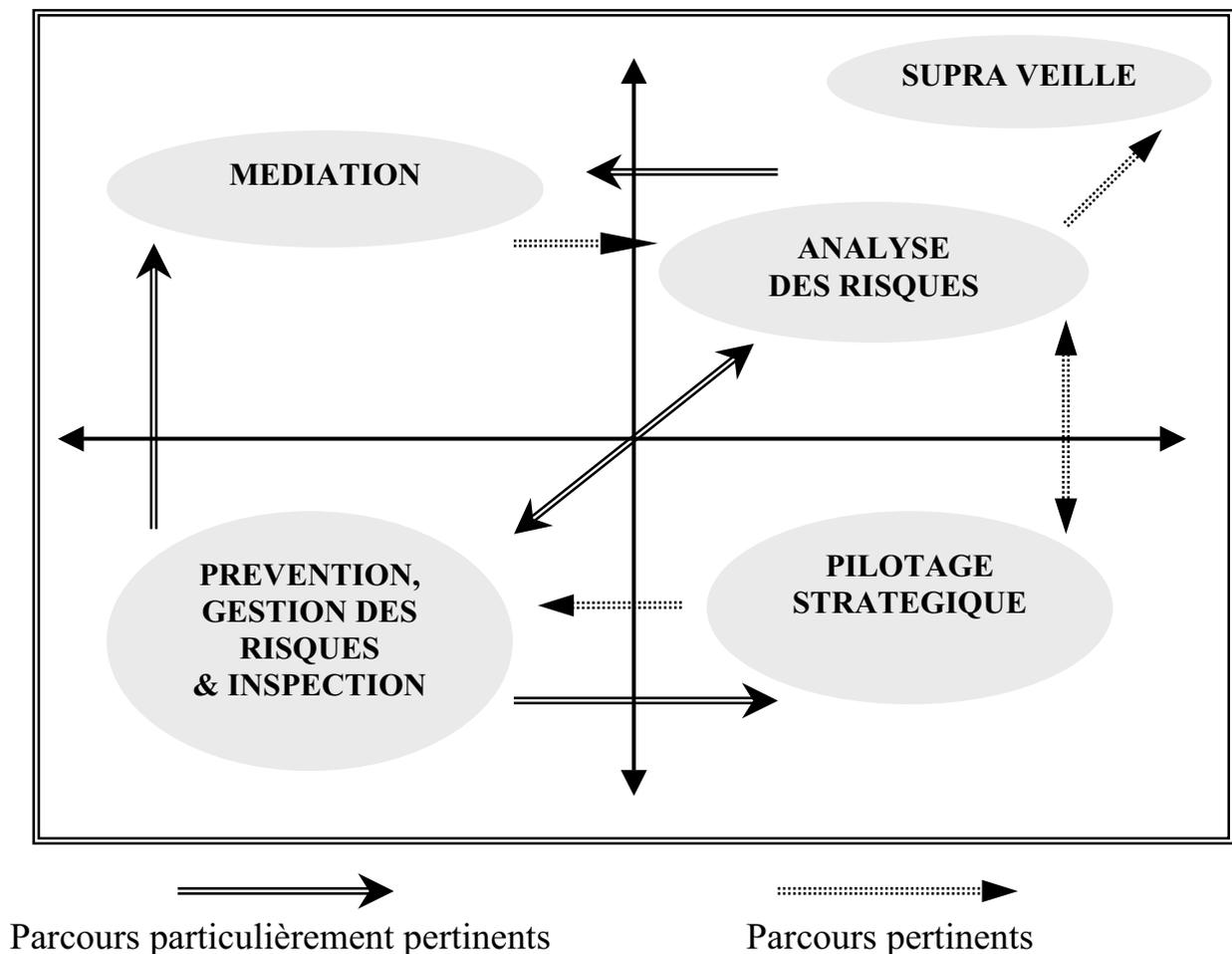
Certains pourraient s'engager dans des emplois opérationnels en qualité de responsable d'équipe, d'autres vers des postes d'enseignant chercheur auprès d'institutions telles que l'AFSSA, l'AFSSET⁴¹, des Agences de l'eau des institutions de formations supérieures (Ecoles d'ingénieurs et Universités)... Ces parcours et la valorisation des compétences acquises par ces cadres sont à construire en lien avec les travaux plus transversaux conduits par le CGAAER (Cf. carrière d'ingénieurs « *Spécialistes* »).

⁴¹ L'agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail est un établissement administratif public de l'Etat, placé sous tutelle des ministres chargés de l'écologie, de la santé et du travail.
Site : www.afsse.fr/

3. Proposition de parcours et valorisation des agents A+ au sein du LNPV :

Pour ces personnels, un recrutement par les voies de la recherche avec une dominante agronomie et l'obtention d'une thèse de doctorat pourrait devenir la règle. Ces cadres seraient ainsi engagés dans un cursus d'ingénieur spécialiste scandé par les étapes d'ingénieur junior, d'ingénieur confirmé et d'ingénieur senior. Un tel parcours permet une reconnaissance internationale et en aval, une entrée dans des organismes de recherche.

A titre d'illustration, quelques parcours peuvent être ainsi visualisés :



Chapitre XI

Des mesures d'accompagnement

Personnels et services dédiés aux politiques publiques de protection des végétaux sont engagés dans des évolutions ; certaines sont en cours, d'autres n'ont pas été à ce jour entièrement finalisées. Pour assurer les missions de demain telles qu'elles ont été identifiées⁴², des accompagnements sont nécessaires. Si les responsables des services de terrain et les laboratoires souhaitent disposer d'orientations actualisées leur permettant d'identifier les priorités à mettre en œuvre, ils ont aussi le souci de préparer leurs équipes à faire face aux enjeux futurs et à assurer au quotidien la plénitude de leurs missions.

C'est dans cet esprit que l'accent a été mis sur le développement des savoirs et savoir-faire, les coopérations inter institutionnelles et la mobilisation des ressources humaines et financières.

I - Place et rôle de la formation initiale et continue

Lors de l'identification des emplois de demain, des recommandations spécifiques ont été émises afin de faciliter les évolutions. Elles peuvent aussi être utiles lors de recrutements ou de l'insertion d'agents dans la filière⁴³.

D'une manière plus transversale, il convient de mettre en avant trois axes de progrès .

1.1 Approche systémique et connaissance concrète du « terrain »

La maîtrise de notions relatives à la bonne gestion de l'environnement⁴⁴ dans toutes ses composantes paraît cruciale. Dans le traitement des questions relatives à la protection des végétaux, une approche systémique des questions à résoudre

⁴² Cf. chapitres VII et VIII.

⁴³ Par souci de lisibilité, nous ne reprenons pas ici ces dimensions. Le lecteur est invité à se reporter au chapitre IX.

⁴⁴ On pourra se référer ici aux conclusions du rapport d'activité (2005) relatif à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable. Rapport diffusé par La Documentation française et consultable : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000545/index.shtml>

est dès à présent largement requise. Demain, elle sera indispensable. Cette approche sera conjuguée avec une connaissance fine du terrain. Celle-ci est à acquérir de préférence lors du premier emploi.

Un constat a été dressé et partagé. A l'avenir, les personnels de la filière « *Protection des Végétaux* » seront au quotidien, moins proche des acteurs. Or, des problématiques complexes ne peuvent être abordées sans une représentation incarnée des faits, des logiques d'action et des relations qui structurent les territoires.

1.2 Des généralistes en soutien aux spécialistes

La filière « *Protection des végétaux* » a besoin de posséder en son sein quelques généralistes en biologie végétale. Le processus de spécialisation observé depuis plusieurs décennies est pertinent. Il doit cependant être conjugué avec des capacités d'appréhension et d'analyse globales. Celles-ci pourraient être plus particulièrement utiles au sein des instances d'analyse de risque.

1.3 Des modalités de formation continue à réinventer

Le tutorat a constitué un outil de formation clef. Il a été largement validé au sein d'équipes où la coopération et la transmission de savoirs, parfois peu formalisés, étaient la règle. Dans des univers où les situations de travail sont de plus en plus en tension, la place du tutorat dans la circulation des connaissances est mise en question. Le tutorat ne peut plus prétendre constituer la modalité de référence dans l'entretien du socle des apprentissages professionnels.

Aussi, le tutorat doit être relayé par la mise en place de supports de formation à distance ⁴⁵.

Des « *Forums* » constituent aussi une modalité appropriée à une communauté professionnelle dispersée sur le territoire national. Mais à ce stade, il est essentiel de rappeler que l'appartenance à un réseau est du registre du « *don – contre don* ». Cette appartenance est efficiente à condition que chacun des membres du réseau ait quelque chose à offrir au réseau et que la circulation des informations soit administrée, voire dans certains cas légitimée, par une autorité hiérarchique ou scientifique identifiée.

Par ailleurs, des groupes d'échanges de pratiques réunissant des professionnels confrontés à des questions similaires ou proches répondent à une attente légitime : celle de mettre en débat, sur des situations professionnelles

⁴⁵ On fait ici référence à des sites administrés par des établissements de formation agronomique oeuvrant avec des institutions de recherche appliquée, à des CD Rom....

émergentes et/ou difficiles, des pratiques mises en oeuvre ici ou là. De tels groupes pourraient être centrés sur des thèmes tels que :

- Comment assurer une fonction de contrôle auprès de professionnels peu habitués à cette modalité d'action des services ?
- Comment et avec qui conduire des actions d'information et de prévention vers le « *Grand public* » ?
- ...

Tout au long des travaux nos interlocuteurs ont insisté sur la nécessité d'un « *haut niveau de technicité* ». Celui-ci est particulièrement requis pour les personnels des laboratoires. Si la taille de plusieurs d'entre eux rend plus mal aisée des échanges, nous avons pu mesurer la qualité et l'intensité des liens inter-laboratoire. En outre il convient de rappeler des relations existantes et devant être développé entre entités « *Protection des végétaux* » et les instituts de recherche INRA, CIRAD, CEMAGREF.

La mise en œuvre de formation « *lourdes* » pour certains agents confrontés à des problématiques émergentes paraît hautement souhaitable (*Cf. congé individuel de formation*).

Le Secrétaire général en étroite collaboration avec la DGER (Bureau de l'innovation en éducation et formation continue des personnels de l'enseignement) a récemment élaboré une note d'orientation⁴⁶. Ce document met en évidence les priorités pour l'année à venir en matière de formation professionnelle. Il souligne le rôle des groupes d'échanges de pratiques, des formateurs internes et des technologies nouvelles au service de la formation (e-formation).

II – Interministérialité et pôles de compétences

Au-delà des articulations entre structures du niveau central toujours plus nécessaires dans des contextes de gestion contrainte des ressources, celles-ci sont sollicitées par nombre de responsables régionaux pour épauler l'engagement interministériel des unités de « *terrain* ».

Les missions inter service de sécurité des aliments (MISSA) placées auprès des Préfets⁴⁷ et dans lesquelles les DDSV jouent souvent un rôle essentiel n'auraient qu'à gagner en intégrant, pour tout ou partie de leurs travaux, des personnels des DRAF/SRPV. De même, une insertion dans les missions inter services de l'eau (MISE) paraît opportune notamment pour la bonne mise en œuvre de la directive

⁴⁶ SG/SRH/DDPRS/N2006-1176 du 3 juillet 2006

⁴⁷ Cf. Décret n°2004-974 du 29 avril 2004 et plus particulièrement l'article 11.

« Nitrate ». ⁴⁸. Il convient par ailleurs de noter que le ministère de la Santé et celui de l'Economie (DGCCRF) ont identifié des synergies à développer.

Enfin, l'organisation des DRAF⁴⁹ ouvre des possibilités renforcées de coopération entre les différentes entités composant l'échelon régional des services du MAP.

III - Moyens pour les services

Tout au long du recueil d'informations tant auprès de partenaires externes qu'auprès de cadres et agents publics qu'à l'occasion des quatre réunions interrégionales⁵⁰, nos interlocuteurs ont exprimé, avec mesure, un certain nombre de requêtes. Trois ont plus particulièrement été mis en avant.

- Une gestion qualitative et quantitative des personnels dédiés à la filière en écho aux missions confiées,
- Des appuis pour consolider les vecteurs de communication « *Externes* » et « *Internes* » que ceux-ci prennent la forme de Forums, de sites accessibles au public, de supports pédagogiques destinés aux applicateurs, aux futurs agriculteurs...
- Des conventions budgétaires pluriannuelles notamment pour mettre en œuvre des programmes de « *Recherche et Développement* » avec des instituts de recherche, des Universités...

⁴⁸ La directive européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991 dite directive "nitrates" constitue le principal instrument réglementaire pour lutter contre les pollutions liées à l'azote provenant de sources agricoles. Elle concerne l'azote toutes origines confondues (engrais chimiques, effluents d'élevage, effluents agroalimentaires, boues,...) et toutes les eaux quels que soient leur origine et leur usage.

⁴⁹ Cf. Décret N° 2006-901 du 21 VII 2006 – JO du 23 VII 2006.

⁵⁰ Une présentation des modalités de travail de celles-ci a été faite au chapitre III.

Chapitre XII

Ultimes points de vigilance

I - Analyse des risques⁵¹ :

La séparation « *Evaluation* » et « *Gestion* » est une condition favorable à un positionnement clair et efficace des services. Elle est validée par tous. Cependant, les interactions et coopérations entre acteurs restent déterminantes. Il convient donc d'être vigilant sur :

- L'appui en expertise des chercheurs pour la compréhension des phénomènes émergents et l'appui méthodologique ;
- Le suivi des institutions en charge de la veille pour la collecte de données du terrain. C'est au travers de ce suivi que se mettent en place des mécanismes efficaces de coopération vers la recherche (*Cf.* bases de données) ;
- Une disponibilité des instances de recherche pour répondre aux demandes des professionnels : industriels, distributeurs, applicateurs....

Au sein du ministère en charge de l'agriculture, deux points de vigilance ont plus particulièrement émergé :

- Attention au danger de perte de « *spécialistes* ». Convient-il de mettre en place pour développer un authentique pouvoir de proposition et d'analyse un « *échelon UE* » ? La présence active de tels cadres apparaît cruciale pour garantir à l'Etat une vision globale des problématiques et une capacité à tresser des liens avec les besoins exprimés par les acteurs de terrain ;
- A l'occasion de la reconfiguration de l'implantation de laboratoires, il s'agira de préserver des liens précieux noués entre ces entités et des instances de recherche (*Cf.* INRA, CIRAD, Universités...).

⁵¹ Expertise scientifique collective « Pesticides, agriculture et environnement » réalisée par l'INRA et le CEMAGREF (décembre 2005).

Pour les **LRPV**, une nouvelle concentration entraînerait probablement une perte de liens vis à vis du travail de proximité avec les agents en SRPV et une perte de compétences interne. Des pistes ont été avancées, consistant à associer l'activité de laboratoire à une activité de terrain qui renforcerait la veille, rendant ainsi possible une bi-disciplinarité.

Les LRPV pourraient jouer un rôle dans la détection des maladies émergentes et dans le suivi des usages mineurs. La situation d'avenir des LRPV, peu claire⁵² mais néanmoins en évolution, est anxiogène pour les personnels.

Pour les unités **LNPV** : les liens doivent rester fort avec les services de l'Etat afin d'assurer les missions régaliennes avec des garanties de confidentialité, de traçabilité et de rapidité.

Pour les unités amenées à se déplacer vers des pôles spécifiques, la perte de liens avec l'INRA, les DRAF/SRPV d'origine paraît probable.

Ces déplacements risquent également d'entraîner des pertes de compétences, certains agents préférant demeurer dans les régions d'origine.

Doit être maintenue au sein des LNPV la capacité d'expertise nationale et internationale et une capacité de formation pour assurer le développement des compétences dans les services et les laboratoires régionaux. Par ailleurs, il faut prévoir un renouvellement maîtrisé des compétences en tenant compte des délais de formation et anticiper quant à des besoins nouveaux.

A été évoqué à de nombreuses reprises un besoin de reconnaissance exprimé par des agents de laboratoire ; ceux-ci ont un sentiment d'isolement notamment au sein de la DRAF mais également à l'échelon national.

Les unités LNPV ont incontestablement un rôle à jouer dans la crédibilité technique et scientifique de la France à l'échelon communautaire et international (cf. convention FAO à respecter). Aussi l'INRA reste le partenaire historique à privilégier.

⁵² Au moment de l'ultime GEFE (janvier 2006)

II - Pilotage stratégique :

Le pilotage stratégique fait l'objet de multiples demandes pour guider, accompagner, soutenir les personnels et les services dans les évolutions engagées et à venir. Il lui est plus particulièrement demandé de :

- Maintenir et développer le dialogue avec l'AFSSA, l'INRA, et l'enseignement supérieur.
Dès lors, disposer de quelques agents ayant des compétences de haut niveau scientifique et technique ouvre de fructueuses possibilités de dialogue. Cette option facilite en outre une coordination de l'expertise nationale perçue comme cruciale afin d'être toujours en mesure de répondre aux enjeux internationaux. Le respect des obligations en tant qu'organisation nationale de la protection des végétaux (ONPV), et la participation à des groupes de travail internationaux (dans le cadre de l'OEPP⁵³ par exemple) nécessite le maintien d'un haut degré d'expertise de la part des agents publics.
- Définir des orientations politiques et stratégiques avec la mise à disposition de moyens humains et financiers ciblés.
L'organisation de réunions interrégionales associant les instances centrales est perçue comme un moyen privilégié pour : « *Donner du sens et des priorités* ».
- Rédiger et veiller à la bonne mise en application des textes réglementaires. Une telle mission implique des moyens et des compétences qu'il serait dangereux de sous-estimer.
- Impulser la mise en place d'une base de données nationale efficace et d'utilisation simple.
- Entretenir la veille et la coordination de la récolte de données de terrain avec les différents acteurs.
- Animer des échanges interactifs d'informations et d'opinions tout au long du processus d'analyse de risque.
Ceci implique que l'échelon « *Stratégique* » coordonne les « *Evaluateurs* » et les « *Gestionnaires* », et associe à ces travaux des instances représentatives des consommateurs ainsi qu'un large éventail des parties prenantes actuelles et potentielles.

⁵³ OEPP www.eppo.org

III - Prévention, gestion du risque et inspection :

Trois principaux points de vigilance semblent devoir être mis en exergue en lien avec les évolutions dessinées :

- Assurer une communication de haut niveau sur les contrôles : finalités, cadre réglementaire, modalités d'action des services...
- Pérenniser un/des réseau(x) d'observateurs. Il s'agit notamment de relayer des agents publics qui ne pourront pas être aussi présents sur le « *terrain* » que par le passé.
- Entretenir une base de données sous forme d'un carnet d'adresses recensant les noms, qualités et coordonnées des personnes ressources - hors des réseaux de la PV. Nous pensons ici à des enseignants-chercheurs, à des responsables d'instituts techniques à des cadres publics en fonction dans des DIREN, des DRAF, des DRCCRF - qui pourront être mobilisables lors de la gestion d'une crise.

IV - La mission de médiation :

Pour cette mission en émergence, il apparaît qu'elle implique plus particulièrement :

- Un « *capital d'expériences* »,
 - Une déontologie explicite,
 - Des modalités d'échanges entre pairs rendant possible des temps de retours d'expériences et une réflexivité garante du professionnalisme attendu,
 - Un soutien sans faille des commanditaires de la médiation.
-

Annexes

1 - Composition du Groupe d'Etude de la Filière d'Emplois,

2 - Liste des personnes sollicitées,

3 - Table des sigles.

Annexe I

Composition du Groupe d'Etude de la Filière d'Emplois

Le GEFE a été successivement présidé par

Messieurs Alain Doussau (2003 – 2004) et Alain Le Jan (2004 – 2006)

Nom	Structure	Adresse	
Monsieur Alain LE JAN	CGAAER	140 ^{bis} , rue de Rennes	75006 PARIS
Monsieur Alain DOUSSAU	CGGREF	251, rue de Vaugirard	75732 PARIS CEDEX 15
Monsieur Constant LECOEUR	Président de l'OMM	251, rue de Vaugirard	75732 PARIS CEDEX 15
Monsieur Joël MATHURIN	Sous-Directeur de la S-DQPV	251, rue de Vaugirard	75732 PARIS CEDEX 15
Monsieur Gilles BURBAN	Chef du Service de la Modernisation S.Général	78, rue de Varenne	75349 PARIS 07 SP
Madame Pascale MARGOT-ROUGERIE	Chef du Service des Ressources Humaines	78, rue de Varenne	75349 PARIS 07 SP
Monsieur Michel LAFOND	représentant le Collège des IGIR	165, rue Garibaldi BP 3202	69401 LYON CEDEX 03
Monsieur Jacques BARRIERE	représentant le groupement des DDSV	DDSV du Vaucluse BP 899	84085 AVIGNON CEDEX
Monsieur Didier PINCONNET	représentant le groupement des DDAF	DDAF des Vosges BP : 1029	88060 EPINAL CEDEX 9
Monsieur Claude POLY	représentant le groupement des DRAF -	DRAF Rhône-Alpes - BP : 3202	69401 LYON CEDEX 03
Monsieur Thierry CANDRESSE	INRA Département « Santé des plantes et Environnement »	147, rue de l'Université	75338 PARIS CEDEX 07
Monsieur Nicolas GLUMINEAU	Fédération nationale de lutte contre les organismes nuisibles	17, cours Xavier Arnoz	33082 BORDEAUX CEDEX
Monsieur Cyrille VAN EFFENTERRE	Directeur de l'ENGREF	19, avenue du Maine	75732 PARIS CEDEX 15
Monsieur Jean-Philippe GUILLEMIN	ENESAD Département "Agronomie et	26, bld du Dr Petitjean	21079 DIJON CEDEX

Nom	Structure	Adresse	
	Environnement"		
Madame Nicole CHEVIGNARD	ENESAD	26, bd du Dr Petitjean	21079 DIJON CEDEX
Monsieur Michel CLERGEAU	ENITA de Bordeaux	BP : 201	33175 GRADIGNAN CEDEX
Monsieur Jean-Yves CORNIERES	Directeur de l'INFOMA	16, rue du Vercors	69960 CORBAS
Monsieur Jean-Paul CABANETTES	CEMAGREF Groupement du Languedoc-R.	BP : 5095 – 361, rue J. F. Breton	34196 MONTPELLIER CEDEX 5
Monsieur François LAPORTE	CIRAD	42, rue Scheffer	75116 PARIS
Monsieur Thierry TROUVE	Directeur « Prévention Pollution et des Risques » - MEDD	20, avenue de Ségur	75302 PARIS 07 SP
Madame Sylvie DUTARTRE	Chef du SRPV - DRAF Poitou-Charentes	13, route de la Forêt	86580 BIARD
Madame Marie-Jeanne FOTRE-MULLER	Chef du SRPV - DRAF Alsace	C. A. Gaujot 14, rue du Maréchal juin	67084 SRASBOURG CEDEX
Monsieur Marc DELOS	DRAF/SRPV Midi-Pyrénées	C.A - Bât. E	31074 TOULOUSE CEDEX
Monsieur Philippe REULET	DRAF/SRPV Aquitaine	51, rue Kiéser	33077 BORDEAUX CEDEX
Madame Florence LAGACHE	DRAF/SRPV Haute-Normandie	Avenue de la Clairette - ZAC de l'Aulnay	76250 DEVILLE-LES-ROUEN
Monsieur André GASSELIN	DRAF/SRPV Picardie	BP : 69 - 518, rue St Fuscien	80092 AMIENS CEDEX 3
Monsieur Patrick LEGRAND	Mission Environnement – INRA	147, rue de l'Université	75338 PARIS CEDEX 07
Madame Catherine ANDRE	DDSV de Vendée	185, bd Maréchal Leclerc	85020 LA ROCHE S/YON CEDEX
Monsieur Gilles MARSONI	DSV de Guadeloupe	Jardin Botanique	97169 BASSE TERRE CEDEX
Madame Anne-Marie MITAUT	Directrice de projet - OMM	251, rue de Vaugirard	75732 PARIS CEDEX 15
Monsieur François GRANIER	Responsable des études - O.M.M	251, rue de Vaugirard	75732 PARIS CEDEX 15

Annexe II

Liste des personnes sollicitées durant l'étude

I. Personnalités sollicitées Phase « prospective »

Nom	structure
Monsieur LEBRUN-KERIS	U.I.P.P
Monsieur Jacques MY	Union des Entreprises pour l'Entretien des Parcs et Jardins
Madame Isabelle AMOUROUX	BASF Agro
Monsieur Pierre DUCHATEAU	Du Pont de Nemours France SAS
Madame Marion GAGNIARRE	SIPCAM / PHYTEUROP
Monsieur Philippe VIAUX	ARVALIS
Monsieur Bernard CURE	ARVALIS
Madame Catherine LAGRUE	Centre Technique Interprofessionnel Fruits et Légumes
Monsieur MOUCHART	Association de Coordination Technique Agricole
Monsieur MUCHENBLED	Institut Technique Français de la Betterave
Monsieur Georges SICARD	Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs
Monsieur GUEDON	Fédération Départementale Groupement de Défense
Monsieur Robert DELORME	INRA
Monsieur Christian GAUVRIT	INRA
Monsieur Dominique DIDELOT	CEMAGREF
Monsieur François DELMAS	CEMAGREF
Monsieur le Directeur Général	GEVES
Monsieur Jean-Yves CORNIERE	INFOMA
Monsieur François COLSON	Institut National d'Horticulture
Madame REGNAULT-ROGER	Université de Pau et des Pays de l'Adour
Monsieur Jean SABENCH	Confédération Paysanne (CP)

Nom	structure
Monsieur Paul ANTONY	Union Nationale des Associations Familiales
Monsieur Olivier ANDRAULT	Confédération du Logement et du Cadre de Vie
Mademoiselle Gaëlle DURAND	Eaux et Rivières de Bretagne
Monsieur Jean Alain DIVANARC'H	Centre National Jeunes agriculteurs (CNJA)
Monsieur Pascal FEREY	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
Madame Pascale MARGOT-ROUGERIE	Chef de service des ressources humaines - MAP
Monsieur Bernard MATHON	Chef du bureau de la Sélection des Végétaux et des Semences
Madame Gaëlle REIGNARD	Chef du bureau de l'Horticulture
Madame Marianne MONNOT	DGPEI – Sous-Direction de la Valorisation et de l'Organisation des Filières
Monsieur Jean-Claude SOUTY	M.E.D.D
Monsieur le Chef du bureau de la Pollution des Sols et des Pollutions radio-actives	M.E.E.D
Monsieur Patrice BLANCHET	M.E.E.D Sous-Directeur de la Chasse, de la Faune et de la Flore Sauvage
Monsieur Olivier LETODE	Chef du bureau de la Santé des Végétaux
Madame Gaëlle FERON	Chef du bureau de la réglementation et de la mise en marché des intrants
Madame Séverine DEBUS	DGCCRF
Madame Catherine CHOMA	M.E.D.D. Chef du Bureau Aliment

II. Personnalités sollicitées Groupes « métiers »

RENNES	
Nom	structure
Pascal MICHON	DRAF/SRPV Rennes
Fabrice OLLIVIER	DRAF/SRPV-LNPV-SQPDT Rennes
René LEMAISTRE	DRAF/SRPV Bretagne-Rennes
Elisabeth BOISSELEAU	DRAF/SRPV Pays de la Loire
David CAFFIER	DRAF SRPV Pays de la Loire LNPV unité bactériologie
Dominique POUVREAU	DRAF/SRPV Pays de la Loire
Aline VINCK	DRAF/SRPV Pays de la Loire
Bruno HASSIG	DRAF/SRPV Centre
David PORNIN	LRPV Centre
Luc FLEUREAU	DRAF-SRPV Centre
Sophie MERLE	DRAF/SRPV
Jean-Pierre EULENE	DRAF-SRPV Bretagne
Agnès GAMON	DRAF-SRPV Bretagne
Jean-Michel GROSSE	DRAF-SRPV Bretagne
Corinne GARNIGUET	DRAF-SRPV-LRPV Bretagne
Isabelle LEDOUX	FEREDEC Bretagne
Christine MEVEL	DRAF-SRPV Bretagne
José-Paul DESGARNIER	DRAF-SRPV Base-Normandie
Olivier GENARD	DRAF-SRPV Base-Normandie
Dominique JULIEN	DRAF-SRPV Base-Normandie
Gérald GUEDON	FREDON Pays de la Loire
Isabelle FRAYSSINET	DRAF-SRPV Bretagne

AVIGNON	
Nom	structure
Marie-José BRUN	DRAF/SRPV PACA
Philippe REYNAUD	LNPV
Marie-Odile MASSON	DRAF/SRPV PACA
Isabelle T ASD'HOMME	DRAF/SRPV PACA
Sophie PAILISSE	DRAF/SRPV PACA
Patricia BRUCHET	LNPV Avignon
Robert BOUISSEAU	DRAF/SRPV Languedoc-Roussillon
Christophe PUEYO	DRAF/SRPV Languedoc-Roussillon
Eric OUDARD	DRAF/SRPV PACA
Jocelyne LE GALL	FREDON PACA
Céline VIDAL	DRAF/SRPV PACA
Jean-Marie SEILLAN	DRAF PACA
Patrice ALAIMO	DRAF PACA
Hervé GOUTALIER	CGGREF

BORDEAUX	
Nom	structure
Liliane TOURNIER	DRAF-SRPV Aquitaine
Dominique BORDELAIT	DRAF-SRPV Aquitaine
Catherine MARQUE-PERRAU	DRAF-SRPV Aquitaine
Isabelle LAFARGUES	DRAF-SRPV Aquitaine
Jean-Pierre MORZIERES	DRAF-SRPV Aquitaine
Thierry LARROQUE	DRAF-SRPV Midi-Pyrénées
Valérie HERVE	DRAF-SRPV Aquitaine
Laurence MERCQ	DRAF-SRPV Midi-Pyrénées
Aziz HAMRA	DRAF-SRPV Midi-Pyrénées
Claudine SCHOST	DRAF-SRPV Limousin
Dominique FOURRE	DRAF-SRPV Poitou-Charente
Frédéric LAFFRICHOUX	DRAF-SRPV Poitou-Charente
Guillaume GIRARD	DRAF-SRPV Aquitaine
Caroline LEMAITRE	DRAF-SRPV Aquitaine
Alain BOUDRY	DRAF-SRPV Aquitaine
Hervé SIMON	DRAF SRPV Aquitaine

PARIS	
Nom	structure
Bruno FERREIRA	DRIAF – SRPV
Benjamin GENTON	DRIAF – SRPV
Marie-Christiane CASALA	SDQPV
Ellena CHAUVAT	SDQPV
Sophie SAILVASI	DRAF-SRPV Nord-Pas-de-Calais
Christophe MARTINET	DRAF-SRPV Picardie
Christian SIMON	DRAF-SRPV Lorraine
Guy LE HENAFF	DRAF-SRPV Lorraine
Dominique HEROUD	SRPV-LNPV Alsace
Géraldine WEISSEWBERGER	DRAF-SRPV Alsace
Michel COLLOT	DRAF-SRPV Champagne-ardenne
Martine MENEROUD	Conseil Général Vétérinaire
Hervé GOUTALIER	CGGREF

Annexe III

Table des sigles

AA	Avertissement agricole
AFFSSET	Agence française pour la sécurité sanitaire de l'environnement et du travail
AFPP	Association française de protection des plantes
AFSSA	Agence française pour la sécurité sanitaire des aliments
ARP	Analyse de risques phytosanitaires
AQ	Assurance qualité
BNEVP	Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires
BPE	Bonne pratique d'expérimentation
BPL	Bonne pratique de laboratoire
CEMAGREF	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
CERIT	Centre d'études et de réalisations informatiques de Toulouse
CGAAER	Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
DDAF	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDE	Direction départementale de l'environnement
DDSV	Direction départementale des services vétérinaires
DGAL	Direction générale de l'alimentation
DGCCRF	Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes
DIREN	Direction régionale de l'environnement
DNO	Directive nationale d'orientation
DOCUP	Document Unique de Programmation
DRAF	Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
DRASS	Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
DRCCRF	Direction régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes

EPHE	Ecole pratique des hautes études
ESB	Encéphalopathie spongiforme bovine
ETP	Equivalent temps plein
FREDON	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
GEFE	Groupe d'étude de la filière d'emploi
HACCP	Hazard analysis critical control point
IAA	Industries agricoles et alimentaires
IAE	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement
IG- GREF	Ingénieur général de l'agriculture et de l'environnement
IGREF	Ingénieur du génie rural des eaux et des forêts
IGVIR	Inspecteur général vétérinaire chargé d'inspection interrégionale
INRA	Institut national de la recherche agronomique
IPCS	International Program on Chemical Safety
ISPV	Inspecteur de la santé publique vétérinaire
ITA	Ingénieur des travaux agricoles
IUE	Institut universitaire européen
LNPV	Laboratoire national de la protection des végétaux
LNR	Laboratoire nationaux de référence
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
LRPV	Laboratoire régional de la protection des végétaux
LVD	Laboratoire vétérinaire départemental
MAE	Ministère des Affaires étrangères
MAP	Ministère de l'agriculture et de la pêche
MASCS	Mission d'administration des services de contrôle sanitaire
MCI	Mission communication et information
MEDD	Ministère de l'écologie et du développement durable
MISE	Mission inter-service de l'eau
MISSA	Mission inter-service de sécurité des aliments
MSI	Mission des systèmes d'information
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OEPP	Organisation européenne de protection des plantes
OGM	Organisme génétiquement modifié
OILB	Organisation internationale de lutte biologique
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONPV	Organisation national de la protection des végétaux
OPA	Organisation professionnelle agricole
PAC	Politique agricole commune
PIF	Poste d'inspection frontalier
PRODIG	Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de

	l'information géographique
PV	Protection des végétaux
S-DQPV	Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux
S-DRCC	Sous-direction de la réglementation, de la recherche et de la coordination des contrôles
SPS	Sanitaire et phytosanitaire
SRPV	Services régionaux de la protection des végétaux
UE	Union européenne
VCAT	Volontaire civil de l'aide technique

Publications antérieures :

Etude de la filière d'emploi des agents des services vétérinaires chargés d'inspection sanitaire en abattoirs – janvier 2002

Olivia Foli (CNRS/LSCI) & François Mathieu (DRAF/SRFD Lille)

Secrétaires et assistantes en administration centrale : des emplois au cœur des changements organisationnels – août 2003

Dominique Le Dily (DDAF Laval) & François Granier (OMM Paris)

L'avenir de l'ingénierie au ministère de l'Agriculture : des professionnels au service des politiques publiques – septembre 2003

Juliette Faivre (EPLEFPA de Chartres), Daniel Valensuela (DPEI Paris), Bernard Chabbal (CFPPA de Carcassonne), François Granier (OMM Paris) avec l'appui d'Hélène Delahaye, étudiante, Université de Paris XIII

Les réseaux de personnes ressources juridiques : une innovation organisationnelle au service de la prévention des contentieux - octobre 2004

Jacques Duterne (DRAF/DDAF Rennes) & François Granier (OMM Paris) avec l'appui d'Aziz Loum, étudiant, Université de Paris XIII

Cadres administratifs en services déconcentrés : Un processus de professionnalisation en construction – novembre 2004

Geneviève Dahan-Selzter (Institut d'Etudes Politiques de Paris) & François Granier (OMM Paris)

Compétences hydrauliques : Travaux conduits en appui à la mission interministérielle présidée par Monsieur Philippe Huet (I.G.E) - août 2005

Marie-José Leterme (Agrocampus Rennes) & Pascal Duchêne (INFOMA Nancy) Coordination : François Granier (OMM Paris)

Les emplois des services d'économie agricole à l'épreuve de la nouvelle PAC : Quelles évolutions ? Quels accompagnements ? – octobre 2005

Sylvie Vareille (DDSV Rhône) & Alfred Gros (DRAF Auvergne)

Les métiers de la forêt et des milieux naturels : du métier historique de forestier vers des missions environnementales – novembre 2005

Nelly Mauchamp (CNRS/LISE) & François Granier (OMM Paris)

.../...

Les métiers de la filière : Gestion financière & comptable – *juin 2006*

Sylviane Tétart (CGAAER), Laure Béguin (DDSV Bouches du Rhône) & Gina Martinez (SG/MISC)

Au service des dynamiques territoriales : des ingénieurs entre enseignement et politiques rurales – *septembre 2006*

Elisabeth Champalle (INFOMA), Dominique Ragot (DRAF Franche Comté) & François Granier (OMM Paris)

octobre 2006